John Carter Brown.

Harold Brown.

1445

1800

A most interesting discovery was made last week by the workmen engaged in excavating the cellar of the Basilica at Quebec. Immediately under the sanctuary, in a wooden coffin wrapped in lead, were found the bones of Laval, first Bishop of Quebec, that great Catholic see from whose teeming loins have issued scores of Canadian and American dioceses and ecclesiastical provinces. On the coffin was inscribed in Latin the following: "Here reposes D. D. Francois de Laval, first Bishop of Quebec; died the sixth day of May, in the year of our salvation, 1708, in the eighty-sixth year of his age, and fiftieth of his consecration. May he rest in peace!" The depositions of the workmen were taken at a special session of the Seminary, and the bones sealed up and placed in the chapel. A grand ceremony will unquestionably attend upon their reinhumation.

Sept. 24. 1877

7618'5

C

l'Abbé Bertrand de La Tour

MÉMOIRES
SUR LA VIE
DE M. DE LAVAL,
PREMIER ÉVÊQUE
DE QUEBEC.

A COLOGNE,
Chez JEAN-FREDERIC MOTIENS.

M. DCC. LXI.

PREFACE.

ON a tant écrit ſur le Canada, qu'il ſemble inutile de traiter encore une matiere ſi peu étendue, & qu'on regarde comme épuiſée. Cependant il nous manque une hiſtoire ſur ce vaſte pays : c'eſt une hiſtoire eccléſiaſtique. Sans doute on n'aura point à y traiter des Conciles, des héréſies, des converſions des Princes, des renverſemens d'Empire, qui rempliſſent les faſtes de l'Egliſe ; mais on y trouvera les vertus les plus édifiantes, un zele ſoûtenu au milieu de tout ce qui devoit le plus le rebuter, une conſtance inébranlable dans les tourmens les plus horribles, une humilité, une mortification, une charité, qui aux yeux de Dieu ne cede en rien à l'héroïſme des premiers ſiecles. Les lettres annuelles des Jéſuites en ont long-temps fourni une foule d'exemples ; mais ce ſont des matériaux épars ſans ordre & ſans liaiſon, dont il faudroit faire un corps d'hiſtoire. En attendant que quelque bonne plume mette au jour ces tréſors cachés de la grace, on entreprend d'en donn ne ébauche dans la vie du premier Evêque a Quebec, François de Montmorenci-Laval, que perſonne encore n'a donnée. Cette

vie tient à tout ce qui s'eſt paſſé de remarquable dans la Nouvelle France pendant près de cinquante ans. C'eſt ſur de bons mémoires & ſur le rapport d'un grand nombre de perſonnes qui avoient connu le ſaint Evêque, que l'Auteur pendant ſon ſéjour à Quebec a raſſemblé les divers faits dont il rend compte au public. On en trouvera même de plus importans dans d'autres ouvrages, quoique d'une maniere moins détaillée.

Perſonne n'ignore combien eſt illuſtre la maiſon de Montmorenci. Elle compte ſix Connétables, douze Maréchaux de France, de Grands Chambellans, de Grands Bouteilliers, une foule d'Evêques, &c. Elle a mêlé ſon ſang à celui de tous les Souverains de l'Europe, ſon origine ſe perd dans les ſiecles les plus reculés. Un Montmorenci fut le premier des Grands du royaume qui reçût le baptême des mains de S. Remi avec Clovis premier Roi chrétien de France. Dieu a voulu que la même maiſon qui a donné le premier Seigneur chrétien à l'ancienne France, donnât le premier Evêque à la nouvelle. Cette maiſon s'eſt diviſée en pluſieurs branches. L'Evêque de Quebec eſt ſorti de la branche de Montmorenci-Laval. Voici ce qu'en dit le P. Anſelme dans ſon hiſtoire généalogique de la Maiſon Royale de Fran-

ce, des Pairs & des grands Officiers de la Couronne, tom. III. ch. 36. p. 626. & ſuiv. Gui de Montmorenci, dit de Laval, ſixieme du nom, Chevalier, Seigneur de Laval, de Gaigni, Haronville, Attiche, &c. fils puîné de Matthieu de Montmorenci, ſecond du nom, & de Dame de Laval ſa ſeconde femme, ſuccéda à ſa mere dans la ſeigneurie de Laval, dont il prit le nom, & le tranſmit à ſa branche. Il mourut en 1267. Il commença dans le treizieme ſiecle la branche de Montmorenci-Laval, qui depuis s'eſt ſous-diviſée en pluſieurs branches de Pairi, Chaloneau, Châtillon, Coné, Lezai, la Saigne, Tortigni, Montigni, &c.

La maiſon de Montmorenci porte à ſon écuſſon d'or à la croix de gueules cantonnée de ſeize alerions d'azur. Elle n'en portoit d'abord que quatre; mais Matthieu de Montmorenci, deuxieme du nom, ayant gagné, à la bataille de Bouvines, douze enſeignes impériales ſur les ennemis, il ajoûta douze alerions aux quatre. La branche de Laval porte Montmorenci; mais pour la diſtinguer, la croix eſt chargée de cinq coquilles d'argent, une au milieu, & une à chaque côté.

C'eſt de la branche de Laval-Montigni *qu'eſt venu l'Evêque de Quebec. Hugues de Laval-Montmorenci ſon pere, Seigneur de*

Montigni & de Monbaudri, se maria le premier octobre 1617 avec Michelle Pericard, de laquelle il eut six enfans. Les deux premiers sont morts sans postérité, les deux derniers se firent Religieux, le quatrieme soûtint la famille, qui vient de s'éteindre dans la personne de Gabriel, dit le Marquis de Laval, Capitaine de Dragons, mort sans enfans au mois d'août 1720. Le troisieme fut François de Laval-Montigni, Evêque de Quebec, dont nous écrivons la vie. Le P. Anselme ne le met que le quatrieme; mais il se trompe: par la tradition constante & commune dans le Canada, il fut le troisieme, à qui par conséquent appartenoit le droit d'aînesse, par la mort des deux premiers enfans, droit qu'il céda à son frere puîné, en embrassant l'état ecclésiastique, par une renonciation expresse à tous ses biens.

La maison de Montmorenci étoit connue en Canada depuis le commencement du dernier siècle. Le Duc de Montmorenci, grand Amiral & Maréchal de France, en avoit été Vice-Roi après M. le Prince de Condé, avec qui il traita de cette charge pour onze mille écus. M. de Champlain, qui a jeté les fondemens de la ville de Quebec, prit possession du pays pour le Roi en 1618, au nom de M. de Montmorenci Vice-Roi, qui l'avoit

établi son Lieutenant général ; & pour y perpétuer la mémoire de son bienfaiteur, il appela le saut de Montmorenci une chûte d'éau de plus de cinquante pieds de haut qui est à une lieue au-dessous d'une pointe aux environs de laquelle on a depuis bâti la ville de Quebec, & où est aujourd'hui le fort & le château, qui sert de demeure au Gouverneur. On ne pensoit pas alors qu'un Montmorenci devoit être trente ans après le premier Evêque de ces vastes régions.

MÉMOIRES
SUR LA VIE DE M. DE LAVAL, premier Évêque de Quebec.

LIVRE PREMIER.

FRANÇOIS DE MONTMORENCI-LAVAL-MONTIGNI, connu dans le monde sous le nom de l'Abbé de Montigni, premier Evêque de Quebec, fondateur du Séminaire, & Apôtre du Canada, naquit dans le diocese de Chartres le 30 avril 1623. Il fit ses premieres études à la Flêche, dans le College des Jésuites, avec un grand succès, & reçût la tonsure en 1631, à l'âge de neuf ans.

Son oncle, Evêque d'Evreux, lui donna trois ans après un canonicat de sa cathédrale; mais ses aînés étant venus à mourir, ce même oncle l'engagea, pour soûtenir sa famille, à quitter l'état ecclésiastique. Ce changement, qui ne fut fait que par déférence, ne dura pas long-temps. La grace appela l'Abbé de Montigni à sa vocation. Il entra dans le Clergé à dix-neuf ans, fit à Paris a théologie, & y reçût la prêtrise à vingt-cinq vec la ferveur la plus édifiante.

En 1647 son oncle le nomma Archidiacre d'Evreux. Il garda peu ce bénéfice : cinq ans près il le résigna à M. Boudon, ce saint Prêtre, lont la calomnie & la vertu ont fait connoître a piété éminente, & qui a enrichi l'Eglise par

plusieurs ouvrages de dévotion, où la simplicité du style ne dérobe pas à des yeux chrétiens les trésors de grace que Dieu avoit prodigués à l'auteur. L'Abbé de Montigni fit à même temps une renonciation expresse à tous les droits de sa naissance, que la mort de ses freres avoit réunis sur sa tête. De là vient que quoique chef d'une maison illustre, il n'a jamais eu de biens de patrimoine.

Pendant le cours de ses études il se forma deux établissemens de piété auxquels il eut tant de rapports pendant sa vie, que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une idée, l'un chez les Jésuites à Paris, l'autre à Caen chez M. Bernieres de Louvigni.

L'an 1640 le Pere Bagot Jésuite, Religieux rempli de mérite & de zele, fit à la Congrégation des Ecoliers de la Flêche, dont il étoit Directeur, une exhortation pathétique sur les conférences spirituelles. Plusieurs écoliers, touchés de ce discours, prirent la résolution de s'assembler chaque semaine sous la direction du P. Bagot, pour s'instruire de choses saintes & s'animer à la vertu. Dieu donna une si grande bénédiction à ces petites assemblées, qu'un grand nombre de Congrégations des Jésuites dans le royaume suivirent cet exemple, & formerent des associations particulieres qui subsistent encore en bien des endroits, la plûpart sous la conduite des Jésuites. Quelques-unes s'en sont séparées. Toutes ces assemblées se tiennent aujourd'hui en secret.

Le P. Bagot ayant passé de la Congrégation de la Flêche à celle du College de Paris, inspira le même goût à ses éleves. Plusieurs d'entr'eux furent très-distingués par la piété, les dignités, la naissance. Tels M. de Laval, Evêque de Quebec; M. Pallu, Evêque d'Héliopolis; M.

Chevreuil, Vicaire apoſtolique à la Chine ; M. Boudon, Archidiacre d'Evreux (dont M. Collet vient de donner la vie) ; M M de Meurs & Fermanès, deux des Fondateurs du Séminaire des Miſſions étrangeres ; M M. Ango-Deſmezerets, dont l'un fut Carme déchauſſé, l'autre vint en Canada avec M. de Laval, & eut part à tous les événemens de ſa vie ; M. Gautier, Archidiacre & grand Vicaire à Dijon, celui de tous qui avoit le plus d'habileté, d'inſinuation & de talent, qui quoique jeune entroit dans toutes les bonnes œuvres qui ſe faiſoient à Paris, & y laiſſa un regret univerſel lorſqu'il alla ſervir ſon bénéfice dans ſa patrie, où il continua juſqu'à la mort de faire des biens immenſes. Croiroit-on que le Prince de Conti, ſi célebre par ſa piété, & par ſon traité contre la comédie, étoit de ces aſſemblées, & en pratiquoit les exercices ?

Aux entretiens de piété qui en avoient été le premier objet, on joignit des auſtérités, des pélerinages, & la viſite des hôpitaux & des priſons, où l'on menoit toûjours quelque ami qui n'étoit pas de l'aſſemblée, pour l'engager & le gagner à Dieu. Les jours de congé ils ſe réuniſſoient au fauxbourg S. Marceau, dans un jardin appartenant à l'un d'eux, où après l'oraiſon on prenoit des recréations innocentes. C'eſt là que M. de Laval ſe lia étroitement avec M. Deſmezeretz. On étoit encore dans l'uſage de faire le jeudi ſaint une communion générale, de laver les pieds & de faire une exhortation à quarante pauvres, de leur donner à dîner, & de les ſervir à table. Enſuite ces pieux Congréganiſtes mangeoient enſemble, & avant de ſe ſéparer s'embraſſoient, en ſe diſant, comme les premiers Chrétiens, *cor unum & anima una.*

Plusieurs de ces pratiques subsistent dans les Congrégations particulieres, comme la visite des malades de la paroisse, des hôpitaux & des prisons. Outre les assemblées secrettes de chaque semaine, il s'en tient deux extraordinaires & générales chaque année, appelées la renovation, parce qu'on y renouvelle ses engagemens. On y dit la messe, on y fait une communion générale & une exhortation. On termine la séance par les embrassemens & les paroles, *cor unum & anima una.* Chaque Congrégation a d'ailleurs des pratiques qui lui sont propres. On comprend bien que M. de Laval & la plûpart des Prêtres qui le suivirent, étant de l'assemblée, elle fut établie en Canada, & y a long-temps subsisté. Nous en parlerons ailleurs.

En 1651 M. de Meurs, un des plus fervens, forma le projet de demeurer ensemble. Il y en eut une vingtaine qui se réunirent & formerent une espece de Communauté. Ils louerent une maison dans le fauxbourg S. Marceau, la meublerent, & s'y logerent le 25 septembre. On y vécut dans la plus étroite union & la plus édifiante piété, d'abord sans supérieur & sans regle écrite, bientôt avec des reglemens & un supérieur. Le P. Bagot voulut que chacun d'eux, sans rien communiquer aux autres, donnât par écrit ses idées. De tous ces projets, qui se trouverent à peu près semblables, M. Pallu par son ordre dressa des regles qui furent approuvées de tous.

Les conférences spirituelles qui en avoient été l'origine, s'y multiplierent. Chacun y rendoit compte de ce qu'il avoit fait, & y recevoit de salutaires avis. On se concertoit pour les bonnes œuvres qui se présentoient à faire. C'est ce qui fit la conquête de M. Dudouit, un des plus grands Ecclésiastiques que M. de Laval ait employés en Canada.

Les Janféniftes, qui déjà commençoient à manœuvrer pour s'infinuer par-tout, ayant eu connoiffance de la petite affemblée, firent bien des tentatives pour s'y introduire. Le fameux Abbé de Bourzeis, croyant la gagner par l'intérêt, fit des offres confidérables pour y être admis. Il étoit trop connu pour n'être pas fufpect, & il connoiffoit mal les éleves des Jéfuites. Il fut rejeté avec indignation, & l'on prit la réfolution d'être bien en garde contre des gens fi dangereux.

Le défordre des guerres civiles de 1652 fe fit fentir à la petite Communauté. Elle fe fépara. Plufieurs allerent en Normandie fe réfugier à Argenton, dans le château de M. Defmezerets, maifon riche, où ils furent bien reçûs & pafferent trois ou quatre mois. Après quoi ils eurent le courage, malgré leur famille, de revenir à Paris, & de fe raffembler comme auparavant. Cet intervalle fut rempli par les mêmes exercices : on y ajoûta la récitation du bréviaire en commun, quoique fans obligation, & le foin des églifes de campagne des environs, qu'on alloit balayer & orner, où même quelquefois on paffoit la nuit devant le faint Sacrement. On fit encore un pélérinage à Notre-Dame de la Délivrance, éloignée de quinze lieues.

En paffant par Caen on vifita le fameux Pere Eudes, frere de l'hiftorien de France Mezerai. Ce faint fondateur de deux Ordres qui font beaucoup de bien dans l'Eglife, reçût avec diftinction ces pélérins. De là vient l'union qui a toûjours fubfifté entre les Eudiftes & le Séminaire des Miffions étrangeres. Ils firent encore connoiffance avec M. de Bernieres ; ce qui a eu bien des fuites qu'il faut expliquer, & reprendre la chofe de plus haut.

M. de Bernieres de Louvigni, Tréſorier de France de la généralité de Caen, s'étoit bâti au milieu de la ville une maiſon qu'il appeloit l'hermitage, où avec quelques amis choiſis il vivoit en ſolitaire & édifioit tout le monde par la vie la plus chrétienne. Cet homme extraordinaire, ſi fameux par ſes bonnes œuvres, ſa haute ſpiritualité, ſes ouvrages & ſes vertus, avoit formé ſa Communauté aux exercices de la vie intérieure, & la dirigeoit ſelon les ſublimes maximes répandues dans ſes livres. Ses éleves l'ont beaucoup aidé dans cette multitude de fondations auxquelles il a travaillé, & ont fait après lui des biens infinis.

M. Ango-Deſmezerets fut celui qui d'abord goûta le plus cette vie. Après avoir fait ſon pélérinage avec les autres, il s'arrêta chez M. de Bernieres, & y demeura huit à dix jours, pour y faire une retraite ; ce qui l'y attacha entierement. De retour à Paris, il entretint toûjours commerce avec lui, & prit ſi bien ſes meſures, que malgré le regret de ſes confreres & l'oppoſition de tous ſes parens, il s'y retira tout-à-fait en 1653. MM. Dudouit freres, paſſant par Caen, vinrent l'y viſiter, & formerent la réſolution qu'ils exécuterent après leurs études, de s'y retirer avec lui. Enfin M. de Laval s'y réunit à ſes anciens confreres, après avoir réſigné ſon bénéfice & renoncé à ſon patrimoine.

Comme tous ceux qui depuis compoſerent le Séminaire de Quebec, avoient été formés à l'école de M. de Bernieres, & porterent dans le nouveau monde l'eſprit qu'ils y avoient pris, il eſt bon de donner ici les maximes ſpirituelles ſur leſquelles ce ſaint homme l'avoit établi. Voici les principales.

I. Il ne faut pas ſe produire avant le temps.

Ceux qui s'expofent à travailler pour le prochain, fans être morts à eux-mêmes, font peu de fruit, & rifquent de fe perdre.

II. On ne trouve la vie que dans la mort, l'être que dans le néant. Il avoit fait graver ces mots, qui font dans le goût de S. Jean de la Croix, fur une repréfentation du faint fépulchre, qu'il avoit placée au milieu du jardin.

III. Fuyons tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui nourrit l'orgueil & l'amour propre, dont nous avons un fonds dans nous-même, qui eft une carriere inépuifable.

IV. L'abjection eft comme le fumier de la vie fpirituelle, qui engraiffe la terre & la rend féconde.

V. Nous n'avons point de meilleur ami que Jefus-Chrift. Suivons tous fes confeils, fur-tout ceux de l'humiliation & de la défapropriation du cœur.

VI. Le propre intérêt eft le plus grand obftacle à l'efprit d'oraifon. Sans la pauvreté & le dégagement, l'union avec Dieu eft impoffible. Cette union eft le terme, le refte eft le moyen : gardons-nous de prendre le moyen pour le terme.

C'eft fur ce grand fyfteme de défapropriation que fut établie la communauté des biens, la dépendance du Séminaire, l'union étroite, en un mot l'efprit & le gouvernement du Clergé de Canada ; prodige de perfection, qui fut d'abord la confolation & la gloire de M. de Laval, mais qui depuis fa démiffion devint fous un nouvel Evêque, dont les vûes étoient fort différentes, l'occafion de toutes fes croix, & de bien des troubles dans le diocefe : ce que nous expliquerons en fon temps.

M. de Laval demeura quatre ans chez M. de Bernieres, & y mena la vie la plus recueillie &

la plus austere. L'oraison, l'étude, les conférences spirituelles n'y étoient interrompues que par les visites qu'il rendoit assidûment aux malades de l'Hôtel-Dieu. Les jeûnes, les veilles, les macérations ; les pélérinages, préparoient ce pieux Ecclésiastique, sans qu'il le sût, à la vie apostolique qu'il a depuis menée en Canada. Il trouva dans cette Communauté M. de Mezi, avec lequel il se lia étroitement, & qui fut depuis Gouverneur de la Nouvelle France, d'abord l'ami, ensuite le persécuteur le plus déclaré du saint Evêque.

Ces exercices étoient communs à tous ces pieux solitaires, mais l'Abbé de Montigni s'y signaloit; on le voyoit dans les hôpitaux panser les plaies les plus dégoûtantes & rendre les plus bas services, & par une mortification semblable à celle de S. François Xavier, porter à sa bouche, serrer avec ses levres, & succer lentement les épingles & les bandages pleins de pus, faisant semblant, par humilité, de le faire sans attention, & seulement pour les tenir, tandis que ses mains travailloient ailleurs. On l'a vû faire plusieurs longs pélérinages à pied sans argent, mendiant son pain, & cacher à dessein son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris, & des mauvais traitemens ordinaires dans ces occasions, & qui ne lui furent pas épargnés ; il s'en félicitoit comme les Apôtres, & remercioit Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour.

Un éleve de M. de Bernieres ne pouvoit manquer d'avoir beaucoup de goût pour la théologie mystique. L'Abbé de Montigni la porta en Canada, & l'inspira à tous les Prêtres qui l'y suivirent, dont plusieurs avoient été formés par le même maître. Il la trouva déjà établie parmi les Jésuites qui y travailloient depuis plusieurs années.

& y vivoient comme des Saints, chez les Hoſpitalieres venues de Dieppe, conduites par la Mere S. Auguſtin, une des épouſes du Seigneur les plus privilégiées, & chez les Urſulines, fondées par Madame la Peleterie, & formées par la Mere de l'Incarnation, la Thérefe de la Nouvelle France. L'erreur & le vice n'avoient pas encore enfanté ces monſtrueux excès d'une ſpiritualité mal entendue, que le ſaint Siege a ſi juſtement frappé d'anatheme dans les ouvrages de Molinos. Ce goût de ſpiritualité, auquel on ſe livroit avec autant de fruit que de confiance, s'eſt conſervé long-temps en Canada, & quoiqu'il paroiſſe aujourd'hui diminué, il y reſte toûjours un fonds d'eſtime pour la vie ſpirituelle, bien éloigné des injuſtes préjugés que les eſprits forts ſe font gloire d'avoir en France, ſans ſavoir même de quoi il s'agit.

Le ſéjour de l'Abbé de Montigni chez M. de Bernieres ne fut pas inutile au public, on le chargea de deux commiſſions importantes : la premiere, de réformer une Communauté Religieuſe de Caen, qui étoit tombée dans le relâchement ; ſes exhortations, ſes exemples, ſes prieres, ſa ſageſſe, y rétablirent entierement le bon ordre : la ſeconde, de ſoûtenir les intérêts des Hoſpitalieres de la même ville. Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital, mécontens de ces filles, vouloient les congédier pour mettre en leur place des domeſtiques à gages. Ce deſſein fit naître un procès entre l'adminiſtration & la Communauté, qui fut porté au Conſeil. L'Abbé ſe chargea d'en faire la pourſuite : ſon zele, ſes ſollicitations, ſon crédit, obtinrent tout. Par arrêt, les Religieuſes furent maintenues ; il fut à ſon retour nommé Confeſſeur de cette Communauté dont il venoit d'être le protecteur, il la dirigea avec fruit.

Ce voyage le fit connoître à la Cour, son nom lui ouvrit les avenues, & sa vertu lui gagna tous les cœurs. La Cour pensoit depuis quelques années à donner un Evêque à la Nouvelle France; les missions avoient besoin d'ouvriers, il falloit y en former. L'Europe ne pouvoit pas en fournir toûjours, le vice commençoit à s'y répandre, il falloit une autorité supérieure pour en arrêter le cours. La Reine Anne d'Autriche avoit offert cet Evêché aux Jésuites, comme plus propres que d'autres à y maintenir le bien qu'ils avoient heureusement commencé; mais ils le refuserent, parce que leur institut les exclut de toutes les dignités ecclésiastiques. On parla d'y nommer l'Abbé de Caylux, qui même fit un voyage en Canada en qualité de grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen, & y séjourna quelques années; mais divers événemens ayant rendu son gouvernement peu agréable, la Reine mere revint aux Jésuites, & les chargea de chercher un sujet qui eût assez de zele pour se consacrer à une mission si difficile, & assez de capacité pour en soûtenir le poids.

Les Jésuites connoissoient depuis long-temps l'Abbé de Montigni, ils savoient que depuis son enfance il avoit senti de l'inclination pour les Missions étrangeres, & qu'il avoit paru des plus empressés pour l'établissement de cette nouvelle espece de College apostolique que la petite Congrégation venoit de former. Ce fut donc sur lui qu'on jetta les yeux, le Pere le Jeune Jésuite le proposa, il fut agréé de la Cour avec de grands éloges.

C'étoit beaucoup compter sur la vertu d'un homme à qui la naissance & le mérite promettoient les premieres places, que de lui proposer des terres barbares à défricher, & une Eglise si

éloignée à fonder ; mais c'étoit encore trop à son gré que le caractere épiscopal, il répondit qu'il étoit prêt à partir pour le Canada en qualité de simple missionnaire, mais qu'il ne pouvoit accepter la qualité d'Evêque, dont il se jugeoit indigne. La Cour, édifiée & surprise du refus & de la raison qu'il en donnoit, ne se rendit pas. Ses amis & ses directeurs parlerent ; on consulta M. de Bernieres, il recommanda beaucoup cette affaire à Dieu, & plein de zele pour le Canada, il détermina M. de Laval, & lui fit comprendre que le bien de cette Eglise demandoit absolument le caractere Episcopal. Ce saint Prêtre crût enfin connoître la volonté de Dieu, & consentit à être Evêque, mais à condition qu'il ne seroit que Vicaire apostolique, & non pas Evêque titulaire, afin qu'on pût le rappeler, si dans la suite on l'y jugeoit inutile, & qu'il pût lui-même s'en décharger, s'il s'en trouvoit incapable. Comme il étoit sans biens depuis sa renonciation à ses droits, il eut recours à ses amis, & se fit, par leur libéralité, un petit revenu de mille livres, qui lui parut suffisant pour aller au-delà des mers exercer son apostolat : il donna depuis cette rente au Séminaire de Quebec, pour ne plus subsister que sur le fonds de la providence.

Ces vûes, que son humilité lui avoient inspirées, étoient justes : il falloit bien connoître le pays, prendre des mesures, préparer & ébaucher en quelque façon une Eglise, avant que de l'ériger dans les formes. On s'y conforma. Le Pape Alexandre VII en 1657 l'élût Evêque de Pétrée *in partibus infidelium*, & Vicaire apostolique dans toute la Nouvelle France.

Il y eut d'abord quelque difficulté à Rome à l'occasion de cette qualité. Comme les Vicaires apostoliques chez les Idolâtres sont du choix du

Pape, & ne dépendent que de lui, ils ne prêtent serment de fidélité à aucun Prince. La Cour de Rome agréoit la personne de M. de Laval, mais ne vouloit pas s'assujétir à la nomination du Roi, ni assujétir le Vicaire apostolique à la prestation du serment ; cependant comme dans ce pays idolâtre il se trouvoit une colonie Françoise, & que le Roi s'étoit rendu maître du Canada, on n'insista pas beaucoup sur le serment, & la difficulté de la nomination fut levée, parce qu'on se proposa d'ériger cet Evêché en titre, & de demander un bref au Pape, pour accorder au Roi la présentation, comme il en a été accordé plusieurs pour les Evêchés des pays conquis qui ne sont pas compris dans le concordat.

Dès que les bulles furent venues de Rome, l'Abbé de Montigni revint à l'hermitage de M. de Bernieres pour se préparer à la consécration. M. l'Evêque de Bayeux devoit la faire, assisté de M. l'Evêque d'Ardue, suffragant & pensionnaire de M. l'Archevêque de Rouen, qui, comme nous l'allons dire, étoit très-opposé à l'envoi d'un Evêque en Canada, qu'il prétendoit de son diocese. Le jour même qu'on avoit pris pour la cérémonie, M. d'Ardue reçût, par un courier exprès, défense de l'Archevêque de Rouen de s'y trouver ; ce qui rompit toutes les mesures, & obligea M. de Laval de venir se faire sacrer à Paris.

Il fut sacré Evêque de Pétrée à l'âge de trente-six ans, dans l'Eglise de S. Germain des Prés par le Nonce du Pape, assisté de deux illustres Evêques, de M. Abelli Evêque de Rodez, & de M. du Saussai Evêque de Toul, le 8 de décembre 1658, jour de l'immaculée conception de la Sainte Vierge, à laquelle il a toûjours eu beaucoup de dévotion, & qu'il a depuis choisie pour patrone de sa cathédrale avec S. Louis Roi de France.

Ce

Ce ſacre dans une Egliſe exempte, fait par un Nonce du Pape, cette qualité de Vicaire apoſtolique pour un pays dépendant de Sa Majeſté, firent ombrage aux Archevêques de Paris & de Rouen. A leur ſollicitation les Parlemens de ces deux villes s'en mêlerent, & rendirent contre l'Evêque de Pétrée deux arrêts célebres, rapportés dans les œuvres de Deshenris, tom. 2. l. 1. q. 139. p. 71. En voici le fondement.

L'Abbaye de S. Germain des Prés ſe prétend exempte de la juriſdiction épiſcopale, & comme ſi l'enceinte de l'Abbaye & tout le fauxbourg S. Germain formoient une eſpece de dioceſe particulier, l'Abbé ſe croit en droit d'y exercer ou d'y faire exercer ſa juriſdiction par le Prieur ſur toutes les perſonnes qui y demeurent. Ces prétentions ont donné lieu à divers procès entre les Abbés & les Archevêques de Paris, qui ont été terminés par une tranſaction proviſionnelle du 20 ſeptembre 1668, entre M. Hardouin de Péréfixe Archevêque de Paris, & Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, Abbé de S. Germain, par laquelle on reconnoît l'exemption de l'Abbé & des Religieux, ſoit pour le gouvernement, la confirmation, la tonſure, & les ſaints ordres, qu'on pourra leur faire donner par l'Evêque qu'on jugera à propos, même l'exemption des laïques habitans dans l'enclos de l'Abbaye, à l'exception des ſacremens de confirmation & de mariage, pour leſquels il faut avoir recours à l'Archevêque ou au Curé. Mais quant à la juriſdiction ſur le reſte du fauxbourg, on prend un tempérament. L'Abbé cede ſa juriſdiction & la ſoûmet à l'Archevêque, mais on dédommage l'Abbé, en établiſſant le Prieur, &, à ſon abſence, le Sous-prieur, ou autre tenant ſa place, grand Vicaire né du Prélat, perpétuel & irrévocable,

pour tout le fauxbourg & territoire de S. Germain, à condition de ne faire aucun acte de jurisdiction qu'au nom de l'Archevêque, en qualité de son grand Vicaire, & que d'un autre côté les mandemens des grands Vicaires qui regarderont le fauxbourg seront toûjours signés de concert avec le Prieur de l'Abbaye.

Sur le principe de cette exemption on a toûjours crû à S. Germain pouvoir prêter territoire aux Evêques pour donner la confirmation & conférer les saints ordres sans la permission de l'Ordinaire, pourvû que ce fût à d'autres qu'aux diocésains de Paris, puisqu'après tout ni le lieu ni les personnes ne sont sujets à l'Archevêque, & qu'en effet la transaction ne parle que des habitans laïques de l'enclos de l'Abbaye. On crût donc n'avoir pas besoin de son agrément pour faire le sacre de M. de Laval, qui n'étoit ni laïque, ni du diocese de Paris, ni habitant de l'Abbaye. Les Religieux, jaloux avec raison de maintenir leurs privileges, ni apparemment le Nonce du Pape, consécrateur, n'auroient pas souffert qu'on en fît usage.

L'Archevêque de Paris en fut offensé, & le Parlement entra dans ses vûes. Le Procureur général présenta requête à la Cour, où il expose que l'Abbé de Montigni, né sujet du Roi, prétendant avoir des bulles de l'Evêché de Pétrée, avec la qualité de grand Vicaire apostolique en Canada, s'étant fait sacrer dans l'Eglise de S. Germain des Prés, vouloit s'ingérer d'en faire les fonctions dans le royaume (il vouloit dire sans doute en Canada, terre dépendante du Roi de France). Que cette qualité de Vicaire apostolique dans les états de Sa Majesté étoit nouvelle & insolite. Que le Pape ne pouvoit nommer aucun Evêque en France, ni l'Evêque nommé faire

aucune fonction ſans l'agrément du Roi & les lettres patentes dûement regiſtrées. Que ſon ſacre ſans la permiſſion de l'Ordinaire, ſous prétexte de l'exemption de l'Abbaye, par le Nonce, Prélat étranger, qui n'a que la qualité d'Ambaſſadeur, donnoit atteinte aux droits de l'épiſcopat & aux libertés de l'Egliſe Gallicane. Sur quoi il demande que l'Abbé de Montigni fût tenu de communiquer ſes bulles à la Cour, pour être ordonné ce qu'il appartiendroit, & cependant déſenſes à lui de s'immiſcer dans l'exécution d'icelles ſans la permiſſion du Roi & les lettres patentes dûement vérifiées. La Cour rendit le 16 décembre 1658 un arrêt conforme à ces concluſions, qui fut ſignifié au Prélat le 19 ſuivant à la requête du Procureur général.

Ces difficultés étoient peu fondées. Sa Majeſté avoit agréé la nomination de M. de Laval, & ſa qualité de Vicaire apoſtolique, qu'elle avoit fait demander au Pape par ſon Ambaſſadeur. Les Evêques ne ſont obligés que de faire enregiſtrer leur ſerment de fidélité à la Chambre des Comptes, pour fermer la régale, & jamais les Parlemens n'ont exigé que leurs bulles fuſſent confirmées par lettres patentes dûement vérifiées; ils connoiſſent ſeulement, par la voie de l'appel comme d'abus, des actes de juriſdiction que font les Prélats; il le falloit ici d'autant moins qu'il s'agiſſoit d'un dioceſe ſitué au-delà des mers, qui n'étoit point du reſſort du Parlement de Paris. La qualité de Vicaire apoſtolique eſt uſitée & connue dans toutes les Miſſions étrangeres, elle eſt même néceſſaire, puiſque n'y ayant point d'Evêché érigé, on ne peut y envoyer des Evêques qu'avec ce titre. La permiſſion de l'Ordinaire n'étoit point néceſſaire pour faire la conſécration, puiſque l'exemption de l'Abbaye de S. Germain

n'est pas contestée, & que les différents entre l'Archevêque & l'Abbé n'ont roulé que sur les séculiers qui habitent dans son enceinte, que ni le Nonce, consécrateur, ni les Evêques assistans, ni le nouvel Evêque, ne dépendoient pas de l'Archevêque de Paris. Qu'au reste c'étoit aux Religieux qu'il falloit s'en prendre, & leur défendre de laisser faire à l'avenir pareille cérémonie dans leur Eglise, & nullement à l'Evêque de Pétrée, qui n'avoit aucun intérêt à l'exemption, qui n'auroit jamais occasion d'en faire usage, & qui ne prétendoit faire aucune fonction en France. Aussi cet arrêt hasardé fut sans effet, & on n'y eut aucun égard. Il n'y eut ni enregistrement ni lettres patentes, l'Evêque partit pour sa mission, où personne ne s'est avisé de lui rien dire. Les Bénédictins, à qui l'arrêt ne fut pas même signifié, n'ont pas moins usé de leur exemption.

L'Archevêque & le Parlement de Rouen avoient bien d'autres prétentions. Par l'usage établi dans les Missions étrangeres, & approuvé par le Pape, tous les Missionnaires François prennent en partant les pouvoirs de l'Evêque du lieu de l'embarquement. Ces pouvoirs durent pendant toute la traversée, & dans le lieu même du débarquement, s'il n'y a point d'Evêque titulaire, jusques à ce qu'on ait trouvé le Vicaire ou le Préfet apostolique. Cette précaution est nécessaire, parce qu'on ne peut s'adresser ailleurs, & que le peuple se trouveroit sans secours. Un grand nombre de débarquemens pour le Canada s'étoit fait en Normandie, & la plûpart des habitans étoient de cette province. Ainsi beaucoup de Missionnaires avoient pris les pouvoirs de l'Archevêque de Rouen, & les avoient exercés sur les lieux. Cet usage avoit fait insensiblement une espece de possession en faveur du Prélat, qui lui faisoit regarder

ces nouvelles terres comme une partie de son diocese ; il y avoit même envoyé quelquefois de grands Vicaires. Le Roi s'étoit conformé à cet usage pour la jurisdiction temporelle. Les lettres patentes sur l'établissement de la grande compagnie du Canada, du 19 avril 1627, & l'édit de création du mois de juin suivant, avoient été adressés & enregistrés au Parlement de Rouen; les causes de la colonie devoient y être portées par appel, pour être jugées en dernier ressort, jusques à l'établissement d'une Cour supérieure; & quoique la distance des lieux & le soin qu'avoient les Gouverneurs de terminer toutes les affaires, rendissent ces appels extrêmement rares, le Parlement regardoit toûjours le Canada comme dans son ressort. L'Archevêque regardoit donc l'établissement d'un Vicaire apostolique comme un démembrement de son diocese, & le Parlement craignoit que la présence d'un Evêque n'accélérât l'établissement d'un Conseil souverain auquel on attribueroit à son préjudice toutes les affaires de la colonie ; ce qui arriva en effet quatre ans après. Il paroissoit encore fort alarmé des embarras que pourroient faire naître la distraction du ressort ecclésiastique par la création de cette nouvelle autorité, & le conflict de jurisdiction entre l'Archevêque de Rouen & le Vicaire apostolique.

Le Procureur général agit donc, il fit valoir toutes les raisons générales qui dans le même temps faisoient agir le Parlement de Paris, il y ajoûta toutes le raisons particulieres qui intéressoient la Normandie, il eut même recours aux raisons politiques, & il dit qu'il étoit contre le bon ordre & l'intérêt de l'état d'envoyer des Vicaires apostoliques, qui n'étoient liés ni par un bénéfice ni par un serment de fidélité, dans des

lieux si éloignés, où il étoit si aisé d'ébranler l'autorité du Prince. Il fut rendu un premier arrêt le 3 octobre par la Chambre des vacations, qui défend à l'Abbé de Montigni de s'ingérer dans les fonctions de Vicaire apostolique en Canada. Son sacre ayant été fait malgré ses défenses, second arrêt le 23 décembre suivant, qui renouvelle toutes ses défenses, & défend en même temps à tous les sujets du Roi de le reconnoître dans cette qualité, & enjoint à tous les officiers & à tous autres de s'opposer à son entreprise & d'empêcher qu'il n'exerce aucune fonction, & ordonne que l'arrêt sera signifié, tant audit Abbé de Montigni, qu'au Directeur de la compagnie du Canada, afin qu'elle s'oppose absolument à son dessein.

Ces difficultés n'étoient pas plus solides que les autres. L'Archevêque de Rouen n'avoit pour lui que des pouvoirs accordés à plusieurs Missionnaires lors de leur départ, ce qu'il appeloit possession, & ce que les Evêques de Lizieux, de Saint-Malo, de Vannes, de Nantes, de Maillezais (la Rochelle), de Bordeaux, de Bayonne, avoient aussi-bien que lui, puisqu'ils avoient également donné des pouvoirs aux Missionnaires qui étoient partis de divers ports de mer situés dans tous ces dioceses, ce qui n'avoit pû incorporer à son Eglise des terres nouvellement découvertes. Le Parlement avoit tort de se plaindre ; l'Abbé de Montigni avoit prêté le serment de fidélité, comme tous les autres Evêques, & ce serment est l'affaire du Roi, & non des Parlemens ; on ne touchoit point à sa jurisdiction, c'étoit un Evêque de plus dans son ressort, dont il n'étoit pas moins juge par la voie de l'abus. La crainte de l'établissement d'un Conseil souverain étoit injuste, le Roi est le maître d'établir des Cours supérieures où il juge à propos,

& on ne pouvoit ſe diſſimuler la néceſſité d'en établir une en Canada, à meſure que la colonie ſe multiplieroit, par la difficulté infinie de porter en France les affaires des particuliers. En effet on eut beau faire, les deux arrêts du Parlement de Rouen n'eurent pas plus de ſuccès que celui du Parlement de Paris, le Roi ne donna aucunes lettres patentes, les bulles ne furent point préſentées, la compagnie du Canada ne fit aucun mouvement, le Vicaire apoſtolique partit, fit tranquillement toutes ſes fonctions.

Il n'y eut que l'Abbé de Caylux qui refuſa de ſe ſoûmettre, & fit tout ce qu'il pût pour le traverſer. Dès le commencement de cette affaire, l'Archevêque de Rouen, pour faire un acte de poſſeſſion éclatant & authentique, envoya l'Abbé de Caylux en qualité de ſon grand Vicaire dans cette partie prétendue de ſon dioceſe. Il ne pouvoit mieux choiſir; cet Abbé, homme de condition & de mérite, étoit un des aſſociés de la compagnie de Montréal, formée en 1641. M. de Maiſonneuve, Gouverneur de Montréal, pour établir le chriſtianiſme dans ſon département, s'étoit adreſſé au Séminaire de S. Sulpice, déjà célebre par ſes ſervices & ſes vertus ſi utiles à l'Egliſe. M. Olier, fondateur de ce Séminaire, dans de pareilles vûes de religion, étoit entré dans la même compagnie, avec M. de Bretonvilliers qui fut ſon ſucceſſeur. Ils deſtinerent l'Abbé de Caylux, que la piété ne leur attachoit pas moins que l'intérêt de la ſociété, à aller jeter les fondemens de cette bonne œuvre avec trois Prêtres du Séminaire qu'ils lui donnerent. Ces quatre Eccléſiaſtiques paſſerent en Canada en 1657. M. de Caylux, chargé des pouvoirs, & ſe conformant aux inſtructions de l'Archevêque de Rouen, agit en maître: il ôta la cure de Quebec

aux Jésuites, qui l'avoient toûjours desservie, & s'en mit en possession. Le P. Poncet, qui faisoit les fonctions de Curé, ayant cédé sans résistance, fut blâmé de ses supérieurs & renvoyé en France; cependant sa qualité de grand Vicaire & ces coups d'autorité ne firent pas fortune. A l'exception de ceux qui étoient venus avec lui, personne ne voulut le reconnoître, malgré les ordonnances qu'il publia & les censures qu'il fulmina. Ces démarches violentes déplûrent & aliénerent les esprits.

Le Vicaire apostolique étant arrivé deux ans après, on eut encore moins d'égard à ses prétentions, malgré le nouveau poids que les arrêts du Parlement de Paris & de Rouen sembloient lui donner; cependant on l'avoit rendu suspect de jansénisme à la Cour de Rome & à celle de France. L'Abbé revint la même année en France, & fit un voyage à Rome pour se justifier; il trouva le Pape extrêmement prévenu, & n'obtint audience qu'avec peine: il l'obtint enfin & se justifia. Son zele lui fit repasser les mers le printemps suivant, & il parut en Canada *incognito*, sous un habit & un nom étranger; mais ayant été découvert, & continuant à ne pas reconnoître le Vicaire apostolique, la Cour en fut instruite, & l'année suivante *1661*, M. d'Avaugourd, Gouverneur général, reçût une lettre de cachet qui ordonnoit à l'Abbé de Caylux de revenir en France, & de laisser l'Evêque de Pétrée tranquillement faire ses fonctions. Il ne se rebuta cependant pas, & le Prélat étant venu lui-même à Paris, l'Abbé se racommoda avec lui, le reconnut enfin, & avec son agrément revint en Canada en *1668*, en qualité de simple Missionnaire avec MM. d'Urfé, d'Alet, Salignac-Fenelon, & quelques autres Prêtres du même Séminaire, où il édifia beaucoup la colonie.

LIVRE SECOND.

M. DE LAVAL ayant été ſacré, ne tarda pas de ſe rendre à ſon troupeau. Il partit de Paris le mois d'Avril 1659, & s'embarqua à la Rochelle le jour de pâques avec Meſſieurs Torcapel & Pelerin, que leurs infirmités obligerent l'année ſuivante de revenir en France, & un neveu de M. de Bernieres qui n'étoit point tonſuré. Il partit ſans conſulter ſa famille, mais Dieu ſe contenta de ſon ſacrifice ; un an après ſon arrivée, il mourut de la mort des juſtes, comme il avoit vécû de leur vie. Voici la lettre que ſon oncle en écrivit à M. l'Evêque. *Mon très-cher & honoré frere, Jeſus ſoit notre tout à jamais. Ce mot eſt pour vous prier très-humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne ; je le tiendrai bienheureux de faire ce voyage avec vous, vous lui ſervirez de pere & de directeur. O que la providence de Dieu eſt admirable ! Le petit Clergé de Canada ſera compoſé de quatre perſonnes, pauvres, abjectes, mépriſees du monde, mais pleins du deſir d'être tout-à-fait à Dieu, puiſqu'elles ne veulent uniquement que Dieu.*

Le P. Jérôme l'Alleman Jéſuite, oncle du P. Gabriel l'Alleman, qui venoit d'être martyriſé par les Iroquois avec le P. Brebœuf, fut auſſi du voyage. Il étoit revenu en France pour travailler aux affaires de la colonie, & paroiſſoit avoir renoncé à ſon ancienne miſſion ; il étoit alors Recteur du College de la Flêche. Mais M. de Pétrée, inſtruit de ſes vertus, de ſes talens & des fruits qu'ils avoient faits, le demanda comme un homme qui lui étoit néceſſaire. Il arriva préciſément trois heures avant le départ du vaiſſeau, & n'eut que le

temps de s'embarquer. Cette troupe d'Apôtres arriva heureuſement à l'iſle Pétrée le 16 mai 1650, elle y paſſa quelques jours, & enfin mouilla devant Quebec le 16 juin ſuivant.

On ſavoit en Canada que le Roi penſoit à y envoyer un Evêque ; mais on n'étoit pas averti de ſon arrivée. Le premier vaiſſeau qui partit, & qui en apportoit la nouvelle, eſſuya tant de contretemps dans ſa route, qu'il n'arriva que long-temps après celui qui portoit le Prélat : la ſurpriſe fut agréable, & tout s'empreſſa à lui marquer ſon reſpect & ſa joie.

M. le Vicomte d'Argenſon, Gouverneur général depuis un an, alla au-devant du Vicaire apoſtolique, & le reçût avec tous les honneurs dûs à ſon rang & à ſon mérite, & toute la colonie fit paroître ſa vénération. *Il le mérite bien*, dit la Mere de l'Incarnation, lettre 57. *C'eſt un homme dont les qualités perſonnelles ſont rares & extraordinaires, ſans parler de ſa naiſſance, qui eſt fort illuſtre. C'eſt un homme d'un haut mérite & d'une vertu ſinguliere. Je ne dis pas que ce ſoit encore un Saint, ce ſeroit trop dire ; mais je dirai avec vérité qu'il vit en Saint & en Apôtre. Il ne ſait ce que c'eſt que reſpect humain : il eſt pour dire la vérité à tout le monde, & la dit librement dans les rencontres ; ce qui lui attire toutes ces perſécutions. En un mot ſa vie eſt ſi exemplaire, qu'il tient tout le pays en admiration. Il eſt intime ami de M. de Bernieres, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. Il ne faut pas s'étonner ſi à cette école il eſt parvenu à un ſublime degré d'oraiſon.*

Le Prélat n'ayant rien trouvé de prêt pour ſon logement, alla d'abord demeurer chez les Jéſuites avec ſes Prêtres, enſuite il ſe logea chez les Hoſpitalieres, dans un appartement dépendant

de l'Hôpital. Il y demeura près de trois mois. Il y fut traité autant que la pauvreté de la maison le permettoit, avec beaucoup de propreté & de zele, quoique très-simplement ; mais cette simplicité ne lui suffisoit pas, il se plaignoit toûjours qu'on en faisoit trop, montroit du dégoût pour ce qui étoit bien apprêté, & affectoit au contraire une sorte d'avidité pour ce qu'il y avoit de moins bon. Mais pour ne pas être plus long-temps à charge aux pauvres, en occupant un de leurs appartemens, il alla trois mois après loger dans le pensionnat sauvage des Ursulines, qu'on appeloit séminaire : il y fit faire une clôture de séparation, pour y être canoniquement. On fut obligé de placer les enfans avec les Religieuses, ce qui les incommodoit beaucoup. *Mais*, ajoûte la Mere de l'Incarnation, *ce saint Prélat le mérite, & nous porterons avec plaisir cette incommodité.* De là il alla avec ses Ecclésiastiques dans la maison de Madame la Pelleterie, appartenante aux Ursulines, où il demeura deux ans. Enfin il acheta une maison qui tomboit en ruine, avec une petite chambre dépendante de la fabrique, près de l'Eglise où est aujourd'hui le cimetiere, qu'on transfera ailleurs, & le presbytere que l'on a fait bâtir, & où trois ans après, en 1662, vinrent se joindre à lui M. Dudouit & un autre neveu de M. Bernieres, un des plus saints Prêtres qui aient été en Canada, qui fut depuis le premier Curé de la ville & le premier Doyen du Chapitre.

La premiere démarche du Vicaire apostolique fut d'établir son autorité. Il se forma une Officialité, nomma M. de Lauzon Official (il étoit avant lui à Quebec), & M. Torcapel Promoteur, fulmina les bulles, ordonna à tout le monde de le reconnoître en qualité de Vicaire apostolique,

& défendit de reconnoître l'Archevêque de Rouen. Il porta peu de jours après une excommunication contre ceux qui faisoient la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages : matiere dont nous parlerons au long dans la suite. Cette excommunication fut approuvée en Sorbonne en 1662, comme très-juste & très-sage. Tout le Clergé séculier & régulier souscrivit à son ordonnance, & tout le monde s'y soûmit, à l'exception de l'Abbé de Caylux, comme nous l'avons dit ci-dessus.

A peine fut-il arrivé qu'il eut occasion d'exercer son zele. Un des vaisseaux qui vint à Quebec se trouva infecté d'une maladie contagieuse : il portoit deux cens personnes, qui furent presque toutes malades, dont un grand nombre mourut. Le mal se répandit dans tout le pays, l'Hôpital fut tout rempli, & le Prélat n'en sortoit presque point, pendant que dura la maladie, toûjours occupé à servir, à instruire, à consoler les malades. On eut beau faire pour l'engager à conserver sa personne, il crût devoir commencer sa carriere par l'exercice de la plus héroïque charité. Son Clergé le seconda ; un Jésuite en mourut, deux Hospitalieres en furent à l'extrémité, heureusement le Prélat fut épargné.

Tels furent les commencemens de l'Eglise de Quebec. Cette poignée d'ouvriers se trouva chargée de presque toutes les fonctions à la fois. Les Jésuites dispersés dans les missions sauvages, continuoient à y faire des biens considérables. Ceux qui demeuroient à Quebec, & qui jusqu'alors avoient eu soin de la paroisse & de l'Hôtel-Dieu, remirent l'un & l'autre à l'Evêque ; deux Ecclésiastiques s'en chargerent, les autres allerent aider dans les missions des François, & servirent l'Eglise de Beaupré, la seule Eglise de campagne Françoise, qui fût encore formée.

Le

Le ſaint Evêque mit le premier la main à l'œuvre. Comme les autres, on l'a vû cent fois aller adminiſtrer les ſacremens aux malades à la ville & à la campagne, ramant dans un canot en été, marchant en hiver ſur la neige en raquette, portant ſur le dos ſa chapelle & un morceau de pain, aller à une & deux lieues dire la meſſe dans une cabane, donner le viatique & l'extrême-onction, & s'en revenir de même, après avoir mangé, en courant, ſon morceau de pain, & ſouvent tout à jeun. Le nombre des Eccléſiaſtiques groſſit peu à peu, & il fut quelques années après aſſez grand pour former un Séminaire & un Chapitre ; mais il eſt difficile de comprendre ce qu'il en dût coûter dans ces commencemens à l'Evêque & à ſes coopérateurs, pour fonder cette Egliſe, & la mettre en état de mériter dix ans après qu'on l'érigeât ſolemnellement en Evêché.

Voici les regles que M. de Bernieres donna par écrit à ce qu'il appeloit l'Hermitage de Quebec, ou les freres du Canada, parce qu'ils avoient tous été élevés à l'Hermitage de Caen. Elles ſerviront à mieux faire connoître M. de Bernieres, l'Evêque & le Clergé de cette Egliſe.

I. Dieu eſt notre centre & notre derniere fin. Nous ſommes créés pour le poſſéder, non ſeulement dans le ciel, mais auſſi ſur la terre. Tout le deſir de Dieu même eſt de réunir la créature au Créateur, ſéparés par le péché & l'affection aux choſes créées. La vie n'eſt qu'un paſſage pour arriver à cette heureuſe fin. Les Chrétiens ne doivent avoir d'autre objet que de s'écouler en Dieu, comme les fleuves dans la mer. C'eſt la vérité fondamentale dont nous devons être fortement perſuadés & pénétrés d'une maniere active.

II. Cette recherche active par forme de méditation & de raiſonnement doit ſe faire au

commencement de la converſion. Dans la ſuite il ſuffit de la faire par voie de foi, qui éclaire ſimplement, mais puiſſamment, pour connoître & goûter cette heureuſe fin, & par cette connoiſſance & ce goût nous faire paſſer de nous-même en Dieu, & ſupporter les travaux de la vie. Cette attention ou contemplation de foi ſuffit, ſans autre méthode d'oraiſon, à ceux qui avancent.

III. Cette maniere d'oraiſon, plus pure & plus ſpirituelle, cauſera ſouvent des ténebres, des ſéchereſſes, des foibleſſes, des dégoûts; il faut tout ſupporter avec patience, c'eſt faire une bonne oraiſon. Dieu ne manque pas de nous aider dans cet état pénible par des vûes paſſageres, mais pénétrantes, qui nous font goûter notre bonheur. Dieu eſt un être pur & ſpirituel : il ne peut être poſſedé que par l'eſprit.

IV. Nos chers freres de Canada ſont tous capables de ce procedé ſpirituel : pluſieurs même y ſont avancés, ils n'ont qu'à y être fideles; ils feront de grands progrès, s'ils joignent aux travaux extérieurs les ſouffrances intérieures. Ces deux peines réunies leur donneront plûtôt la mort intérieure que toutes les douceurs & les lumieres. La providence les favoriſe infiniment en les envoyant dans un pays ſauvage travailler au ſalut des ames, mourir à eux-mêmes, & ſe réunir à leur derniere fin. Ce feroit une illuſion de croire qu'ils feroient mieux en France, gagnant plus d'ames, s'avançant dans l'oraiſon par de plus grands ſecours. Ce ſont des tromperies de la nature, qui ne peut ſe réſoudre à mourir.

V. Dans tout ce qu'ils feront par devoir ou par dévotion, dans toutes les croix qu'ils ſouffriront, intérieures ou extérieures, qu'ils ne changent ni d'objet ni d'intention, qu'ils regardent toutes choſes comme des moyens pour aller à

Dieu, qui eſt leur centre. Jamais il ne faut s'arrêter dans le chemin ou dans les moyens, mais uniquement dans le terme. L'intérieur & l'extérieur ne compoſeront qu'un même tout, & l'ame, ſimplement attentive, ne ſera point partagée à divers objets. Plus les travaux & les peines ſeront grandes, plus le moyen d'aller à Dieu ſera efficace, principalement les travaux apoſtoliques.

VI. Quand il plaira à Dieu d'adoucir l'amertume des ſouffrances par des lumieres & des conſolations intérieures, ne les rejetez pas comme oppoſées à la mort ſpirituelle; mais recevez-les comme des moyens néceſſaires à votre foibleſſe, qui vous aideront à ſouffrir. Tout ce que la bonté de Dieu accorde doit être reçû avec reſpect, humilité, reconnoiſſance & dépendance. Tout nous conduit au Créateur, lumiere & ténebres; laiſſez-vous-en pénétrer : *Benedicite lux & tenebræ.*

VII. Lorſque l'on éprouvera plus de facilité à raiſonner ou à produire des actes intérieurs, il faut en profiter. Ce n'eſt point alors un effort de l'eſprit humain. Il n'y a que ceux qui ſe font par maniere d'étude qui nuiſent; les autres entretiennent le goût de l'ame pour chercher Dieu.

VIII. Les oraiſons jaculatoires ſont à peu près celles-ci. Comme le cerf altéré deſire les ſources d'eau vive, ainſi mon ame deſire Dieu. Les créatures même inſenſibles tendent ſans ceſſe vers leur centre, & les Chrétiens s'en éloignent par l'affection aux créatures. Il eſt impoſſible d'aller à la vie, qui eſt Dieu, que par le détachement des créatures & la mort à ſoi-même. La converſion de toute la terre ne ſert de rien, ſi on ne meurt à ſoi-même: cette mort ſeule ſuffit, quand on ne convertiroit perſonne.

IX. La lecture des livres ſpirituels, faite avec dégagement d'eſprit, nous donne du ſecours &

de l'assurance. Un voyageur demande souvent le chemin, & l'assurance qu'on lui en donne le tranquillise : nous sommes des voyageurs qui allons à Dieu ; les bons livres, les gens expérimentés, nous confirment dans notre voie. Mais il faut se borner à son degré ; si on lit ce qui regarde le degré supérieur, ce ne doit être que pour s'animer à y parvenir. La lecture spirituelle doit se faire lentement, non en courant. Il n'est pas question de remplir, mais de vuider son esprit. Ce n'est point une étude. Il ne s'agit que de connoître & de pratiquer le dénuement, ce qui se fait mieux par la simple lumiere de la foi & le détachement des créatures, que par la multitude des connoissances & des raisonnemens. La foi contient éminemment toutes ces vérités particulieres, elle a une efficacité infinie pour elever l'ame à Dieu.

Avis particuliers pour M. de Laval.

Dieu se fait assez connoître à lui pour son centre & sa derniere fin. Il sait & il goûte qu'ayant Dieu, il a tout. Il doit donc tendre continuellement vers lui, au milieu des créatures où le péché nous a abymés. Tous les états y sont propres, c'est à nous à y répondre.

Il doit s'abandonner à la conduite de Dieu, & accepter l'emploi que la providence lui a donné sans l'avoir recherché. L'amour de l'abandon contient celui de la pauvreté, du mépris, des souffrances, & un détachement général de tout ce qui n'est point Dieu. Qu'il réussisse ou non dans sa charge, il doit être toûjours content. Ne cherchant que Dieu, il le trouvera par-tout ; rien ne pourra lui ôter la paix du cœur. Il faut être attaché à Dieu plus qu'à l'œuvre de Dieu.

Il ne se servira que des moyens évangéliques qu'employoient les Apôtres, qui abhorroient la

prudence humaine, & ne ſuivoient que la folie de la croix. Il vaut mieux n'être pas Evêque que d'être Evêque humain. Ce ſeroit un grand malheur qu'un Evêché empêchât d'être parfait Chrétien. Que la ſageſſe du monde y trouve à redire, qu'importe ? Jeſus-Chriſt eſt la voie & le terme : on ne le trouvera jamais qu'en ſuivant ſes maximes.

Il ne ſe détachera jamais de la pauvreté. S'il eſt obligé de ſouffrir que l'Evêché ait quelque revenu, il ne doit pas moins conſerver dans ſa perſonne l'extérieur de la pauvreté, & demeurer uni à ſes amis pauvres. On traitera cette conduite de baſſeſſe. Les ſouffrances de toute eſpece, les dangers même de la mort ne lui manqueront pas dans un pays où tout le reſte manque. Il doit conſerver le même abandon dans les ténebres, les ſéchereſſes & les autres épreuves de la vie ſpirituelle.

Il y a dans notre ame une inclination eſſentielle de s'écouler en Dieu. Il faut la laiſſer agir en liberté. La docilité à cette tendance eſt la meilleure oraiſon ; il faut la réveiller & l'entretenir par des temps réglés de prieres & de lectures ſpirituelles, & des regards amoureux ſur la vie & la paſſion de Jeſus-Chriſt. Mais quand on ſe ſent touché, il faut ſe livrer à ce mouvement, & laiſſer ce que la méditation ou la lecture auront inſpiré de meilleur.

Il n'ouvrira ſon cœur pour ſa direction ou ſa conduite qu'à ceux qu'il verra goûter cet eſprit d'abandon. Il priera Dieu de lui en faire trouver de ce caractere.

Il vaut mieux faire ſes charités d'une maniere ſecrette. La ſageſſe humaine inſpire de les faire avec éclat ; Jeſus-Chriſt n'agiſſoit pas ainſi : l'Egliſe n'en tire pas plus de fruit. Si Dieu les fait

éclater, il faut le ſouffrir patiemment. Son pur eſprit porte à la petiteſſe, à la pauvreté d'habits, table, logement, équipage. Il faut pourtant le néceſſaire. Ce malheureux corps y oblige.

Je ne lui conſeille pas de quitter le lieu où Dieu l'a placé, ſous prétexte de négocier à la Cour ou ailleurs les affaires de l'Egliſe ou de la colonie. Il y a bien du danger & de l'illuſion : le mieux & le plus ſûr eſt de négocier avec Dieu, & de demeurer fidellement attaché à ſon devoir. Cherchez premierement le royaume de Dieu, le reſte ſera ajoûté. Si ce reſte manque, Dieu veut nous ſanctifier par la pauvreté, l'humiliation & la ſouffrance. Cette regle ne fut pas obſervée. Le zele fit faire à M. de Laval bien des voyages, & enfin une démiſſion de ſon Evêché, dont les ſuccès ne furent pas heureux. Ses ſucceſſeurs ne l'ont pas mieux gardée. Ils n'obſerverent pas non plus celle de la pauvreté : la communauté de biens fut abolie, & l'on procura des abbayes à l'Evêché, qui a toûjours été pauvre.

Cependant M. de Bernieres mourut le 8 mai 1659. L'abrégé de cet événement ne ſera pas un épiſode déplacé dans la vie d'un Prélat qui lui étoit ſi attaché & ſi redevable, Ce ſaint homme en avoit été averti trois ans auparavant par la Sœur Marie, pour laquelle il avoit, comme tout le monde, une vénération ſinguliere. Cette ſainte fille, quelque temps avant ſa mort, lui découvrit les choſes les plus ſecrettes, & lui annonça ſon décès ſous l'idée d'un calice qui le lui adouciroit, & lui recommanda l'Hermitage, l'appelant le jardin où, comme l'épouſe des Cantiques, Dieu conſervoit ſes fruits. Elle mourut à Coûtances le 25 février 1650. On en rapporte pluſieurs miracles. Son corps, transferé par arrêt du Parlement de Rouen dans l'Egliſe du P. Eudes,

fut trouvé tout entier, exhalant une odeur agréable. M. de Laval, qui l'avoit plusieurs fois visitée, & qui étoit allé en pelerinage à son tombeau, porta en Canada & conserva toute sa vie avec respect quelqu'une de ses reliques qu'il avoit obtenues.

M. de Bernieres fut encore instruit par Dieu même de sa mort prochaine. Il le fit souvent connoître à ses disciples : il découvrit à chacun d'eux ce qui devoit lui arriver dans la suite, & qui lui arriva en effet. *Je me vois*, leur dit-il, *investi de la lumiere de la Divinité comme du soleil à midi, & je sens de si violens transports d'amour divin, que je m'étonne comment je puis vivre.* C'est sans doute dans quelqu'un de ces transports qu'il mourut subitement sur les neuf heures du soir. Il avoit communié le matin, comme il le faisoit tous les jours, gagné l'indulgence dans l'Eglise du Croisic, & assisté à la Congrégation. Il parut tout-à-coup d'une gaieté extraordinaire. Quelqu'un lui en demanda la raison. *Ah!* dit-il, *ma joie seroit bien plus grande, si je n'avois pas d'amour propre.* Il fut à la recréation & à la priere du soir à l'ordinaire. A peine fut-il retiré dans sa chambre pour se coucher, que son valet se mit à crier ; on y accourut, on le trouva assis à terre près de son lit, les yeux levés vers le ciel, & rendant les derniers soupirs.

Après la mort de M. de Bernieres, ses éleves continuerent à vivre dans son Hermitage. Il leur avoit fort recommandé de n'avoir aucun commerce avec les Jansénistes, qu'il appeloit les ennemis de Jesus-Christ. Et pour mieux marquer ses sentimens, il s'étoit fait faire un cachet, ou au-tour d'un Crucifix étoient gravés ces mots : *Dieu est mort pour tous.* Il avoit même prédit qu'on en auroit beaucoup à souffrir ; ce qui arriva bien-tôt

après. M. Dudouit, un des plus zélés, étant tombé dangereusement malade en 1660, il fallut lui administrer le viatique; mais son Curé étant soupçonné de jansénisme, il refusa de le recevoir de sa main. Ses confreres se déchaînerent ouvertement pour le justifier. Ce cachet, ce refus, ces discours firent un grand éclat, irriterent le parti, & attirerent tant de persécutions sur les Hermites, qu'il fallut se séparer. La plûpart allerent à Paris se réunir, sous la conduite du Pere Bagot, à la Congrégation, d'abord logée à la rue Coupeau, depuis transférée à la rue S. Dominique.

M. Desmezerets, après avoir fait son séminaire aux Bons Enfans, & reçû les ordres sacrés des mains de M. d'Héliopolis, y revint aussi. M. Dudouit son ami y retomba malade, & prit la résolution d'aller en Canada. A peine fut-il guéri, qu'il partit pour la Rochelle, & s'embarqua au mois d'août 1662. M. Morel étoit parti en 1661 avec Denis Roberge, éleve & domestique de M. de Bernieres, qui plein de l'esprit de son maître, alla par zele en Canada se donner à M. de Laval, & le servit jusqu'à sa mort.

La ferveur se soûtenoit toûjours parmi les Congréganistes. Plusieurs l'avoient portée jusqu'à s'assembler chaque semaine en particulier, pour se déclarer entr'eux leurs pensées les plus secrettes, & leurs fautes les plus humiliantes, & se donner mutuellement des pénitences, afin d'acquérir une profonde humilité, ce qui produisit de très-bons effets. Mais à force d'y avoir reçû du monde, le relâchement s'y glissa. L'association se rompit. Trois mois après il s'en forma une autre moins nombreuse & mieux choisie. On loua une maison à S. Etienne des Grès, & on y reprit les mêmes exercices avec une nouvelle ferveur.

C'eſt alors qu'elle forma le Séminaire des Miſſions Etrangeres, dont celui de Quebec eſt une dépendance. Ce grand objet de l'aſſemblée du P. Bagot, & de l'Hermitage de M. de Bernieres, qui étoient très-unis, étoit la converſion des Idolâtres du nouveau monde. Le célebre P. de Rhodes Jéſuite, étant venu des Indes à Paris en 1654, chercher des ouvriers évangéliques, s'introduiſit dans l'aſſemblée par le moyen du P. Bagot. Ses relations, ſes exhortations, ſes entretiens, ſon exemple, y allumerent un ſi grand zele, que tous réſolurent de ſe conſacrer à cette bonne œuvre. Le P. de Rhodes obtint à Rome des lettres de Vicaire apoſtolique pour pluſieurs. M M. les Evêques d'Héliopolis, Métellopolis & Berithe, & nombre de Prêtres, partirent pour les Indes, M. de Laval Evêque de Pétrée pour le Canada.

Cette œuvre n'auroit pas ſubſiſté long-temps, ſi l'on n'eût formé en France un corps durable qui fût comme la ſource des ouvriers évangéliques, c'eſt-à-dire qui eût ſoin de raſſembler ces ſujets, les élever, les envoyer en Orient, & leur procurer des ſecours, comme la Congrégation de la Propagande à Rome. M. de Meurs fut le plus ardent. Il engagea pluſieurs autres à mettre leurs biens en commun, & à établir une Communauté ou Séminaire dans ce goût. C'eſt ce qu'on appelle le Séminaire des Miſſions Etrangeres. Un Carme déchauſſé, Evêque de Babilone, donna l'emplacement & la maiſon qu'il poſſédoit rue du Bacq, fauxbourg S. Germain; pluſieurs perſonnes y firent des dons conſidérables, on y unit des bénéfices. Les deux Puiſſances donnerent authentiquement leur approbation. C'eſt depuis long-temps une maiſon des plus diſtinguées de Paris, qui ne ceſſe de faire de très-grands biens dans les

Indes, par les bons ouvriers que tous les ans elle y envoie.

Après cette digression curieuse & édifiante, & nécessaire dans la vie de M. de Laval, reprenons la suite de son histoire.

Rien ne représente mieux la primitive Eglise que la vie de ce petit Clergé. Ils n'étoient tous qu'un cœur & qu'une ame, sous la conduite de M. de Laval, & ne faisoient qu'une famille, dont il étoit le pere. Biens de patrimoine, bénéfices simples, pensions de la Cour, présens & honoraires, ils mirent tout en commun. M. Desmezerets, Supérieur du Séminaire, écrivant plus de vingt ans après à M. le Marquis de Denonville, Gouverneur, lui parloit en ces termes. *Le Prélat ne faisoit rien de considérable que de concert avec nous tous ; nos biens étoient communs avec les siens. Je n'ai jamais vû faire parmi nous aucune distinction du pauvre & du riche, ni examiner la naissance & la condition de personne, nous regardant tous comme freres. Nous avons aussi toûjours conservé une parfaite union avec les Jésuites & le Séminaire de S. Sulpice, qui n'a jamais pû être altérée. M. de Laval n'a rien négligé pour perpétuer dans son Eglise cet esprit de charité ; il y a réussi, & pendant tout le temps de son Episcopat l'union a été parfaite.* C'est à cette union étroite que la religion fut redevable des rapides progrès qu'elle fit en Canada, & le Clergé de la piété édifiante qui faisoit son caractere. *Tous les Ecclésiastiques, Chanoines, Curé, Séminaire, ne composent qu'une Communauté, dont la sainteté attire le respect de tout le monde.* Ainsi parle M. de S. Valier, second Evêque, dans sa relation de 1687, imprimée à Paris.

Ce que la piété avoit d'abord inspiré, l'état de cette Eglise naissante le rendoit absolument nécessaire ; elle n'avoit ni assez de bien, ni assez

d'ouvriers pour faire des corps ſéparés, & laiſſer les particuliers indépendans les uns des autres. En ne formant qu'un même corps, on économiſe les biens, on partage les charges, on s'entraide, on ſe ſoulage, on ſe remplace. D'ailleurs les Eccléſiaſtiques que le zele attiroit dans ces pays lointains, & dont le plus grand nombre étoit pauvre, avoit à craindre de manquer du néceſſaire, ſur-tout dans un âge avancé & un état d'infirmité. Les paroiſſes dont on les chargeoit, quoique très-vaſtes, à peine habitées par quelques familles diſperſées çà & là, ne fourniſſoient aucun revenu. On y étoit, par l'éloignement & la rigueur de l'hiver, hors de commerce avec Quebec pour ſe procurer ſes beſoins, & encore plus hors de portée de faire rien venir de France, d'où cependant on tiroit alors preſque toutes les commodités de la vie: embarras encore plus grand dans les infirmités que l'âpreté du climat, inſupportable à des étrangers, & les travaux immenſes que la rareté des Prêtres obligeoit à ſoûtenir, rendoient ordinaires & inévitables. Un Miſſionnaire étoit ſouvent chargé de pluſieurs paroiſſes & avoit des vingt & trente lieues de pays à deſſervir, & par des chemins en tout temps difficiles; en été il faut ramer ſur la riviere, tout Miſſionnaire doit être matelot; en hiver marcher ſur la neige, en raquette, portant ſa chapelle, ſon paquet & ſes proviſions. Ces inconvéniens arrêtoient ou faiſoient périr grand nombre de bons ouvriers. M. de Laval étoit trop bon & trop équitable pour n'en être pas touché & s'efforcer d'y remédier.

Il voulut que tout le Clergé ne fît qu'une famille, que la maiſon de l'Evêque fût la maiſon commune de tous les Eccléſiaſtiques, & le centre de tout le temporel, comme du ſpirituel; il s'engagea de fournir à tous tout ce qui leur ſeroit

néceſſaire. Il voulut que quand les affaires, les maladies, la piété, les attireroient à Quebec, ils trouvaſſent chez lui un aſyle toûjours ouvert, qu'ils y vinſſent même chaque année faire une retraite, & que quand l'âge ou les infirmités les mettroient hors d'état de ſervir, ils y euſſent une reſſource aſſurée, la nourriture & l'entretien juſques à la fin de leurs jours, & des prieres après leur mort. Par ce moyen les Miſſionnaires, déchargés de toute ſollicitude temporelle, ſe livroient au travail avec plaiſir & ſans réſerve. Il exécuta ce pieux deſſein juſqu'à l'établiſſement de ſon Séminaire. Dès qu'il l'eût bâti, il lui donna tous ſes biens, s'y conſacra, s'y renferma lui-même, & le chargea de maintenir cette union, & de remplir & perpétuer ſes vûes; ce qui ſubſiſta juſques à ce qu'un nouveau gouvernement changea la face des choſes. Mais comme le Séminaire n'étoit pas aſſez riche pour fournir à tant de dépenſes, qu'il étoit même inutile & dangereux de laiſſer aux Miſſionnaires la liberté de théſauriſer, il voulut que chacun remît à la maſſe commune tout ce qu'il retireroit de ſa paroiſſe, après avoir prélevé les dépenſes néceſſaires & les aumônes convenables, & qu'il en rendît compte de temps en temps au Supérieur. A cet effet il unit au Séminaire toutes les dixmes, toutes les cures de la campagne, le chapitre & la cure de Quebec; & pour mieux conſerver le premier eſprit, il ordonna que toutes les cures ſeroient appelées des miſſions, & les Curés des Miſſionnaires.

Cet eſprit de pauvreté, inſpiré par M. de Bernieres, étoit ſi grand dans l'Evêque & dans tout ſon Clergé, qu'on fut long-temps incertain ſi l'on feroit aucune acquiſition dans ce pays, regardant comme plus parfait & plus apoſtolique de s'abandonner à la providence. Cependant comme

on

on ſe propoſoit d'élever gratuitement la jeuneſſe, qu'on ne pouvoit qu'à grands frais faire venir des Prêtres de France, que les Jéſuites avoient des fonds conſidérables, qu'il ne convient pas au Clergé de mendier, il fut réſolu, après bien des délibérations, qu'on feroit des acquiſitions ſuffiſantes pour l'entretien honnête du Séminaire, mais qu'on ne ſe départiroit jamais de la déſapropriation qui laiſſe tout en commun entre les mains du Supérieur, comme on s'y étoit engagé.

Cet ordre, qui dans la ſuite des temps a changé, ſubſiſte enore dans une vingtaine de paroiſſes du diſtrict de Montréal, deſſervies par Meſſieurs de S. Sulpice. Chacun des Miſſionnaires rend compte de ſon revenu au Séminaire, & en retire ſon entretien. La ſage fermeté de MM. le Chaſſier & Pelletier Supérieurs du Séminaire de Paris l'ont inviolablement conſervé contre les efforts qu'on a faits plus d'une fois pour y porter atteinte : ils ont mieux aimé retrancher de leur Corps les particuliers qui n'ont pas voulu ſe ſoûmettre à cette dépendance. Et ce qu'il y a de ſingulier, M. de S. Valier, qui a favoriſé pluſieurs fois ceux qui vouloient ſe faire fixer dans ces cures, qui même a ſéparé toutes les autres du Séminaire de Quebec, a cependant voulu unir juridiquement toutes les cures du gouvernement de Montréal au Séminaire de S. Sulpice ; ce que la Cour n'a pas voulu agréer, pour ne pas priver les Evêques de la collation de ces cures.

M. de Laval avoit encore d'autres vûes profondes de ſageſſe. En établiſſant cette eſpece de gouvernement, il entretenoit beaucoup mieux l'union & la dépendance ; il contenoit bien mieux les particuliers par les liens de la ſubordination immédiate aux Supérieurs ſubalternes ; il étoit inſtruit plus exactement de l'état & des beſoins

des paroisses, par la voie légitime des Pasteurs ; il changeoit plus facilement ceux qui pouvoient devenir inutiles dans un endroit, ou être plus utiles dans quelqu'autre ; il ranimoit leur ferveur, en leur faisant faire tous les ans, & leur rendant si faciles les exercices de la retraite, ce que tant d'Evêques de France se font un devoir de pratiquer dans leur diocese ; & il mettoit tous les Prêtres à portée de lui ouvrir leur cœur & de recevoir ses avis. La sagesse & la charité présidoient à toutes les démarches de ce digne successeur des Apôtres.

Jamais Evêque n'a plus aimé son Clergé, ni n'en a été plus tendrement aimé, que M. de Laval. C'étoit un véritable pere. La joie éclatoit sur son visage lorsque ses Curés venoient loger chez lui, avec la confiance d'un enfant qui entre dans la maison paternelle ; il voyoit ces hommes que le climat & le travail avoient extenués & qui portoient sur leur visage le témoignage écrit de leur zele ; il couroit à eux, il les embrassoit & les combloit de caresses, entroit dans le plus menu détail de leurs peines, & s'épuisoit pour les soulager dans leurs besoins. Il étoit sur-tout enchanté lorsqu'ils se présentoient à lui avec une vieille soutane toute déchirée, un méchant bonnet de matelot, de gros souliers avec des grapins, en un mot comme des Sauvages, & alors il les reconnoissoit pour ses véritables enfans, dégagés de toutes les superfluités de la vie, négligeant ce vain extérieur pour ne s'occuper que des fonctions apostoliques. Le Prélat leur servoit de modèle, jamais personne n'a plus négligé les puériles affectations, il donnoit presque dans l'excès.

Croiroit-on que par tous ces arrangemens M. de Laval avoit en vûe de consulter son Clergé, & de n'agir que de concert avec lui, quoique par ses

lumieres ſupérieures, ſon expérience, ſes travaux, ſes vertus, ſa naiſſance, ſa dignité, il fût un oracle dont tout le Clergé reſpectoit les vûes? Jamais perſonne ne s'eſt plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni ſuivi avec plus de docilité les avis de ſes inférieurs & de ſes diſciples. Son premier principe fut de ſuivre dans le gouvernement l'eſprit de Jeſus-Chriſt, marqué dans ces paroles de l'Evangile, *les Rois dominent les peuples en ſouverains, mais pour vous, que le plus grand ſe faſſe le plus petit*, & dans celui du Prince des Apôtres, *gardez-vous de dominer ſur le Clergé, mais rendez-vous de bon cœur la forme de votre troupeau*, & dans ces autres du Sage, *vous a-t-on établi ſupérieur, ne vous en élevez pas, mais ſoyez parmi vos inférieurs comme l'un d'entr'eux.* Il avoit des aſſemblées fréquentes avec ſes grands Vicaires, les principaux de ſon Chapitre, les Supérieurs des Communautés, & les Religieux diſtingués par le mérite & la vertu; point d'affaire importante qu'il n'y proposât. Dans toutes celles des paroiſſes les Paſteurs étoient principalement conſultés, il les appeloit, ou leur écrivoit exactement avant que de rien faire chez eux, ou de rien accorder à leurs paroiſſiens. C'étoit moins un ſupérieur qu'un confrere, qui cherchoit le bien avec eux, & ne le cherchoit que dans la vûe du bien même. Les plus grands Evêques de France ſuivent cet uſage dans leurs diocèſes, ils tiennent chaque ſemaine des Congrégations où ſe traitent toutes les affaires; c'eſt ce que l'Egliſe obſerve dans les Conciles, & le Pape dans le ſacré Collège. Auſſi jamais Prélat ne fut ni mieux obéi ni mieux ſecondé que M. de Laval, parce que bien loin d'avoir cette jalouſie de métier qui veut tout faire, qui craint le mérite, qui ne goûte que le deſpotiſme,

jamais Prélat ne témoigna à ſes inférieurs plus d'eſtime & plus de confiance, ne chercha plus à faire valoir leur zele & leurs talens, n'eut moins d'envie de commander, & ne commanda moins en effet.

Pour établir ſolidement ce bel ordre, il voulut lier tous les membres du Clergé par l'honneur & la religion, en exigeant leur parole & leur ſignature, & leur faiſant faire une eſpece de vœu, qu'il appela de déſapropriation, qui ſans avoir l'étendue ni la force d'un vœu de pauvreté religieuſe, en a les effets, & ſans ôter la capacité d'acquérir, & la propriété des biens par une mort civile, comme le vœu ſolemnel, rend à peu près également dépendant des ſupérieurs, & donne devant Dieu un pareil mérite. Il voulut bien s'engager lui-même, ſe mit à la tête de tout, vivant en commun d'abord chez lui, & enſuite dans le Séminaire, & quoique maître de tout & par le ſuffrage de tous les cœurs & par ſes bienfaits, puiſqu'il avoit tout donné à ſon Clergé, il n'agiſſoit qu'avec une ſorte de dépendance du Supérieur du Séminaire, dont il demandoit toûjours les avis, ou plutôt, pour parler ſelon ſon idée, auxquels il demandoit conſtamment permiſſion. Cette union étroite parut ſuſpecte à ſon ſucceſſeur, qui changea tout dans la ſuite; mais M. de Laval ne s'en écarta jamais juſqu'à la mort, malgré les déſagrémens qu'il eut à eſſuyer pendant le reſte de ſa vie.

Cet Evêque ne ſe borna pas à l'union des membres du Clergé, il voulut y faire entrer toutes les Communautés Religieuſes de ſon dioceſe. Rien n'étoit plus ſage; il y a communément peu d'intelligence entre le Clergé & les Religieux, à quelques particuliers près, pleins de l'eſprit de leur état, & qu'un vrai mérite rend ſupérieurs à

ces foiblesses, qui d'un côté savent respecter l'ordre hiérarchique, & de l'autre rendre justice aux talens & à la vertu, & employer des ouvriers utiles. Il est vrai qu'en général ces deux états peu prévenus l'un pour l'autre, se regardent mutuellement avec défiance. Quels biens ne feroient-ils pas, si toûjours unis, il ne régnoit entre eux qu'une émulation de zele & de charité ? Ce malheur n'étoit pas à craindre en Canada, il n'y avoit alors dans le diocese que des Jésuites & des Messieurs de S. Sulpice, avec lesquels les Missions Etrangeres avoient toûjours vécû dans une parfaite union ; mais le Vicaire apostolique portant ses vûes dans l'avenir jugea à propos de la cimenter. Pour mieux prévenir les divisions que les événemens pourroient faire naître, il fit passer en 1665 un acte d'association entre ces deux Communautés & le Séminaire (Il est inscrit dans les registres respectifs, & l'original signé déposé dans les archives), par lequel on se promettoit de vivre toûjours comme freres, en s'engageant de dire un certain nombre de messes ou de prieres chaque année pour chacun de ceux qui viendroient à mourir, à se visiter avec cordialité, & à exercer l'hospitalité les uns envers les autres (ce qui subsiste encore entre les deux Séminaires), à aller les uns chez les autres faire l'office, & prêcher aux principales fêtes des Patrons, & chaque Prêtre y dire la messe à l'intention du corps (Ce qui s'observe en partie), à administrer les sacremens en commun dans la Cathédrale (ce qui est absolument tombé). Mais j'ai vû les Sulpiciens & les Jésuites au chœur de la cathédrale pendant l'office, occuper les premieres stales après les Dignités, avant tous les Chanoines.

Les Récollets n'étoient point alors en Canada, & n'y vinrent que plusieurs années après ; ils ne

ſont point entrés dans cette aſſociation, & il n'y a jamais eu la même union entr'eux, les Jéſuites & le Clergé; ils ont eu même des démêlés conſidérables avec les deux premiers Evêques, qui ont été heureuſement terminés. On les a cependant admis à prêcher à leur tour l'avent, le carême & les dominicales, à la paroiſſe, de trois en trois ans, alternativement avec le Clergé & les Jéſuites; ce qui n'a guere manqué juſques à préſent. Les Religieuſes entrerent à leur maniere dans l'aſſociation, on fit avec elles union de prieres, les Eccléſiaſtiques & les Jéſuites promirent de leur fournir gratuitement des Supérieurs, des Confeſſeurs & des Chapelains; ce qui a maintenu parmi elles l'union & la régularité. Cependant à Montréal Meſſieurs de S. Sulpice, qui les dirigent, n'ont ſouffert chez elles à aucun titre, ni Religieux, ni Eccléſiaſtique que de leur corps; mais à Quebec la conduite des Evêques a fort varié ſelon les ſollicitations ou les conjonctures du temps, les Eccléſiaſtiques, les Jéſuites & les Récollets y ont été tantôt admis, tantôt exclus; ce qui a répandu dans ces maiſons une ſemence de diviſion qui s'arrachera difficilement, & qui ſous le regne de M M. de S. Valier & Doſquet a cauſé de l'embarras.

LIVRE TROISIEME.

APRÈS avoir donné à ſon Clergé ſéculier & régulier ces témoignages de ſa charité, & tâché d'en rendre les liens indiſſolubles, l'Evêque de Pétrée y ajoûta en particulier en faveur des Jéſuites un monument authentique de ſa reconnoiſſance ; il voulut qu'à perpétuité la Paroiſſe de Quebec allât proceſſionnellement avec le Clergé faire l'office dans leur Egliſe le jour de la Circonciſion, le jour de S. François-Xavier, qui eſt une fête chommée dans le dioceſe, & le jour de S. Ignace, lorſque ſa fête tombe un dimanche. Le Clergé, qui leur étoit dévoué, s'y ſoûmit avec joie ; la colonie y applaudit, & ſe rendit en foule au College. L'ordonnance de l'Evêque fut inſérée dans les regiſtres de l'Evêché & dans ceux de la paroiſſe, & les Marguilliers en paſſerent un acte avec le Recteur & le Syndic des Jéſuites. Voici l'ordonnance.

« FRANÇOIS DE LAVAL, par la grace » de Dieu & du Saint Siege apoſtolique, Evêque de Pétrée, Vicaire apoſtolique en toute » l'étendue du Canada & pays adjacens : A tous » ceux qui ces préſentes lettres verront, Salut. » Après avoir connu & conſidéré les grands ſervi- » ces rendus à Dieu par les PP. de la Compa- » gnie de Jeſus en toutes ces contrées, tant au » regard de la converſion des Sauvages, que de » la culture de la colonie Françoiſe, ſpéciale- » ment par le ſoin charitable qu'ils ont apporté en » l'adminiſtration de la paroiſſe, tant pour le » temporel que pour le ſpirituel, pendant l'eſ- » pace d'environ trente ans, de laquelle admi-

» niſtration nous les aurions déchargés lorſque » nous ſommes arrivés dans ce pays, nous avons » jugé juſte & raiſonnable qu'il y ait à jamais » quelque marque de reconnoiſſance de la part de » la paroiſſe de Quebec envers leſdits P P. de la » Compagnie de Jeſus, & à cette fin nous avons » ordonné que tous les ans au premier jour de » janvier qu'on célebre la fête de la Circonciſion » & du S. Nom de Jeſus, qui eſt le titre & le » patron de leur Egliſe de Quebec, auſſi-bien » que de leur Compagnie, on s'aſſembleroit à la » paroiſſe à l'heure ordinaire de vêpres, d'où le » Curé avec le Clergé & le peuple iront proceſ- » ſionnellement à l'Egliſe deſdits Peres, pour y » chanter les vêpres qu'ils auroient dû dire à la » paroïſſe, & après le ſermon & le ſalut on re- » tourneroit proceſſionnellement à ladite paroiſſe. » Nous avons de plus ordonné que le même ſera » fait le 3 décembre fête de S. François-Xavier, » & le 30 juillet jour de la fête de leur glorieux » patriarche S. Ignace, lorſqu'elle tomberoit un » dimanche, & que le peuple en feroit averti » le dimanche d'auparavant, & exhorté de con- » tribuer le plus qu'il lui feroit poſſible à cette re- » connoiſſance, voulant que ladite ordonnance » ſoit inſérée dans les regiſtres de la paroiſſe, & » que copie en ſoit donnée aux P P. de la Com- » pagnie de Jeſus. Donné en notre demeure or- » dinaire de Quebec, ſous notre ſceau & ſeing, » & celui de notre Secrétaire, le 15 janvier » 1660. *Signé* FRANÇOIS, Evêque de Pétrée.

Lorſque le Chapitre fut établi vingt ans après, comme il ſe trouva chargé de la cure, il continua les proceſſions en qualité de Curé. La paroiſſe fut enſuite ſéparée & unie au Séminaire, mais cette ſéparation ne changea rien dans la cérémonie; ce

n'étoit qu'une même Eglise, un même corps & un même esprit : le Chapitre y alla toûjours, avec cette différence que ce n'étoit plus le Curé, mais la premiere Dignité, qui par honneur faisoit l'office. Il fut même pris une délibération dans le Chapitre général du 7 mai 1685, qui se trouve dans les registres du Chapitre, pag. 18. par laquelle il est arrêté qu'on suivroit cet usage jusques à ce que la Cathédrale & la Paroisse seroient entierement séparées. M. de S. Valier eut beau dans la suite séparer tous les divers corps du Clergé, le souvenir des services que les Jésuites avoient rendus, & rendoient encore à la Colonie, étoient trop présens, pour éprouver la même vicissitude : les choses demeurerent dans cet état sans interruption & sans trouble jusques après la mort de M. de S. Valier.

La vacance du Siege épiscopal, contestée par les uns, parce qu'il y avoit un Coadjuteur en France, & prétendue par les autres, parce que ce Coadjuteur n'avoit pas pris possession canonique, fit naître les plus vives contestations entre le Gouverneur & l'Intendant, le Chapitre & les Jésuites. Les Chanoines, irrités, & d'ailleurs dans des sentimens pour la Société bien différens de ceux de leurs prédécesseurs, depuis les démêlés sur les cultes Chinois & les affaires du jansénisme, qui, comme nous avons déjà dit, avoient passé en Canada, saisirent cette occasion pour montrer leur mécontentement, & en 1728 supprimerent un monument si glorieux aux Jésuites. M. Dosquet Evêque de Samos vint en Canada l'année suivante en qualité de Coadjuteur de M. de Mornay successeur de M. de S. Valier. Il blâma la conduite du Chapitre, & voulut rétablir l'ancien usage, qui lui paroissoit juste. Il rendit une ordonnance à cet effet, qui par son ordre fut insérée dans les registres du Chapitre & dans ceux de la paroisse,

& dont un original authentique, signé de lui fut donné aux Jésuites. Voici l'ordonnance.

« Pierre-Hermend Dosquet, par » la miséricorde de Dieu & l'autorité du Saint » Siege apostolique, Evêque de Samos, Coad- » juteur de Quebec, Assistant du trône pontifi- » cal, Conseiller du Roi en tous ses conseils : » A tous ceux qui ces présentes verront, Salut & » bénédiction. Les difficulrés qui sont survenues » l'année derniere & celle-ci sur les processions » qu'on avoit accoûtumé de faire tous les ans à » l'Eglise des PP. Jésuites, nous ont donné occa- » sion d'examiner de plus près l'origine de ces » usages. Sur quoi nous étant fait représenter les » registres de notre secrétariat, & ayant ordonné » de vérifier ceux du Chapitre & de la paroisse, » nous avons trouvé qu'il avoit été rendu une » ordonnance par Messire François de Laval, » premier Evêque de ce diocese, le 15 janvier » 1660, dans laquelle, en reconnoissance des » grands services rendus par les Jésuites, tant » aux Sauvages du Canada, qu'à la colonie » Françoise, notamment à la paroisse de Que- » bec, dont ils ont fait le service pendant plus de » trente ans, pour laisser un monument éternel » de gratitude, il ordonna qu'à perpétuité la pa- » roisse de Quebec & le Clergé iront procession- » nellement à l'Eglise du College des Jésuites, » & en reviendront de même, y chanteront vê- » pres, entendront le sermon, & feront le salut » les jours de la Circoncision, de S. François- » Xavier & de S. Ignace, lorsque la fête tom- » bera le dimanche. En conséquence, il fut ar- » rêté dans un Chapitre général tenu le 8 mai » 1685, que le Chapitre cathédral, pour lors » érigé depuis peu, & qui depuis son érection

» s'étant chargé de faire l'office de la paroiſſe,
» avoit été à ces proceſſions, continueroit d'y
» aller avec ladite paroiſſe juſqu'à ce qu'on eût
» fait la diſtinction de l'Egliſe cathédrale d'avec
» la paroiſſe, & qu'alors on délibereroit avec
» l'Evêque ſur ce qu'il y auroit à faire. Ce qui
» a été exécuté par la paroiſſe depuis qu'elle a
» paſſé des Jéſuites au Clergé, & par le Chapitre
» depuis ſon érection en 1684, juſqu'à l'année
» derniere, où pour des raiſons qu'il eſt à propos
» d'oublier, on a diſcontinué cet uſage. Nous,
» qui ſommes chargés de tenir la main à l'exécu-
» tion des ordonnances Epiſcopales & des délibé-
» rations du Chapitre, ſur-tout quand elles ſont
» priſes avec les ſolemnités des Chapitres géné-
» raux, & l'agrément des Evêques, & qui ſom-
» mes obligés de faire rendre à chacun ce qui lui
» eſt légitimement acquis, nous avons ordonné
» que tant ladite ordonnance, que la délibération
» du Chapitre, ſortiront leur plein & entier effet;
» en conſéquence, ſans avoir égard à tout ce qui
» a pû être fait au contraire, que nous avons
» caſſé & caſſons, en tant que de beſoin, nous
» ordonnons que la paroiſſe & le Clergé iront à
» perpétuité proceſſionnellement de l'Egliſe ca-
» thédrale à celle des Jéſuites, & reviendront de
» même; y diront vêpres & entendront le ſermon,
» & feront le ſalut le jour de la Circonciſion & le
» jour de S. François-Xavier tous les ans, & le
» jour de S. Ignace, quand ſa fête tombera un
» dimanche; & à l'égard du Chapitre, qu'il
» continuera d'y aller conjointement avec la pa-
» roiſſe juſqu'à la diſtinction de l'Egliſe cathé-
» drale d'avec la paroiſſiale, auquel temps il en
» ſera délibéré avec l'agrément de nous ou de nos
» ſucceſſeurs. Voulons que notre préſente ordon-
» nance ſoit lûe dans une aſſemblée capitulaire,

» & enregistrée dans les registres du Chapitre, » & qu'il en soit donné une copie en forme aux » PP. Jésuites. Donné à Quebec, dans notre » palais épiscopal, le 25 décembre 1729, signé » de nous, contre-signé de notre Secrétaire, & » scellé de nos armes. PIERRE-HERMEND, » Evêque de Samos, & Coadjuteur de Quebec. » Par Monseigneur, BOULANGER, Secrét.

En vertu de cette ordonnance la procession fut faite à l'ordinaire le premier janvier 1730, & vrai-semblablement les choses auroient repris leur cours; mais le Coadjuteur se brouilla avec le Chapitre, & ajoûta ce sujet de plaintes à bien d'autres que ses prétentions singulieres faisoient naître tous les jours. On s'efforça de secouer un joug qu'on n'avoit repris qu'avec peine, & on remua si bien, que M. Dosquet, qui n'aimoit pas infiniment la Société, & qui d'ailleurs vouloit se raccommoder avec le Chapitre, entra en négociation, & sacrifia cet article peu intéressant pour lui, afin d'en obtenir d'autres. On fit proposer aux Jésuites de déclarer par écrit que le Chapitre avoit droit ces jours-là de faire l'office chez eux; moyennant quoi on promettoit d'y retourner. Mais ce n'étoit qu'un prétexte de rupture; car on n'en avoit nulle envie, & il est certain que le Chapitre n'avoit jamais officié au College à titre de droit honorifique à lui dû, mais à titre de reconnoissance des services rendus par les Jésuites. La condition fut refusée, & par une délibération du 26 novembre 1730 le Chapitre prit la résolution de n'y plus aller. L'Evêque fut présent à cette délibération, il y présida même; mais confus de détruire si-tôt son propre ouvrage, il ne voulut ni la signer ni souffrir qu'on y fît mention de lui; il se contenta d'y consentir verbalement. Il exigea

exigea cependant que la Paroisse, c'est-à dire le Curé & son petit Clergé, feroit à l'ordinaire les processions ; ce qui s'exécuta. Les Jésuites firent d'abord quelques mouvemens & quelques plaintes, mais ils ont paru depuis ne pas s'en embarrasser. Tel a été quelque temps l'état de cette affaire. J'ai appris depuis que le Curé, qui ne s'y rendoit qu'à regret, faisoit toutes les fois quelque difficulté, & que cet usage étoit à la veille d'être aboli.

On sera sans doute surpris de voir les affaires des cultes Chinois & du Jansénisme passer au Séminaire de Quebec, qui n'y avoit aucun intérêt. Une courte digression expliquera ce mystere, & nous dispensera d'y revenir : elle servira à l'éclaircissement de plusieurs choses que nous aurons à dire dans la suite.

M M. Brisacier & Tiberge s'étant ouvertement déclarés pour leurs confreres de la Chine contre les Jésuites, pour les raisons que tout le monde sait, entraînerent toutes les Missions Etrangeres, dont ils furent si long-temps les chefs, & répandirent dans tout le Nouveau monde leurs ouvrages sur les cultes Chinois. Avec ces ouvrages passerent, sans doute contre leur intention, une foule de livres jansénistes. Ces deux célebres Ecclésiastiques, quoique toûjours bons catholiques dans leurs sentimens, favorisoient les Ecrivains du parti, & s'en servoient utilement pour répandre & appuyer leurs apologies. Le venin ne tarda pas à couler en Canada, ainsi que l'éloignement pour les Jésuites, & par la ressemblance des intérêts lia le Séminaire avec les sectaires. M. Varlet Evêque de Babylone, ensuite prétendu Archevêque d'Utrecht, interdit, déposé, excommunié par trois Papes, vint en Canada ; & de Quebec passa jusqu'à la mission de Tamaroa sur le Mississipi,

d'où il revint en France & fe réfugia en Hollande, pour s'y unir aux fchifmatiques. Quoiqu'il fût méprifé dans la Nouvelle France pour fa conduite & pour fa doctrine, condamnées par fes propres partifans, il trouva le moyen d'y répandre l'efprit du parti, malgré la vigilance & le zele de M. de S. Valier, qui fut toûjours très-attaché à la faine doctrine, & infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes.

Un Bénédictin déguifé vint à l'appui du parti faire une incurfion en Canada ; il s'infinua d'abord chez les Curés de campagne, enfuite dans les Communautés des Religieufes ; mais le Prélat le fit repaffer en France, où fa Communauté le réclama, & le défavoua dès qu'elle en fut inftruite. Les plus célebres profélytes du parti furent M. de Villermaula, du Séminaire de S. Sulpice, que fes Supérieurs rappellerent & chafferent de leur Corps ; M. Thibout, Curé de Quebec, homme de quelque mérite, & accrédité dans la paroiffe ; M. Glandelet, Doyen du Chapitre, homme habile, vertueux & zélé, qui avoit long-temps exercé les fonctions de grand Vicaire. C'étoit un des plus anciens Eccléfiaftiques du diocefe. Je crois cependant qu'on le foupçonnoit mal à propos. Tout ce qu'il y a de vrai, c'eft que quelques démêlés perfonnels avec les Jéfuites fur la direction d'une Religieufe Urfuline, le rendirent infenfiblement leur ennemi & le protecteur de leurs adverfaires. Mais j'ai vû dans un grand nombre d'écrits de toute efpece, qu'il a laiffés, un fincere attachement à l'Eglife & au Pape, beaucoup d'eftime & de refpect pour la Société, une extrême vivacité à fe défendre du foupçon de janfénifme, & fur-tout une profonde vénération pour M. de Laval, après la mort duquel il fit des procès verbaux fur plufieurs miracles opérés à fon tombeau, & fur la vie du-

quel il a laiſſé bien des mémoires dont je me ſuis ſervi.

Toutes ces affaires ſont aujourd'hui abſolument finies en Canada ; cette Egliſe eſt ſans mélange pour les ſentimens, & le Séminaire des Miſſions Etrangeres une des maiſons de Paris les plus attachées à la ſaine doctrine. Le Séminaire de S. Sulpice, pendant le peu d'années qu'il eſt entré dans ſon gouvernement, a commencé de diſſiper ces petits nuages. Il n'eſt entré dans la maiſon, il n'eſt parti pour les miſſions, que des gens ſûrs & pleins de zele. M. l'Abbé de Combes ayant depuis été à la tête, a ſû tout ramener parfaitement par cette douceur aimable & inſinuante, ce zele conſtant & éclairé, cette ſageſſe & cette charité qui lui avoient gagné tous les cœurs, & qui ſans doute lui ont aſſuré dans le ciel la plus glorieuſe récompenſe. Tous les autres Directeurs du Séminaire, pleins du même eſprit, ſoûtiennent avec beaucoup d'édification & de ſuccès une œuvre ſi utile & ſi ſainte.

Revenons aux travaux de M. de Laval pendant les trois premieres années de ſon épiſcopat.

LIVRE QUATRIEME.

LE Vicaire apostolique ayant ébauché, pour ainsi dire, son Clergé & jeté le germe de l'esprit qu'il y vouloit établir, alla visiter son diocese & donner la confirmation, ce qu'il a fait régulierement jusqu'à sa démission. La vie de l'homme suffiroit à peine pour visiter ce diocese immense, s'il étoit peuplé, puisqu'il renferme toute l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson, jusqu'à l'embouchure du Mississipi, & depuis l'isle Royale & l'Acadie jusques aux terres d'Espagne. Les visites de M. de Laval n'ont pas été au-delà de l'étendue de la colonie & des missions sauvages établies aux environs; c'est une espace de quatre-vingts à cent lieues depuis la riviere de Saguenay au-dessous de Quebec jusqu'au lac des deux montagnes au-dessus de Montréal, le long du fleuve S. Laurent, sur demi lieue de chaque côté du fleuve, où pour la commodité du commerce on a construit les habitations des François.

Ce seroit en Europe un grand diocese; mais il s'en faut bien qu'il y en ait aucun si difficile à visiter. On trouve en Europe des villages, des auberges, des châteaux de Seigneur, où l'on peut loger, on y trouve des Eglises bâties, un peuple formé, des Ecclésiastiques qui reçoivent, qui accompagnent, qui instruisent leur Evêque. Rien de tout cela en Canada dans ces premiers temps; les paroisses ne sont pas même aujourd'hui ramassées, malgré des ordres souvent réitérés de la Cour, & les risques que la guerre des Iroquois a fait long-temps courir; les habitations sont éloi-

gnées de plusieurs arpens les unes des autres, chacùn des colons ayant bâti la sienne à son gré, au milieu de son terrein, sur le bord de la riviere. Tout ce qu'on a pû faire, c'est de construire l'Eglise & le presbytere au milieu de cette ligne de maisons ; mais quelles maisons alors ! de misérables cabanes environnées de pieux, où il régnoit à la vérité, comme dans le premier âge du monde, l'union, l'innocence, la simplicité, la piété & l'esprit d'hospitalité, mais où tout manquoit : une botte de paille faisoit le lit, & un morceau de pain la nourriture. Aujourd'hui que la colonie est assez peuplée & le diocese formé, la route est plus supportable, on trouve presque partout quelques maisons ; il en est de temps en temps d'assez bien bâties. On faisoit alors des journées entieres sans rencontrer un habitant, trop heureux d'arriver enfin, pour y passer la nuit, à quelque grange ou à quelque cabane. On trouve aujourd'hui des Eglises passables, plusieurs même propres & bien bâties, & presque par-tout des Missionnaires ; alors nulle Eglise, nulle paroisse, nul Missionnaire, il falloit tout créer. Le Prêtre qui avoit le courage de parcourir ce vaste pays, portoit sa chapelle, & disoit la messe où il se trouvoit. Les fêtes & dimanches il en disoit deux. Il faisoit avertir de son arrivée, & on venoit à lui de plusieurs lieues à la ronde. Il confessoit, communioit, faisoit le catéchisme, baptisoit les enfans, ce qui lui donnoit une fatigue immense ; dans chaque cabane il falloit en faire autant. Pendant sept à huit mois de l'année la terre est couverte de neige ; c'est pourtant le seul temps où les visites peuvent se faire, parce que pendant trois ou quatre mois, depuis l'arrivée jusqu'au départ des vaisseaux, on est occupé des affaires de France, qu'il n'est pas possible de re-

mettre, puiſque l'occaſion manquée, en voilà juſqu'à l'année ſuivante.

L'état où étoit alors la colonie rendoit les viſites encore plus dangereuſes. M. de Laval trouva tout en armes, & preſque réduit aux abois. Les Iroquois nous faiſoient depuis plus de dix ans la plus cruelle guerre, & ne ſe propoſoient pas moins que d'exterminer tous les François. Leurs partis couroient la campagne, & inſultoient tout le pays. Cette guerre a duré plus de quarante ans encore, quoiqu'à diverſes repriſes, des pourparlers, des treves, des paix paſſageres, ayant laiſſé jouir de quelque intervalle de repos. Elle avoit d'abord commencé entre les Algonquins, les Hurons & les Iroquois. M. de Champlain avoit fait alliance avec les Hurons, nation alors la plus nombreuſe & la plus floriſſante, qui la premiere avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & les avoit aidés dans leurs guerres. Les Iroquois réſolurent de s'en venger, & à la faveur d'une paix ſimulée, ayant détruit leurs ennemis en détail, ils tournerent les armes contre nous. Leur maniere de faire la guerre, dans le goût des Houſſards & des Pandoures, eſt extrêmement meurtriere. Ce ne ſont point de ſieges réguliers, les Sauvages ne peuvent forcer que des barrieres de pieux ; très-peu de batailles rangées, ils ne ſauroient tenir contre le canon ; ils ne font que des coups de main. Ces troupes irrégulieres ſe répandent au loin & enlevent tout ce qu'elles trouvent, ils dreſſent des embuſcades & tuent tous ceux qui paſſent, ils vont la nuit mettre le feu à une maiſon, ſe chargent de butin, & s'enfuyent. Il eſt auſſi difficile de les pourſuivre que de prévenir leurs coups ; montagnes, rivieres, forêts, neiges, glaces, froid ou chaud, rien ne les arrête ; mais malheur à qui tombe vif entre leurs

mains, les cruautés les plus horribles & les plus rafinées sont leurs amusemens & leurs délices. Cependant la colonie, sans secours du côté de France, & presque abandonnée de la Cour, ne se soûtenoit plus que par une espece de miracle ; une poignée d'habitans qui la composoient, réfugiés sous le canon de Quebec, y vivoient comme prisonniers. On n'osoit ni semer, ni moissonner, ni cultiver les terres, ni sortir de la maison sans être bien escorté. Les Ursulines & les Hospitalieres, après avoir fait leurs fonctions pendant le jour, se réfugioient la nuit dans le fort, ne se croyant pas en sûreté dans leur Couvent. On fut long-temps sur le point de tout abandonner, & de revenir en France. Ainsi se passerent les trois premieres années du pontificat de M. de Laval, dans une disette générale, dans des fatigues & des alarmes continuelles, & un danger perpétuel de perdre la vie au milieu des supplices, & de voir son Eglise détruite ou dispersée repasser les mers.

Qu'on imagine donc un Evêque suivi de deux Ecclésiastiques & d'un ou deux domestiques allant à l'aventure sur les neiges, quelquefois dans un traîneau, le plus souvent sur des raquettes, portant sur son dos une couverture qui le jour lui servoit de manteau, & dont il se couvroit la nuit, passant la nuit dans une grange, ne beuvant que de l'eau, mangeant à la fin du jour un morceau de pain qu'il lui falloit apporter, déterminant l'étendue d'une paroisse, cherchant quelque endroit propre à bâtir une Eglise, on se formera quelque idée des visites épiscopales de M. de Laval. Il y contracta de très-grandes infirmités, qui lui durerent toute la vie. Quelque année après il en fut si dangereusement malade, qu'on en désespéra. A peine fût-il un peu rétabli, qu'il recom-

mença ses courses apostoliques. Il en fut de nouveau si épuisé, si incommodé, qu'il se retira à une maison de campagne du Séminaire, pour faire des remedes; mais n'étant point soulagé, il prit le parti de se démettre, comme nous le dirons dans la suite. Cependant une maladie populaire qui enleva bien du monde, l'apparition d'une comette, l'idée de quelque maléfice, le bruit de quelque prétendu prodige qui se répandit parmi le peuple & le jeta dans la consternation, y mirent le comble. Il falloit toute sa charité & tout son courage pour ne pas succomber sous le poids de tant de maux. Ce bon Pasteur visita & consola tout le monde, il fit faire des prieres publiques & des processions solemnelles, à l'exemple de S. Charles Borromée, pour fléchir la colere de Dieu. Il donna tout ce qu'il avoit apporté, & se réduisit à l'indigence: on compte que pendant ces tristes années il avoit distribué trente mille livres, somme incroyable pour le temps & pour le pays, & pour un homme qui n'a ni bénéfice ni patrimoine. Ses prieres furent écoutées, on parla de paix, la colonie respira, & le saint Evêque eut la liberté de revenir en France représenter au Roi tous ces maux, & en apporter le remede.

Les fatigues & les dangers de sa vie n'étoient pas sa plus grande peine, il se réjouissoit au contraire, à l'exemple des Apôtres, d'avoir à souffrir pour Jesus-Christ. Mais le zele qui le dévoroit le réduisoit aux abois à la vûe des désordres qui s'introduisoient alors dans la colonie, & que tant de fléaux ne corrigeoient pas. Une foule d'aventuriers ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plûpart obérés de dettes ou chargés de crimes, & qui n'alloient dans ce pays éloigné que pour se mettre à couvert des poursuites de la justice, les plus honnêtes

gens même uniquement attirés par l'intérêt & occupés de leur commerce, tout cela ne pouvoit qu'avoir apporté dans la colonie la plus mauvaise graine ; d'ailleurs dispersés dans un pays immense, sans Pasteurs, par conséquent sans religion & sans instruction ; loin du gouvernement & sans Magistrat, par conséquent sans frein & sans crainte ; mêlés avec les Sauvages, dont ils prenoient les mœurs, courant avec eux dans les bois, par conséquent dans le centre de la corruption, que pouvoit être le troupeau de M. de Laval, qu'un amas de rebelles, de libertins & d'impies ? C'étoit encore pire que la ville de Rome, dont il est dit que quand S. Pierre y entra c'étoit une forêt pleine de bêtes féroces ; car enfin il y avoit à Rome une police, des Magistrats, un Sénat, de l'esprit, de la raison, de la grandeur d'ame, & tout manquoit alors en Canada, *silvam istam frementium bestiarum, & turbulentissimæ impietatis occeanum.* Dieu a béni les soins & les travaux de son serviteur. Le Roi, à sa priere, pour combattre les Iroquois, fit passer le Régiment de Carignan-Saliere, dont les Officiers étoient gens d'honneur & de mérite, & les Soldats d'assez bonnes gens. On leur fit une mission qui fit de très-grands fruits ; les Officiers y donnerent l'exemple. Il faut convenir qu'aujourd'hui que les paroisses sont bien établies & pourvûes de bons Ministres, les habitans sont communément bien instruits, pieux, pleins de probité & de politesse ; ils ont même de l'esprit & des sentimens, & valent bien les habitans de nos campagnes. Que ne doit-on pas à ceux qui ont défriché ces terres couvertes de ronces, au prix de tant de fatigues & de dangers ?

Pendant ces trois malheureuses années l'Eglise de Canada perdit plusieurs bons ouvriers. M. le

Maître & M. Vignol, deux Eccléſiaſtiques de Montréal, furent tués par les Iroquois, le P. Menard Jéſuite, & un nommé Guenin ſon domeſtique, qui étoit une eſpece de catéchiſte fort utile & fort homme de bien, périrent chez les Outaouas. Le Pere Menard étoit un Religieux de la plus haute piété, pour qui non ſeulement les François, mais les Sauvages même, avoient une ſi profonde vénération, que pluſieurs années après ſa mort on trouva chez les Sioux ſon bréviaire & ſa ſoutane érigés en Divinités ſur une eſpece d'autel, où ces barbares alloient faire des prieres & des ſacrifices à leur mode, en lui préſentant à chaque repas de tous les mets qu'on leur ſervoit. Ce ſaint Miſſionnaire avoit travaillé longtemps chez divers Sauvages, entr'autres, avec beaucoup de fruit dans un des cinq cantons Iroquois, les Goyogouins où on lui avoit reconnu un talent ſingulier de s'accommoder au génie des Sauvages, & de s'inſinuer dans leur eſprit. Les événemens de la guerre l'avoient obligé de revenir à Quebec. Il y étoit lorſque les Outaouas vinrent demander des Miſſionnaires. Cette nation foible, peu nombreuſe, alliée des Hurons, & par là devenus l'objet de la haine des Iroquois, avoit déjà eu des Miſſionnaires & les avoit traités aſſez mal; le P. Garo y avoit péri par leur faute, ayant été lâchement abandonné dans une attaque. Ils revinrent cependant en demander en 1660, & on leur accorda le P. Menard. C'étoit tout riſquer, parce que le chemin, extrêmement long, étoit infeſté d'Iroquois: c'étoit riſquer à pure perte. Ces Sauvages, peut-être les plus ſuperſtitieux & les plus ſtupides du pays, n'avoient jamais paru goûter le chriſtianiſme; on n'avoit pû y baptiſer que quelques enfans moribonds. Leur empreſſement apparent n'avoit pour motif que l'intérêt du commerce.

Le P. Menard eut cependant le courage de s'engager dans une miſſion ſi ingrate & ſi périlleuſe. Comme il le dit lui-même dans ſes lettres, ce fut cette parole de M. de Laval qui le détermina: *Toute ſorte de raiſons devroient vous retenir, Mon cher Pere, mais Dieu, plus fort que toutes nos raiſons, vous veut dans le pays où vous allez.* Il vécut parmi eux près de dix-huit mois, pendant leſquels il fit avec eux des courſes de plus de trois cens lieues, obligé de ramer, comme eux, toute la journée, ou de faire des portages, n'ayant que la nuit pour dire ſon bréviaire à la lueur du feu, ou au clair de la lune, & manquant tellement des choſes néceſſaires, que pendant huit mois il ne vécut que de gland & d'écorce d'arbres pilée, & dans une occaſion il ſe trouva fort heureux, avec deux François qui l'accompagnoient, de trouver quelques oſſemens d'animaux, qu'ils pilerent & dont ils firent avec de l'eau une eſpece de bouillie, qui leur ſervit de nourriture pendant pluſieurs jours. Il fut ſouvent abandonné de ces barbares, expoſé à la fureur des Iroquois, riſquant de s'égarer dans un pays inconnu, comme il fit en effet dans une forêt, où il périt de miſere, ſans qu'on ait jamais pû découvrir ſon corps.

Les terres immenſes du Canada n'ont été que peu à peu découvertes, & ne le ſont pas même encore parfaitement. Lorſque M. de Laval y arriva preſque tout le pays étoit inconnu; il ſe fit dans les trois premieres années pluſieurs découvertes importantes au nord & au couchant, & ſemblable aux Romains, qui dans leurs plus grandes pertes envoyoient au loin des armées, le Vicaire apoſtolique, malgré les malheurs de ſon Egliſe, eut aſſez de courage & trouva aſſez de reſſource pour envoyer de tous côtés des ouvriers dans cette grande moiſſon; il eut même la conſolation d'y

voir faire beaucoup de fruit. Le détail de ces découvertes & de la police de ces vastes pays regarde plûtôt l'histoire générale du Canada que la vie particuliere de son premier Evêque ; nous nous contenterons de donner quelque légere idée des nations qu'on découvrit de son temps, & chez lesquelles la foi se répandit par ses soins.

Les Eskimaux, dispersés, ou plûtôt errans sur la grande terre de Labrador, située entre la baie d'Hudson & le fleuve de S. Laurent, n'ont presque de l'humanité que la figure, & encore bien hideuse à voir. Une grande barbe noire, épaisse & fort sale leur monte jusqu'aux yeux, & couvre si absolument leur visage, qu'à peine y distingue-t-on quelque trait. Ils sont si farouches, qu'ils ne s'apprivoisent jamais, s'enfuyent quand ils voient un Européen, à moins que le surprenant endormi & sans précaution, ils ne puissent le massacrer & le dépouiller. On ne peut trafiquer avec eux qu'au bout d'un long bâton, comme dans les villes affligées de la peste. Dans l'été ils n'ont point de demeure & couchent à l'air, en hiver ils s'enterrent dans des especes de caves ou plûtôt de clapiers, où ils sont six mois les uns sur les autres sans ouvrir les yeux ; ils sont couverts jusques au bout des doigts d'une espece de chemise, qui leur sert de chaussure & de casaque ; au lieu que les autres Sauvages sont presque nuds. La chaussure & la casaque sont faites de morceaux de peaux d'ours, de loup, ou même d'oiseau, attachés ensemble, dont le poil ou le duvet sont en dedans ; la chemise est faite de vessie ou d'intestins d'animaux ou de poissons, coupés comme du ruban, & assez bien cousus. Jamais sans doute il n'eût été possible de convertir aucun Eskimau, puisqu'ils sont inabordables & insociables, sans la guerre qu'ils ont avec leurs voisins.

Leurs

Leurs ennemis, plus ſociables qu'eux, ayant fait quelques priſonniers, les amenerent dans nos miſſions. L'eſprit de Dieu ſouffle où il veut, & la grace met tout à profit. L'eſclavage, les beſoins, l'éloignement de leur famille, la fréquentation de gens raiſonnables, les humaniſerent & les rendirent ſuſceptibles de religion & de vertu; les chaînes furent pour pluſieurs la ſource de la liberté. Une femme, entr'autres, fut convertie en 1659 par une eſpece de miracle. Elle tomba dans des convulſions ſi affreuſes & ſi extraordinaires, qu'on la crût poſſédée du démon. Pluſieurs remedes qu'on employa pour la guerir furent inutiles, enfin l'eau bénite la guerit ſubitement & parfaitement; elle demanda & reçût le baptême avec beaucoup de dévotion, & un Proteſtant qui en fut témoin, en fut ſi touché, qu'il abjura ſon héréſie & devint très-bon Catholique.

Le long de la baie d'Hudſon, dans une étendue de plus de trois cens lieues, on trouve pluſieurs nations ſauvages, errantes comme les Eſquimaux, mais moins farouches & moins dégoûtantes, qui juſqu'alors avoient été inconnues; elles adorent le ſoleil, & dans les affaires importantes le chef de famille offre en ſacrifice à cet aſtre la fumée du tabac qui ſort de leur pipe. Ils croyent l'immortalité de l'ame & une vie bienheureuſe, & s'imaginent rendre un grand ſervice aux vieillards & aux malades de les faire mourir pour avancer leur bonheur. Ils brûlent les corps, comme faiſoient les Romains, & ſur l'eſpece de tombe où ils renferment leurs cendres, ils mettent une pipe & du tabac, afin que le mort puiſſe fumer dans l'autre monde, ſans quoi ils ſeroient à jamais malheureux. En 1660 M. de Laval crût voir quelques ouvertures pour y établir le chriſtianiſme, & ſans être effrayé des difficultés, il prit auſſi-tôt des

meſures pour leur faire apporter les lumieres de la Foi. Mais cet objet n'a encore fourni rien de bien intéreſſant pour la Religion. Ces peuples ſont ſi éloignés, leur pays eſt ſi impraticable, l'hiver y eſt ſi long & ſi rude, que nous n'avons jamais eu avec eux de commerce ſuivi, le peu qu'il a été poſſible d'y faire n'a été que d'une maniere paſſagere ; il y a eu quelque fort & quelques habitations Françoiſes, quelque Miſſionnaire y a baptiſé des enfans & fait quelque converſion ; mais on y a fait ſi peu de fruit, que cette miſſion eſt abſolument tombée. Ceux qui y ont hiverné étoient en ſi petit nombre & ſi peu gens de lettres, qu'ils n'ont laiſſé aucun mémoire. Nous y avons toûjours été en guerre avec les Anglois, enfin on leur a cédé ce pays par le traité d'Utrecht ; la France l'a depuis perdu de vûe, & les Anglois aſſurément n'ont pas travaillé à y établir le chriſtianiſme.

Les Sioux ſont un objet bien plus important ; cette nation eſt nombreuſe & floriſſante, ſes mœurs ſont moins corrompues que celles des autres, l'adultere y eſt puni avec tant de ſévérité, que l'on coupe le nez & la peau de la tête aux femmes qui en ſont coupables. Ces peuples ont de la douceur, de l'eſprit & de la raiſon ; leur langue eſt une des trois langues meres qui partagent tous les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale. Dans le peu de commerce qu'on a eu avec les Sioux on a crû s'appercevoir qu'ils avoient l'accent Chinois. En effet on a quelque raiſon de penſer que le pays immenſe qu'ils occupent confine à la Tartarie & la Chine, par où il ſeroit aiſé de comprendre comment les premiers hommes, en faiſant le tour du globe terreſtre, auroient pû de proche en proche paſſer à la longue de l'Aſie à l'Amérique, puiſqu'on prouveroit par là que ces deux

parties du monde ne font qu'un même continent. Quelques Sioux, après avoir long-temps voyagé, ont rapporté qu'ils avoient trouvé bien loin, en tirant toûjours vers l'oueſt, des hommes habillés de longues robes, qui avoient des maiſons & des villes, comme les François, & ils avoient apporté de ce pays éloigné des morceaux de porcelaine fort ſemblables à la porcelaine de la Chine. Ce fut le haſard qui fit découvrir les Sioux.

La guerre Iroquoiſe ayant diſperſé les Hurons & les Algonquins, pluſieurs familles fuyant toûjours leurs ennemis, arriverent enfin chez les Sioux, où ſe croyant en ſûreté ils s'y établirent. Quelques François qui ſe trouvoient chez les Algonquins les ſuivirent, & en rapporterent bien des particularités qui nous meneroient trop loin. M. de Laval, touché du beſoin de tant de peuples, s'adreſſa au P. l'Allemand, qu'il avoit amené de France, & qui étoit alors Supérieur des Miſſions. Ces deux grands ſerviteurs de Dieu, animés du même eſprit, prirent de concert toutes les meſures que la diſette des ouvriers pût leur permettre, pour répandre de toutes parts la lumiere de l'Evangile. Il y a eu en effet depuis ce temps-là des Jéſuites chez les Sioux ; j'y ai vû aller en 1730 le P. Guignace, mais jamais il n'y a eu de miſſion fixe ; j'en ſuis ſurpris, & c'eſt dommage. Ce peuple ſage & docile ne ſeroit pas difficile à cultiver ; ſa langue fort répandue auroit facilité le commerce avec bien des nations plus éloignées, on auroit fait par là bien des découvertes, & ſurtout celle de la mer du Sud, ſi deſirée & ſi utile, à laquelle on ne peut douter que ce pays ne confine ; mais d'un autre côte l'éloignement infini de ce peuple, la difficulté d'y arriver à travers un pays inconnu, où tout manque, & où l'on trouve pluſieurs nations ennemies, la néceſſité de tra-

vailler chez des nations connues, alliées ou voisines, qui méritent la préférence, peuvent faire excuser ceux qui n'ont pas profité de ces belles ouvertures.

La nation des Abenaquis consola le Prélat du peu de progrès que faisoit la foi dans ce commencement chez tant de différens peuples. Les Abenaquis avoient embrassé le Christianisme depuis plusieurs années ; dès l'an 1646 le P. Dreuilletes avoit jeté parmi eux les fondemens d'une Eglise florissante, mais ce fut pendant l'Episcopat de M. de Laval que l'Evangile y fit de plus grands progrès, ce fut un des objets le plus consolant pour lui, & un des premiers qu'embrassa son zele. Dès son arrivée, plusieurs bons ouvriers, que le P. l'Allemand lui donna, allerent cultiver ces terres fertiles, & Dieu y a répandu tant de bénédictions, que malgré leur vie errante, & leur indolence naturelle, presque tout ce peuple répandu sur la côte Orientale & dans l'Acadie, depuis le golfe S. Laurent jusqu'à la nouvelle Yorck, est aujourd'hui Chrétien. Tous les efforts des Anglois n'ont pû les détacher de notre alliance, cimentée par la religion, & l'artifice des Ministres qu'ils y ont envoyés, non plus que leur violence, quoiqu'elle ait été jusques à massacrer le P. Rous Jésuite, leur Missionnaire, n'ont pû ébranler la foi de ces Néophites, ni diminuer leur ferveur ; les Abenaquis ont toûjours été amis de la France, & ennemis des Anglois, ils nous ont servi à contrebalancer les Iroquois. Tandis que ceux-ci, animés par le Gouverneur Anglois venoient ravager nos terres, les Abenaquis nos alliés usoient, par nos ordres, de représaille sur la colonie Angloise. On ne peut mieux peindre leur constante union avec nous, que par ces paroles de leur Ambassadeur au congrès tenu pour la paix

générale avec toutes les nations Sauvages : *Je n'ai point d'autre hache que celle de mon pere le Gouverneur de Quebec ; il l'a enterrée, je n'en ai plus.* De tous les Sauvages, ce font ceux dont les mœurs s'accommodent le mieux avec les nôtres, par la douceur, l'affabilité, la bonté du cœur qui leur eſt naturelle, mais qui n'affoiblit point leur courage & leur valeur. Ils ſont très-unis entre eux, & leur réputation eſt ſi bien établie, que malgré leur alliance avec nous, les Iroquois n'ont jamais oſé les attaquer, même dans le plus grand feu de la guerre. Ils ſont extrêmement chaſtes & retenus, ce qui, parmi des Sauvages, tient du prodige ; le vice chez eux eſt en abomination, & les plus légeres libertés, même en paroles, leur ſont inconnues, pluſieurs familles portent la modeſtie juſqu'à ſéparer les garçons & les filles en différentes cabanes, & ne pas leur permettre de ſe viſiter.

Parmi les Sauvages de l'Acadie, il en eſt qu'on appelle Gaſpeſiens, parce qu'on les trouve plus communément le long des Caps Gaſpés, ou Crucientaux, à cauſe d'une eſpece de culte religieux qu'ils ſemblent rendre à la Croix. Voici ce qu'en dit M. de S. Valier dans ſa relation, d'après le P. le Clerc, Récollet, qui a donné une hiſtoire de la Gaſpeſie. *On auroit peine à croire que la riviere de la Croix n'ait pas été ainſi nommée par des Chrétiens ; il eſt pourtant vrai qu'elle le tire depuis un temps immémorial de certains Sauvages appelés Crucientaux, parce qu'ils ont un reſpect particulier pour la Croix, ils en mettent une de bois au bout de leurs canots, ils en portent ſur l'eſtomac une de porcelaine ; pluſieurs les pendent à leur cou, & les femmes enceintes en couſent une ſur la partie de leur habit qui couvre leur ſein, à peu près comme les Religieux Mathurins ou Trinitaires, pour mettre leur*

fruit sous la protection de la Croix ; ils font enterrer avec eux, ou arborer une Croix sur leur tombeau. Le Capitaine se distingue par une Croix particuliere sur l'épaule, jointe à celle de l'estomac ; l'une & l'autre ont une bordure de porc épi, teinte en couleur de feu. Un de leurs plus anciens, âgé de plus de cent ans, disoit qu'il avoit vû le premier navire d'Europe qui avoit abordé dans leur pays, & qu'avant son arrivée ils avoient déjà l'usage de la Croix, dont voici l'origine. Il y a long-temps que nos peres, affligés d'une cruelle famine, après avoir inutilement invoqué le Démon par leurs jongleries, le Capitaine vit en songe un jeune homme qui l'assurant de leur délivrance prochaine par la vertu de la Croix, lui en montra trois, dont l'une serviroit dans les calamités publiques, l'autre dans les délibérations & les conseils, la troisieme dans les voyages & les périls. A son réveil il ne trouva plus rien, mais l'image de la Croix demeura si vivement imprimée dans son imagination, qu'il en fit sur le champ de semblables ; il inspira cette dévotion à sa famille, d'où elle passa à toute la nation, & il planta une grande Croix de bois au milieu, & l'autre à la porte de sa cabane, dont chacune avoit trois croisillons, comme un monument de sa vision de trois Croix.

Ces usages, quoique singuliers, n'auroient rien de surprenant ; ces Sauvages, superstitieux comme tous les autres, sont extrêmement dociles & portés par amitié à imiter les Européens ; il n'est donc pas impossible qu'ayant eu commerce avec les Chrétiens, ils leur aient vû faire le signe de la Croix, se mettre à genoux devant un Crucifix, & marquer beaucoup de respect pour ce signe de notre salut, & qu'à leur exemple ils aient marqué un respect semblable, qu'ils aient même crû dans la Croix une vertu secrette &

puiſſante, qu'inſenſiblement ils aient tourné en ſuperſtition & en idolâtrie. Au reſte les Gaſpeſiens ont dû être les premiers Sauvages qui ont connu les Européens, comme ils ſont reſtés à l'entrée du golfe S. Laurent, ils ont pû, dès les premiers voyages de Jacques Cartier en 1634, de celui de Verazani en 1528, de ceux mêmes des Eſpagnols & des pêcheurs Baſques, Bretons & Normands en 1504 & 1506, en voir pluſieurs introduire parmi eux cet uſage; un intervalle de plus d'un ſiecle & demi étoit plus que ſuffiſant pour faire perdre parmi ce peuple toutes les traces de ſon origine, y mettre des viſions & des prodiges à leur maniere, & le faire regarder comme immémorial en 1687 que M. de S. Valier écrivoit ſa relation. Revenons maintenant à la ſuite de l'hiſtoire de M. de Laval, & voyons ce qui ſe paſſa dans ſon premier voyage en France.

LIVRE CINQUIEME.

LA traite ou le commerce de l'eau-de-vie & autres boissons enivrantes parmi les Sauvages a été l'objet du zele & des plaintes de tous les Missionnaires, & une matiere intarissable de mésintelligence entre les Evêques & les Gouverneurs & les Intendans du Canada. M. de Laval a fait pour l'abolir les plus grands & les plus constans efforts, la nécessité d'en porter ses plaintes au Roi fut un des motifs de tous ses voyages, & même le seul motif du troisieme. Comme cette matiere fait une partie considérable de sa vie, qu'elle a été la source de la plûpart des persécutions qu'il eut à souffrir, & que peu de personnes en sentent bien l'importance, nous l'allons expliquer avec quelque étendue. Je fus chargé en 1730 de composer là-dessus un mémoire, qui fut présenté à la Cour, pour justifier la conduite de l'Evêque de Quebec, lequel sur les pas de ses prédécesseurs s'opposoit avec force à ce commerce.

Tout le monde sait que les Sauvages du Canada ont une passion démesurée pour l'ivrognerie. Comme ils n'ont point de vin chez eux, le peu d'habitude où ils sont d'en boire leur en fait trouver le goût délicieux, & les fait tomber dans l'ivresse. Ce qu'on portoit de vin & d'eau de-vie dans les premiers temps de la colonie étoit si peu de chose qu'on n'en pouvoit faire part aux Sauvages, qui n'avoient même aucune idée de ces liqueurs. Ce ne fut qu'en 1650 qu'il en vint une quantité considérable à Tadoussac, qu'on leur distribua en échange de leur pelleterie, ce qu'on continua les autres années. Cette boisson fut pour eux ce qu'elle

avoit été pour le Patriarche Noé ; ils en furent surpris & enivrés, parce qu'ils en prirent sans défiance & avec excès. Les Missionnaires alarmés ne manquerent pas de s'opposer à cette distribution ; M. d'Aillebout Gouverneur, & ceux qui étoient à la tête de la colonie, n'étant pas encore séduits par de faux prétextes, ni attirés par l'appas du gain, & remplis de la profonde vénération qu'avoient fait naître la piété admirable de cette Eglise naissante & le zele des Pasteurs, entrerent facilement dans leurs vûes, & donnerent des ordres rigoureux pour l'empêcher. Les Sauvages même, malgré leur penchant à l'ivrognerie, en sentirent le danger, & furent les premiers à demander qu'on ne leur en distribuât plus : leurs Chefs s'assemblerent, & prierent M. le Gouverneur d'interdire absolument cette distribution, & de faire bâtir une prison pour y enfermer ceux qui en boiroient. Ainsi dès son origine ce commerce porta sur le front la tache & la condamnation de son désordre, gravée de la main même des Sauvages. Mais tout cela dura peu, l'éloignement des supérieurs fit négliger les châtimens & les ordres, & le penchant au vice l'emporta ; les Missionnaires eurent beau faire, sans force & sans autorité, ne pouvant qu'édifier par leurs vertus & instruire dans leurs sermons, leurs efforts furent inutiles. La Religion est une foible barriere contre l'avidité du marchand & l'intempérance du Sauvage ; le mal gagna à vûe d'œil, il passa de Tadoussac au reste de la colonie, sur-tout du côté de Montréal, & chez les Iroquois, & on ne tarda pas à voir les funestes effets d'un commerce si pernicieux.

On auroit bien de la peine à se persuader dans quels excès l'ivresse entraîne ces barbares ; il n'y a sorte de folie, de crime, d'inhumanité, où ils ne tombent. Un Sauvage pour un verre d'eau-

de-vie donne jusqu'à ses habits, sa cabane, sa femme, ses enfans ; une Sauvagesse qu'on enivre souvent exprès, se livre au premier venu. Ils se déchirent entr'eux, ils se déchirent eux-mêmes ; qu'on entre dans une cabane où l'on vient de boire de l'eau-de-vie, on verra avec étonnement & horreur le pere égorgeant son fils, le fils massacrant son pere, le mari & la femme, les meilleurs amis, s'assommant, se mordant, s'arrachant les yeux, le nez, les oreilles ; ils ne sont plus connoissables, ce sont des forcenés, il n'y a peut-être aucune image plus vive de l'enfer : il s'en trouve souvent parmi eux qui cherchent à s'enivrer pour se venger de leurs ennemis, & commettre impunément toute sorte de crimes, à la faveur de cette belle excuse, qui passe chez eux pour une justification complette, *que dans ces momens ils ne sont point libres, ils n'ont point d'esprit.* S'il est difficile d'expliquer les excès des Sauvages, il est aussi mal aisé de comprendre jusqu'où va la cupidité, la mauvaise foi, la fripponnerie de ceux qui leur distribuent ces boissons. La facilité que leur donne l'ignorance & la passion de ces peuples de faire des profits immenses, & la certitude de l'impunité, sont des charmes dont ils ne se défendent pas ; l'appas du gain fait sur eux ce que l'ivresse fait sur les autres. Combien de crimes coulent de la même source ? il n'est point de mere qui ne craigne pour sa fille, & de mari pour son épouse, un libertin armé d'une bouteille d'eau-de-vie ; on vole, on pille ces misérables, qui dans l'ivresse stupides, s'ils ne sont furieux, ne peuvent ni refuser, ni se défendre. Il n'est plus de barriere qu'on ne force, ni de foiblesse dont on n'abuse, dans ces terres écartées, où n'ayant plus ni témoins, ni maître, on n'écoute que des passions brutales dont un verre d'eau-de-vie faci-

lite tous les attentats : les François y ſont pires que les Sauvages.

Il ne faut être ni fort habile, ni fort ſévere caſuiſte pour comprendre qu'on ne peut ni laiſſer aux François, ni fournir aux Sauvages une occaſion ſi violente des plus grands crimes, la même loi de charité & d'humanité qui défend de donner une épée à un furieux prêt à ſe percer le ſein, ne permet pas de diſtribuer un poiſon ſi funeſte. Les Evêques & les Miſſionnaires ont dû mettre tout en œuvre pour arrêter un ſi grand mal. Les Sauvages ont ſouvent renouvelé leurs plaintes, & ont été les plus ardens à en pourſuivre l'abolition ; ils ont agi vivement & fait agir les perſonnes accréditées auprès des Gouverneurs & des Intendans, ils appellent communément ceux qui donnent de l'eau-de-vie *de mauvais François qui veulent les perdre*. Dans les guerres contre les Anglois, quand ils en ont trouvé dans leurs habitations, ils ont enfoncé les tonneaux & l'ont répandue avec horreur ; pluſieurs nations ont fait vœu de n'en jamais boire, ce qui s'obſerve fidellement. Sans doute ni le Roi ni le Gouverneur n'ont jamais prétendu favoriſer tant de déſordres, peut-être même n'en ont-ils pas été bien inſtruits ou ne les ont-ils pas crûs ſi grands. Ces déſordres ne ſont pas moins réels, & comme les Miſſionnaires en ſont tous les jours témoins, il n'eſt pas étonnant qu'ils en ſoient plus vivement frappés.

L'intérêt de la Religion les fait encore agir ; l'eau-de-vie eſt un des plus grands obſtacles à la propagation de la Foi, elle fait apoſtaſier plus de Chrétiens, & retient plus d'infideles dans le paganiſme, que le plus zelé Miſſionnaire n'en ſauroit convertir. Depuis l'établiſſement de ce commerce, les Miſſions n'ont fait que languir, il ne ſe fait guere de nouveaux Chrétiens, les Miſ-

ſionnaires ne ſont plus écoutés dans les lieux où il eſt ſouffert ; le fer & le feu des Iroquois n'ont jamais fait tant de ravage que cette liqueur. La conduite des François qui la diſtribuent n'y contribue pas moins. Quelle leçon pour des barbares que des paſſions effrénées dont ils éprouvent les excès ! La terreur des loix les retient dans un état policé, mais rien n'en arrête le débordement dans ces forêts écartées. Il eſt ordinaire d'entendre dire à ces peuples : *Changerai-je de religion pour vivre comme les François : Si ce que tu dis étoit vrai, ils ſeroient les premiers à te croire.* Imagineroit-on que pour faciliter ce débit lucratif les François même décrient les Miſſionnaires qui s'y oppoſent, leur font & leur font faire mille outrages, blaſphêment la religion qui les condamne, & répandent parmi ces peuples des principes d'irréligion & de libertinage dont on ne peut les faire revenir, aſſiſtent à leurs fêtes idolâtres, & font les mêmes ſuperſtitions qu'eux ? Tous les Miſſionnaires ſont iconſolables de la perte de tant d'ames & de l'inutilité de leurs travaux. Les Evêques de Quebec ſont entrés dans leurs vûes & s'y ſont conſtamment oppoſés : plaintes à la Cour, repréſentations au Gouverneur, excommunications, cas réſervés ; le zele n'a rien négligé pour tarir une ſource ſi féconde de crimes. Ce fut là une des premieres démarches du Vicaire apoſtolique, dès le 5 mai 1660 il fulmina une excommunication, encourue par le ſeul fait, contre ceux qui donnoient de l'eau-de-vie aux Sauvages, quand même ils la diſtribueroient gratuitement, il la renouvella en 1667 ; en 1669 il en fit un cas réſervé, & juſqu'à ſa démiſſion il continua d'agir avec une fermeté apoſtolique.

Les Gouverneurs & les Intendans au contraire ont communément favoriſé la traite de l'eau-de-vie,

vie, soit que ceux qui les approchent, y ayant ordinairement part, ou vendant aux Marchands les permissions d'en traiter qu'ils ont obtenues, l'intérêt les engage à déguiser à leur maître la grandeur du mal, soit que les Gouverneurs soient réellement persuadés, comme ils l'ont toûjours dit, qu'il est du service du Roi de s'attacher les Sauvages par des présens de cette espece, qui sont tout-à-fait de leur goût, du moins de les affoiblir, de leur arracher leur secret, de les animer contre l'ennemi par un moyen qui a quelquefois réussi : prétexte d'autant plus plausible, que les Anglois nos voisins la distribuent ou plûtôt la prodiguent sans scrupule, & qu'en distribuant de notre côté nous ne faisons qu'employer les mêmes armes. Ces raisons apparentes du bien de l'Etat ont souvent arraché du Prince des ordres favorables aux Traitans ; souvent aussi la piété du Prince a rendu justice au zele du Clergé. Avant l'arrivée de l'Evêque les Missionnaires n'avoient que la voie de la prédication & de la confession ; mais un Prélat agissant avec autorité, les Gouverneurs ont éclaté bien des fois. Avant de raconter leurs démêlés, voyons le peu de solidité de leurs prétextes : il sera glorieux à la mémoire de M. de Laval de montrer que les intérêts de la Religion & ceux de l'Etat se trouvant réunis, il ne servoit pas moins son Prince que son Dieu.

La protection du Seigneur est le plus ferme appui des Etats ; le plus sûr moyen d'en soûtenir, d'en augmenter la puissance, c'est de mettre Dieu dans nos intérêts. Combien d'empires dont le renversement fut le châtiment des crimes qui y regnoient ! La Monarchie Françoise est redevable à la piété de ses Rois de l'éclat dont elle jouit ; la bonne politique a toûjours senti qu'elle avoit besoin de la Religion, que les meilleurs Chré-

tiens sont les sujets les plus fidelles ; les liens de la Religion sont solides & durables, ils vont au cœur. L'Evangile nous a donné l'entrée chez les Sauvages, & nous les attache le plus fortement ; la Colonie lui doit son établissement & ses progrès. Le zele de la Religion fait tous les jours percer les forêts, traverser les rivieres, grimper sur les montagnes, à un nombre de Missionnaires, pour aller chercher ou suivre un Sauvage : c'est le respect pour la Religion qui donne tant d'ascendant sur eux aux Ministres de l'Evangile pour leur faire aimer la domination Françoise, pour négocier la guerre ou la paix, dissiper les partis ou former des alliances. Ce sont les vérités de la Religion qui les humanisent, qui les civilisent, & qui leur inspirent des sentimens de pudeur, de justice & de probité, & présentent dans ceux qui la prêchent des idées respectables de désintéressement & de vertu ; l'eau-de-vie, dans ceux qui la distribuent, ne donne que des idées basses de passion & d'intérêt : le solide attachement se perpétue avec la Foi ; les fruits de l'ivresse s'écoulent avec la liqueur : la Religion a gagné des Nations entieres, & menagé plusieurs fois la paix ; l'eau-de-vie n'a pas empêché une seule guerre, formé une alliance, gagné solidement un Sauvage.

Bien loin de nous les attacher, l'eau-de-vie les éloigne de nous. Distinguons le Sauvage dans le temps que buvant la liqueur il n'est plus maître de lui-même, d'avec ce même Sauvage rendu à la raison après son ivresse. Dans le moment critique où la présence de l'objet irrite son intempérance, sans doute on en fait ce qu'on veut. Si cela s'appelle gagner des hommes, ainsi peut-on dire que les gagnoit la fameuse enchanteresse de la fable, dont le breuvage empoisonné les changeoit en bêtes ; ainsi un séducteur gagne une personne

trop foible pour résister à ses poursuites. C'est ainsi que le Marchand, trop instruit du fatal succès de la boisson, dépouille impitoyablement ce malheureux, à la faveur d'une ivresse qui le livre à son avarice ; mais que dit-il ce même homme lorsque revenu à lui-même, il voit ses parens, ses amis, massacrés de sa propre main, lorsqu'il se trouve privé de tout ce qu'il avoit ramassé dans ses pénibles courses, pour un moment de plaisir dont il ne lui reste que la honte ? que de malédictions il donne à son séducteur ! Par cette raison plusieurs Nations refusent d'avoir commerce avec nous, ou n'en ont que par des députés, & en petit nombre, gens choisis & bien éprouvés. Croit-on que les François, chez qui les Sauvages trouvent si peu de justice & d'humanité, leur paroissent bien dignes d'affection ? L'unique moyen de les attirer, c'est de s'en faire aimer, estimer & craindre. L'amitié ne se donne qu'au bienfait réel ; la vertu seule mérite l'estime ; la sagesse & la fermeté d'un gouvernement qui maintient la justice & les loix, peuvent seules en imposer. Mais ce commerce injuste rend également odieux la Nation & le gouvernement.

Outre les Sauvages, la traite de l'eau-de-vie perd un grand nombre de François, & par cette raison encore est contraire aux intérêts de la Colonie. La plûpart de ceux qui s'en mêlent, lui deviennent inutiles ; ils s'abandonnent à la débauche pendant leur sejour, & en sont bien-tôt les victimes, par des maladies dangereuses, ou une mort prématurée. Plusieurs, pour s'y livrer avec plus de liberté, par un libertinage peu croyable, quittent la colonie, s'établissent chez les Sauvages, & en prennent la religion & les mœurs. Ceux qui en petit nombre reviennent chez eux chargés des infirmités & des vices qu'ils y ont contractés, sont

hors d'état de peupler & de servir le pays. Des hommes de ce caractere donnent-ils aux Barbares une grande idée de notre Nation ? Tout grossiers qu'ils sont, ils ont encore des sentimens d'humanité, de bonne foi, de justice ; ils ont horreur de la fraude & du libertinage, ils ne sont pas insensibles à leurs vrais intérêts ; ils démêlent peu les raisons de politique qui peuvent faire agir le Ministere, ils ne distinguent point les François qu'ils voient chez eux, du reste de la Nation qu'ils ne voient point. Quelle idée peuvent-ils se former du gouvernement qui tolere tant de désordres, & d'un peuple qui après avoir envahi leurs terres, les poursuit encore dans leurs forêts pour les voler & les déshonorer par le moyen d'un breuvage qu'ils appellent *magique*, & dont ils disent qu'il y a dedans un *maniton*, c'est-à-dire un esprit mal faisant ?

Mais, dit-on, les Anglois les attirent par là. Quand cela seroit, on devroit peu leur envier un avantage qu'ils n'achettent que par des crimes ; mais ce n'est que sur de mauvais Mémoires qu'on vante si fort les progrès dont les Anglois sont redevables à l'eau-de-vie. Quelques Sauvages, en petit nombre, situés dans leur voisinage, plûtôt forcés par la crainte & par le besoin, qu'engagés par l'affection & par l'estime, font tout l'appanage des colonies Britanniques. Qu'on jette les yeux sur le continent immense qui depuis la baie d'Hudson jusqu'au Mississipi, & depuis les terres Angloises jusques à la Mer de l'ouest, renferme une infinité de Nations, bien loin d'être attachées aux Anglois, la plûpart même n'ont pas de communication avec eux, ni ne sont à portée de les connoître. C'est pourtant dans ce vaste pays, où la Religion nous a donné entrée, & où la concurrence avec l'Angleterre ne fut jamais à craindre, que se fait la traite de l'eau-de-vie : il n'y a

qu'une poignée de Sauvages qui ſe trouvent entre les Anglois & nous, & qui ſelon leur caprice ſe donnent, tantôt aux uns, tantôt aux autres, qui puiſſent être l'objet de l'ambition de deux Nations rivales dont on veut que l'eau-de-vie décide du ſort : vain prétexte, qui ne ſert qu'à pallier le commerce criminel qu'on fait chez les autres nations, où il eſt à tous égards inutile.

Dans cette poignée même où l'eau-de-vie fait, dit-on, pencher la balance, les Anglois attirent-ils bien du monde par leur profuſion ? leur en avons-nous beaucoup enlevé depuis que nous ſommes en ce point leurs émules ? J'oſe dire qu'il n'y a point une ſeule nation dont on doive l'alliance à ce commerce. En 1730 j'ai vû les Chouanons quitter les Anglois & ſe donner à la France par principe de continence & de ſobriété ; tout le monde ſait en Canada que cette Nation ne boit point de liqueur enivrante. Les Iroquois, qui étoient à nous, ſe ſont donnés aux Anglois parce que négligeant la chaſſe tandis qu'ils ont de quoi boire, & empruntant, après avoir tout donné, afin de continuer leur débauche, ils ſe ſont trouvés accablés de dettes, fainéans & miſérables, & ſont allés comme des banqueroutiers ſe refugier en Angleterre ; ils ſont devenus nos ennemis, & nous ont cauſé bien du dommage. Les Mikmaks, les Outaouaks, nos alliés, ayant paſſé l'hiver à boire, n'ont été à temps ni en état de faire la campagne contre les Iroquois ; cent fois ils en ont été ſurpris dans l'ivreſſe. Le Gouverneur du Canada, réveillé par ces malheurs, renouvela la défenſe de donner de l'eau-de-vie, ſous de très-grieves peines ; mais c'étoit s'y prendre trop tard, & même après la guerre rien n'a été ſoûtenu. Les Hurons, de tout temps attachés à la France, ne boivent pas d'eau-de-vie ; ceux d'entr'eux qui ſont établis à

Lorette, aux portes de Quebec, ont fait vœu de n'en point boire, & tiennent parole : tant il est vrai que c'est un foible lien, ou plûtôt un moyen de rompre tous les liens.

Enfin ne compte-t-on pour rien la conservation des bonnes mœurs dans la Colonie? Ce commerce, par la facilité & les occasions du crime, est pour les François la source de la plus grande dépravation. Tout en Canada tire a conséquence : ce pays naissant est un jeune homme qu'il faut élever, les principes qu'on lui donne, les habitudes qu'on lui laisse prendre, décident du reste de la vie. Il est aisé aujourd'hui, il l'étoit bien davantage au temps de M. de Laval, de former un Peuple Chrétien : c'est un tendre arbrisseau qu'on plie comme l'on veut, mais on ne peut le redresser quand il a pris un mauvais pli ; non seulement c'est un jeune homme, mais encore un jeune homme fort éloigné de son pere, & livré à lui-même. Je sais que la Colonie a eu & qu'elle a encore à sa tête des gens de beaucoup de mérite, dont les vertus & le zele secondent les pieuses intentions du Prince ; mais le choix n'en a pas toûjours été & peut n'en être pas toûjours également heureux. Dans un si vaste pays peut-on tout-voir, & pourvoir à tout ? l'impunité doit être grande, & la subordination médiocre : quel bien ne feroit ce pas, si le commerce ne rouloit que sur des choses utiles ? les Sauvages travailleroient la terre & prendroient quelque métier, les François établiroient des manufactures, feroient valoir les mines, &c. Le commerce facile de la boisson fait diversion à tout ; après avoir passé l'année dans l'oisiveté on en est quitte pour acheter à l'automne quelque barrique d'eau-de-vie, & l'aller vendre aux Sauvages à un prix excessif. Il est important d'entretenir dans ce pays éloigné des sentimens de religion & d'hon-

neur : pourquoi laiſſer imparfait, en ne levant pas cet obſtacle, ou plûtôt pourquoi détruire une miſſion ſi néceſſaire & qui a tant coûté, tandis qu'il en coûteroit ſi peu pour la rendre floriſſante ?

Les Gouverneurs ont quelquefois goûté ces raiſons, ils ont voulu compoſer avec les Evêques, & ont offert de faire des reglemens pour arrêter ces déſordres. Ces tempérammens n'ont jamais réuſſi ; peut-on eſpérer de remédier à un mal, tandis qu'on en laiſſe le principe ? en France même, où l'on vit ſous les yeux du maître, où l'intérêt rend tous les Traitans ſi attentifs à empêcher la contrebande, où les peines ſont ſi rigoureuſes, le profit ſi petit, & le riſque ſi grand, les fauſſonniers ſont-ils rares ? & l'on penſera qu'au milieu d'un peuple étranger, où l'on ne craint rien, on ſera aſſez conſcientieux pour négliger des profits ſi conſidérables, ou y mettre des bornes ? quel reglement peut-on faire ? fixera-t-on la meſure d'eau-de-vie qu'il ſera permis de donner ? quel Commiſſaire y veillera à cinq cens lieues de Quebec ? qui pourroit y veiller à Quebec même ? les Sauvages ne peuvent-ils pas en prendre par différentes mains, & la ramaſſer ? quand on n'en donneroit qu'un demi-verre à chacun, n'ont-ils pas la dégoûtante folie de la garder dans leur bouche, & de la raſſembler dans un vaſe, pour enivrer quelqu'un d'entr'eux ? Voilà les raiſons que faiſoit valoir M. de Laval. Je les ai rapportées avec étendue, pour juſtifier ſa conduite dans les perſécutions ſans nombre qu'on lui ſuſcita à cette occaſion.

Nous avons vû la fermeté de M. d'Aillebout Gouverneur pour empêcher la traite de l'eau-de-vie quand elle commença à Tadouſſac ; M. d'Argenſon, qui lui ſuccéda, marcha ſur ſes traces, & continua de la défendre. M. de Laval arriva pendant ſon gouvernement, & n'eut qu'à ſe louer du

Gouverneur. Le mauvais état de la Colonie, la guerre des Iroquois, une santé ruinée, quelque différent sur le cérémonial qu'il prétendoit lui être dû à l'Eglise, la qualité de Marguillier d'honneur, l'inspection des comptes de la fabrique qu'on lui disputoit, dégoûterent M. d'Argenson ; il demanda son rappel, & fut remplacé par M. d'Avaugour. Rien de plus zélé, de plus ferme que lui dans les commencemens: il décerna de nouvelles peines contre les coupables. Un incident le fit changer tout-à-coup sans retour. Une femme de Quebec fut surprise en contravention, & conduite en prison. Le P. l'Allemand Recteur des Jésuites, à la sollicitation de la famille, alla demander grace & voulut l'excuser. M. d'Avaugour répondit brusquement à ce Jésuite : *Vous etes les premiers à crier contre la traite, & vous ne voulez pas qu'on punisse les Traitans ? Je ne serai plus le jouet de vos contradictions ; puisque ce n'est pas une faute punissable dans cette femme, elle ne le sera plus pour personne.* Ce raisonnement & cette conduite n'étoient pas justes. Faut-il abolir une loi & permettre le crime, parce qu'on aura mal à propos demandé la grace d'un criminel ? L'amitié, l'intérêt, un zele mal entendu, peuvent faire implorer la clémence du Juge ; c'est à lui à refuser & à faire justice : il n'y a nulle inconséquence à détester & à poursuivre le péché, & en même temps vouloir épargner le pécheur. Un Ministre de Jesus-Christ, dont la douceur & la charité font le caractere, imite en cela l'exemple de celui qui détestant infiniment le crime, est pourtant mort pour sauver le criminel. Que sont même dans le fond la plûpart des sollicitations, que des témoignages d'amitié qu'on donne à une famille, dont on n'attend guere & dont on desire peu le succès ?

Mais M. d'Avaugour étoit un de ces hommes

roides & inflexibles, que rien ne peut changer. Rien ne fut capable de lui faire rétracter cette parole & cette funeste permission qu'un moment de mauvaise humeur lui avoit arrachée ; l'Evêque, le Clergé, les Jésuites, tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Colonie, les Sauvages mêmes, par des députations solemnelles de leurs anciens & de leurs Capitaines, eurent beau lui représenter les inconvéniens de cette liberté, & le supplier de faire exécuter ses propres ordonnances, soit prévention qu'on exagéroit le mal, soit ressentiment contre les Jésuites, soit roideur outrée de caractere, on ne pût rien obtenir ; il lâcha la bride au traitant. Le mal fit de si grands & de si rapides progrès, que bien-tôt il fut extrême & sans remede ; on distribua l'eau-de-vie avec profusion, on en but avec excès ; cette espece de nouveauté sembloit lui donner un goût plus piquant. Grand nombre d'Idolâtres qui se faisoient instruire abandonnerent la religion, les plus fervens Néophites apostasierent, ou vécurent en Idolâtres ; ces fervens Chrétiens qui faisoient revivre la primitive Eglise, & que les Infideles même admiroient, devinrent l'opprobre & le scandale du Christianisme, dont par leur dérangement ils faisoient blâmer la sainteté & soupçonner la certitude ; il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui résista à ce torrent débordé, encore fallut-il que se réfugiant à Sillery ou au Cap de la Magdelaine, & rompant commerce avec tout le monde, ils s'éloignassent promptement du danger.

Le Vicaire apostolique s'opposa, comme un mur d'airain, au désordre extrême qu'il prévoyoit irréparable ; il parla avec force, il agit avec vigueur ; il employa toute son autorité, & par un long mandement il défendit absolument le

commerce de l'eau-de-vie, il fulmina les cenſures Eccléſiaſtiques. Le jour de pâques 1669, célébrant la meſſe pontificalement, il monta après l'Evangile dans une chaire au milieu du chœur, la mitre en tête, la croſſe à la main, environné de ſon Clergé, après un diſcours pathétique où il prit pour texte ces paroles que Dieu dit à Moyſe, *deſcende, peccavit populus tuus*, il fulmina l'excommunication, il fit depuis un cas réſervé du commerce des François avec les Sauvageſſes, parce que ce crime ſi commun & ſi facile n'eſt qu'une ſuite de l'ivreſſe. Il mit en mouvement les Religieux & le Clergé, & il fut ſecondé avec zele; on tonna dans la chaire, on fut inflexible dans le confeſſionnal. Ce fut le ſignal d'une perſécution qui n'a jamais été bien éteinte. Ses ennemis prétendirent que les conſciences étoient gênées, ils invectiverent contre les Confeſſeurs & les Prédicateurs, on attaqua leurs mœurs & leur conduite, le Prélat ne fut pas plus épargné que les autres; des perſonnes intéreſſées les murmures paſſerent au peuple, du peuple le mal gagna les notables; quelques Officiers de marine, & quelques paſſagers qui vinrent dans les vaiſſeaux l'automne ſuivante, ne jugeant des choſes que par l'uſage de France, où le commerce de l'eau de-vie eſt libre, ſe joignirent aux mécontens, agirent & parlerent avec d'autant moins de circonſpection, qu'ils n'avoient rien à eſpérer ni à craindre. Les libelles ſe multiplierent, l'autorité de l'Egliſe fut mépriſée. Il eſt étonnant que dans un livre ſur le Canada, qui a paru ſous le nom d'un Récollet, ſans doute à ſon inſçû, on ait adopté toutes ces calomnies. On envoya à la Cour les Mémoires les plus violens, le Gouverneur le vit avec indifférence; mais le Conſeil du Roi n'y eut aucun égard, il en pénétroit les motifs. Les perſonnes les plus reſpec-

tables de la Colonie, ou plutôt la voix publique, les démentoit ; la réputation de sainteté, si justement acquise au Prélat & à son clergé, n'en fut pas entamée, mais le commerce de l'eau-de-vie demeura libre.

L'Evéque de Pétrée, qui vouloit d'ailleurs proposer l'érection de l'Evêché de Québec pour agir plus efficacement, crût le désordre assez grand pour devoir hâter son voyage, & porter ses plaintes au pied du Trône; il en étoit inconsolable. *Il a pensé mourir de douleur*, disoit la Mere de l'Incarnation, *on le voit sécher sur ses pieds ; je crois que s'il ne peut réussir, il ne reviendra plus, ce qui seroit une perte irréparable pour cette Eglise & pour les pauvres ; il se fait pauvre pour les assister, il porte le caractere d'un Saint. Plaise au Ciel de nous renvoyer notre bon pere & pasteur !* Il parla au Roi avec un zele apostolique, il en fut écouté, & obtint à la premiere audience tout ce qu'il demanda. Le commerce des boissons fut absolument défendu. M. d'Avaugour fut rappelé & perdit tous ses effets par des malheurs imprévûs, qu'on regarda comme des punitions de Dieu. Revenu en France, il alla, avec la permission du Roi, servir dans les armées de l'Empereur contre le Turc, où il fut tué. C'étoit un homme d'honneur, qui fit toûjours son devoir avec distinction, à ce travers près, si fatal au Canada, triste effet d'une roideur inflexible. On ne peut refuser des éloges à sa probité, à sa religion & à sa valeur. Les particuliers qui avoient traité de l'eau-de-vie, furent visiblement châtiés par la justice divine, plusieurs tomberent dans des crimes énormes, & reçûrent des flétrissures publiques, tout le pays fut pendant six mois agité par des tremblemens de terre & des phénomenes affreux, dont nous parlerons ailleurs, qui convertirent bien du monde.

Dieu sembloit exécuter l'excommunication lancée par le Prélat, & prévenir les ordres du Roi, qui pendant quelques années ne furent pas nécessaires.

En rappellant le Baron d'Avaugour, le Roi permit à M. de Laval de lui choisir un successeur. Son choix tomba sur M. de Maizié, dont la piété promettoit tout. Le Prélat se flattoit avec son secours d'arracher ce scandale ; mais il étoit de la destinée de l'homme apostolique que ceux qu'il plaçoit fussent la source de ses peines. Le P. l'Allemand, qu'il avoit desiré avec ardeur, occasionna par hasard & sans le vouloir ses persécutions auprès de M. d'Avaugour : son successeur à l'épiscopat, qu'il avoit choisi avec complaisance, renversa tous ses ouvrages. M. de Maizié, son ami de cœur, placé de sa main, devint son plus violent ennemi ; à peine ce Gouverneur fut-il arrivé, que la contagion le gagna ; soit sollicitation, soit intérêt, il favorisa sourdement la traite de l'eau-de-vie, qu'il avoit ordre, & qu'il avoit promis d'empêcher ; il manœuvra du côté de la Cour, & obtint d'autant plus aisément la tolérance, qu'étant ami du Prélat, de son choix, & réellement pieux, il ne devoit pas être suspect. D'autres différents, que l'aigreur de l'esprit fit naître ou porta trop loin, diviserent le Conseil, le Gouverneur & l'Evêque ; l'un se porta aux plus grands excès, l'autre montra la plus héroïque patience. Dieu termina tout heureusement par la pénitence & la mort du coupable.

M. de Traci, Vice-Roi, qui vint ensuite, étoit trop éclairé & trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres du Roi. Il y ajoûta même, & ordonna que tous les François qui reviendroient de chez les Sauvages, apporteroient une attestation des Missionnaires comme ils n'avoient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation

confiscation de leur pelleterie ; mais son regne trop court fut suivi du gouvernement de M. de Courcelles, qui n'agit que foiblement. M. Talon, qui vint deux fois Intendant, y fut encore moins favorable. En 1688 ayant obtenu du Ministre une lettre qui permettoit la traite de l'eau-de-vie, il assembla extraordinairement le Conseil le jour même de son embarquement, & sans lui donner le temps de délibérer sur cette lettre, dicta & fit signer à tous les Juges, contre la regle & l'usage qui ne demande que la signature du Président & du Rapporteur, un arrêt qui permet cette traite. Dix ans après, les plaintes ne faisant que croître tous les ans, M. Colbert manda à M. de Frontenac Gouverneur, de faire, conjointement avec le Conseil, une assemblée de vingt des principaux habitans, pour avoir leur avis sur ce commerce. Le Gouverneur, sans consulter ni le Conseil ni personne, assembla vingt-quatre habitans à sa maison, qui signerent tout ce qu'il voulut. M. l'Evêque crût cette manœuvre de si grande conséquence qu'il fit un voyage exprès en France pour en arrêter l'effet. On remarqua dans le pays que tous ceux qui avoient signé cet arrêt ou cette délibération furent visiblement punis par une mort funeste.

M. de Laval ne relâcha rien de sa fermeté. Il renouvela les premieres défenses par un nouveau mandement qui les confirmoit, en 1669 il les renouvela encore, & il ajoûta qu'il se réservoit l'absolution du péché que commettoient ceux qui donnoient de l'eau-de vie, & ceux qui en permettoient ou favorisoient le commerce. Le Gouverneur, qui s'y trouvoit implicitement compris, & que le Prélat avoit sans doute eu en vûe, s'en offensa, & se plaignit. J'ai vû renouveler cette plainte sur une pareille réserve faite par M. Dosquet en 1730. On fit entendre au Gouverneur que ce cas ne pouvoit

être réservé, & qu'un Gouverneur devoit en être exempt. C'est une erreur. Tout péché mortel extérieur peut être réservé; tout homme soûmis au tribunal de la pénitence se trouve dans le cas de la réserve, s'il s'adresse à un Confesseur qui n'a pas le pouvoir de l'en absoudre. La distribution de l'eau-de-vie étant un péché mortel, le Gouverneur qui la favorisoit, n'étoit ni moins coupable, ni plus privilégié que les autres. L'Evêque n'eut aucun égard aux plaintes, la réserve subsista, les Confesseurs firent leur devoir.

Cependant le mal alloit toûjours croissant, & les remedes ecclésiastiques étant inutiles, M. de Laval en 1676 envoya en France M. Dudouit, un de ses grands Vicaires & de ses plus dignes Prêtres, pour obtenir le renouvellement des dé-défenses. Tous ces mouvemens ne produisirent rien, & en 1678 le Prélat prit le parti d'aller lui-même à la Cour solliciter un remede qu'il croyoit si nécessaire; mais la Cour étoit prévenue par le Gouverneur & par l'Intendant; il n'y eut sorte de difficulté, de rebut, de mépris, que le Prélat n'eût à essuyer. On vouloit absolument le forcer à permettre ce commerce, mais il fut inébranlable; il eut la douleur de s'en revenir après deux ans de poursuite, sans avoir presque rien obtenu. Le Roi accorda seulement que la permission de la traite seroit restrainte aux habitations Françoises, c'est-à-dire qu'on ne pourroit porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, mais seulement leur en donner dans les maisons: foible barriere, les maisons Françoises étant dispersées, & plusieurs près des Sauvages, il est aisé de trouver des entrepôts, & fort difficile de veiller sur les contraventions; d'ailleurs le Gouverneur, secrettement favorable à la traite, étoit bien éloigné d'y tenir la main; c'étoit donc sous un autre nom la permettre en

effet. Le Prélat ne pouvant mieux faire, revint en Canada, accablé de chagrin, & se borna à user de son autorité dans le for intérieur. La fureur pour l'eau-de-vie a un peu diminué depuis, parce qu'étant devenue plus commune, & les Sauvages s'y étant accoûtumés, ils n'ont plus tant d'ardeur pour en boire, & ne tombent plus dans les mêmes excès après en avoir bû, & ce moyen prétendu de les attacher est devenu par là plus inutile que jamais, quoique toûjours il reste assez de mal pour exercer long-temps le zele des Pasteurs.

LIVRE SIXIEME.

L'Evêque de Pétrée n'avoit pû dabord ſe réſoudre à être Evêque titulaire du Canada, ſoit par humilité, s'en croyant indigne, ſoit par prudence pour ne pas ſe charger ſans le connoître d'un pays barbare dont le gouvernement devoit être plein de difficultés. Il s'y rendit en qualité de Vicaire Apoſtolique, pour dégroſſir l'ouvrage & préparer les voies à l'Evêque qu'on y voudroit établir. Une viſite exacte & un ſéjour de trois années lui ayant fait connoître l'état & les beſoins du pays, il comprit que l'érection d'un Evêché y étoit abſolument néceſſaire. Comment ſe flatter d'avoir toûjours des Prêtres de France, où beaucoup de dioceſes en manquent, qu'on ne peut faire venir qu'à grands frais, & que chaque année on riſque de perdre ? comment ſe flatter d'en trouver toûjours de bons, aſſez courageux pour entreprendre un ſi long voyage, aſſez zélés pour ſe ſoûtenir dans un climat ſi rude, aſſez pieux pour édifier un peuple ſi corrompu ? Comment gouverner une Egliſe ſi conſidérable, qui s'augmente tous les jours, ſans une autorité ſupérieure qui corrige les abus, qui pourvoie aux beſoins, qui ſe faſſe écouter à la Cour ? Peut-on ſe le promettre des Miſſionnaires diſperſés dans un pays immenſe, ſans biens, ſans nom, ſans crédit, qui à peine ſe connoiſſent, & ſouvent ſont diviſés entr'eux ? Il faut donc un Evêque qui faſſe des Prêtres dans le pays, & qui ſoit le centre commun où tout ſe réuniſſe. Ces raiſons ont ſouvent fait naître dans les Colonies les oppoſitions des Gouverneurs & des Intendans contre l'érection des

Evêchés ; ils ont craint l'union du Clergé à un chef, ils ont senti qu'ils seroient bien moins maîtres d'un Corps qui auroit un Evêque à sa tête, ordinairement homme de condition & accrédité, qu'ils ne le sont de quelque particulier isolé qu'on intimide, qu'on traverse, qu'on renvoie quand on veut, & auquel on ne doit ni les honneurs ni les égards qu'on ne peut refuser à la dignité Episcopale. M. de Laval sentit si bien tous ces inconvéniens, qu'il fit en 1662 le voyage de France pour en faire l'ouverture au Roi, & obtenir pour cette nouvelle Eglise un Chapitre, un Séminaire, & une dotation convenable, & même un Conseil souverain pour les protéger, & pour juger en dernier ressort les affaires des particuliers.

Le Vicaire Apostolique du Canada fut reçû à la Cour avec cet éclat que donne un grand nom, de grands travaux, de grandes vertus, & la singularité d'une mission au-delà des mers. On couroit en foule voir un Apôtre que la naissance rendoit bien moins illustre qu'une éminente sainteté. Jusque-là le Canada avoit été peu connu, ou plûtôt avoit été méprisé. On le regardoit comme un pays affreux & inaccessible, livré à des barbares, d'où tout au plus on pouvoit tirer quelque pelleterie. Les premieres Compagnies qui se chargerent du commerce, ou plûtôt qui l'envahirent, avoient eu soin d'écarter tous les témoins de leur conduite qui auroient pû la traverser ou donner quelque envie de partager les profits. Il est vrai que la Compagnie formée par le Cardinal de Richelieu avoit attiré l'attention du public ; mais le zele des associés s'étoit bien ralenti. La Colonie étoit tout-à-fait négligée. Les relations des Jésuites avoient beau donner une grande idée de la vertu des Missionnaires & des Néophites, les horreurs du martyre, la barbarie des Sauvages,

le peu de progrès de la religion, en faisant admirer le zele de ces hommes apostoliques, faisoient moins aimer que craindre ce climat affreux. Un Evêque digne de la primitive Eglise, qui échappé de tant de dangers, venoit de l'extrémité du monde présenter à la religion du Prince le prodige d'une Eglise naissante dont il étoit le fondateur, offroit un spectacle frappant, capable de piquer la curiosité & d'intéresser le zele des Sujets & du Monarque. Faut-il être surpris s'il trouva par-tout des admirateurs & des amis, & s'il obtint tout ce qu'il demanda ?

Louis le Grand entra avec plaisir dans toutes ses vûes, il approuva le projet du Prélat de faire ériger l'Evêché de Quebec, l'en nomma lui-même premier Evêque, & chargea son Ambassadeur à Rome d'en solliciter les bulles; il promit de doter l'Evêché, & donna à l'Evêque l'Abbaye de Maubec en Berry, à la charge de l'unir à l'Evêché quand il seroit érigé. Le Roi permit en même temps l'établissement d'un Séminaire, promit celui d'un Conseil souverain, & agréa toutes les mesures qu'on lui proposa pour arrêter le désordre qui commençoit à se glisser dans la Nouvelle France, sur-tout pour la traite de l'eau-de-vie. Le Prélat, infiniment satisfait, s'en retourna l'année suivante par le premier vaisseau, mais il n'attendit pas son retour pour travailler à son Séminaire; il en jeta les fondemens à Paris. Nous allons en donner de suite toute l'histoire, afin de n'en pas interrompre le fil.

Le Séminaire de Quebec fut le chef-d'œuvre & l'ouvrage favori de M. de Laval, mais s'il fut d'une part sa couronne, il fut de l'autre la matiere de ses plus grandes épreuves; car outre les persécutions qu'il occasionna, & les changemens qui le mirent à deux doigts de sa ruine, M. de Laval

eut la douleur de le voir brûler deux fois presque tout entier, & il eut le courage & le bonheur de le rétablir autant de fois, quoique avec moins de magnificence que la premiere, dépenses qui l'obligèrent à vendre l'isle d'Orléans, un des plus beaux effets du pays. Il y passa ses jours dans les exercices de la plus haute piété, & y termina saintement sa carriere.

Dans le dessein qu'il avoit d'unir le Clergé & de fonder un Séminaire, il fit des acquisitions qui dans la suite pussent suffire à l'entretenir. Le tèrrein est à bon marché dans ce pays désert, on est heureux de trouver des gens qui s'engagent à défricher & à peupler. Il obtint en divers temps à peu de frais, 1.° Un emplacement de seize arpens dans la haute ville, joignant l'Eglise paroissiale, sur la côte de Quebec, d'où l'on découvre toute la rade, l'isle d'Orléans, la pointe de Levi, & la riviere S. Charles, autant que la vûe peut s'étendre. C'est là qu'on a fait un grand jardin, & bâti le Séminaire attenant à la paroisse. Il y avoit un chemin entre le Séminaire & l'Eglise, que le Prélat fit fermer pour la commodité des Ecclésiastiques : MM. Courcelles & Talon s'y opposerent ; mais M. de Tracy Vice-Roi, toûjours favorable à l'Eglise, vuida le différent en sa faveur. M. de Frontenac renouvela les difficultés, & voulut le faire ouvrir ; mais la Cour soûtint la décision de M. de Tracy. Il y a un autre chemin entre le jardin du Séminaire & le bord escarpé de la riviere, qui fut fermé aussi ; mais on y laissa une porte, parce que sur ce terrein qui commande le port, on a placé plusieurs canons, fort négligés pendant la paix, mais qu'il faut servir en temps de siege. Cette porte a été souvent une matiere de différent. Selon que le Gouverneur & l'Intendant sont bien ou mal avec l'Evêque, ils la font ouvrir ou fermer, & le

peuple vient en foule ſe promener ſur ce bord, & ſe répand dans le jardin & la maiſon du Séminaire. 2.° L'iſle d'Orléans, de quatre à cinq lieues de large ſur ſept à huit de long, ſituée vis-à-vis Quebec, où le fleuve S. Laurent, après avoir formé, en ſe retréciſſant, un port fort commode, ſe diviſe en deux branches, & laiſſe l'iſle au milieu. Cette iſle, achetée de M. de Lauzun Gouverneur, a été depuis vendue en 1676 à M. Berthelot, qui la fit ériger en comté, & le Séminaire a acquis l'iſle Jeſus, vis-à-vis l'iſle de Montréal, auſſi grande & plus fertile, mais moins à ſa portée. 3.° La ſeigneurie de Beaupré, qui renferme ſur cinq à ſix lieues de longueur les paroiſſes de l'Ange Gardien, Château-Richer, Ste. Anne & S. Joachim. 4.° Du même côté du fleuve, en deſcendant vers Tadouſſac, la baie S. Paul de plus de dix lieues de longueur, cette baie & cette ſeigneurie de ſept à huit lieues de profondeur, ou plûtôt de toute la profondeur qu'on veut prendre à meſure qu'on défriche. 5.° La terre de Cologne & S. Michel, à une lieue au-deſſus de Quebec en remontant le fleuve, où le Séminaire a une maiſon de campagne. 6.° La petite Nation, autre grande terre du côté de Montréal. Ce ſeroit de quoi faire une province & un revenu très-conſidérable, ſi tout étoit réuni & cultivé : c'étoit alors très-peu de choſe ; mais tous les jours il augmente à meſure que le pays ſe peuple. Voilà le fonds du Séminaire, que M. de Laval lui a tout donné. Il a même exempté à perpétuité toutes ces terres de la dixme, & a renouvelé authentiquement cette exemption par acte du 23 novembre 1682, ſoit que le Séminaire les faſſe valoir par des domeſtiques, par des fermiers, ou de quelque autre maniere. Il accorda la même grace à toutes les Communautés Religieuſes. Je ne ſais ſi cette exemption ſeroit

reçûe en France ; mais comme les Curés de toutes ces paroiſſes ont toûjours été attachés au Séminaire, & la plûpart même amovibles, perſonne encore n'en a réclamé. Une poſſeſſion de plus de cent ans eſt un titre légitime, quand il n'y en auroit point d'autre.

Ce fut le 26 mars 1663 que le Vicaire Apoſtolique, déſigné pour l'Evêché futur, rendit à Paris une ordonnance pour l'établiſſement d'un Séminaire épiſcopal. L'ordonnance porte que les Supérieurs du Séminaire ſeront nommés par l'Evêque, que toutes les cures y ſeront unies, que tous les Curés y ſeront amovibles & pris de la maiſon, que le Séminaire jouira de toutes les dixmes & ſera chargé de la nourriture & de l'entretien des Eccléſiaſtiques ſains & malades, & de tous les frais des traverſées, & que l'Evêque ne pourra en aliéner les fonds ſans néceſſité & le conſentement des quatre premiers Directeurs. Le Roi confirma cette ordonnance par des lettres patentes du mois d'avril ſuivant, enregiſtrées depuis au Conſeil ſouverain de Quebec: Sa Majeſté rend le Séminaire capable de tous effets civils, le décharge à perpétuité des droits d'amortiſſemens & nouveaux acquêts pour toutes acquiſitions faites & à faire, lui donne ſans exception la totalité des dixmes de tous les fruits qui ſe recueilleront dans la Nouvelle France, dont la quotité demeure fixée au treizieme, ſans que les Evêques puiſſent en diſpoſer autrement que pour l'intérêt du Séminaire. La plûpart de ces articles ont été changés : le Séminaire des Miſſions Etrangeres établi à Paris nomme ou confirme les Supérieurs & Directeurs de celui de Quebec, ils ne font que ſe préſenter à l'Evêque : le Séminaire ne jouit plus des dixmes que dans ſes cinq terres, & n'eſt plus chargé d'entretenir que ſes Directeurs & ceux qu'il envoie dans ſes paroiſſes ou dans les miſſions ſau-

vages ; quelques Curés ont été fixés, & les dixmes sont réduites au vingt-sixieme par une ordonnance de M M. Tracy, Courcelles & Talon du 23 août 1667, qui pourtant ne les y fixe que pour vingt ans seulement, sans conséquence ; mais on a continué sur ce pied.

M. de Laval, de retour en Canada, fit bâtir son Séminaire : il y employa six mille livres que la Compagnie avoit données pour un presbytere, & le Séminaire se chargea de loger à perpétuité le Curé ou de lui bâtir une maison. Ce ne fut d'abord qu'un colombage fait à la hâte, en attendant qu'on pût en construire une plus solide en pierre. Quinze ans après, au mois de mai 1678, la premiere pierre en fut posée avec beaucoup de solemnité. Il fut dédié, comme la paroisse, à la Sainte Famille ; & après en avoir délibéré avec son Clergé, le Prélat ordonna qu'on y suivroit à perpétuité, ainsi que dans tout le diocese, le cérémonial, le breviaire & le missel Romain, ce qui s'est toûjours exécuté. On fit une neuvaine pour obtenir la protection de Dieu. Cette maison l'a souvent éprouvée d'une maniere qui tient du prodige. Le bâtiment fut bien-tôt achevé : ce fut un des plus beaux du pays, capable de contenir plus de cent personnes, avec toutes les commodités que demande la rigueur du climat.

Voici les principaux reglemens qui furent faits conformément à l'ordonnance d'érection & aux lettres patentes. 1.° Tous les Ecclésiastiques seront très-soûmis à la conduite du Supérieur du Séminaire sous la conduite de l'Evêque. 2.° Ils ne se regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur sera assigné pour leur subsistance, mais afin de pratiquer le détachement, ils rendront compte tous les ans de leur temporel. 3.° Ils meneront une vie si pure qu'on n'ait pas sujet de les retrancher d'un Corps

dont ils ſont comme les membres. 4.° Pour entretenir leur ferveur, ils viendront tous les ans faire une retraite au Séminaire, qui pendant ce temps-là fera deſſervir leur paroiſſe. 5.° Le Séminaire les regardera comme les enfans de la maiſon, ils y ſeront reçûs & traités avec charité quand ils viendront à Quebec pour maladie ou affaires néceſſaires. 6.° On pourvoira à leurs beſoins en ſanté & en maladie, & l'entretien ſera uniforme pour tous les Eccléſiaſtiques, de quelque rang qu'ils ſoient. 7.° Pour les ſoûtenir & les conſoler dans l'éloignement, on entretiendra avec eux une parfaite correſpondance de charité. 8.° Si l'âge, les travaux, les infirmités, les rendent invalides, ils trouveront un aſyle aſſuré dans le Séminaire juſqu'à leur mort, après laquelle on fera pour eux les prieres communes.

Il eſt aiſé de ſentir que cet arrangement eſt grand & beau, & très-avantageux aux Eccléſiaſtiques, & qu'à moins de vouloir théſauriſer par une malheureuſe avarice, il ne devoit y en avoir aucun qui ne ſe trouvât heureux de tenir au Séminaire. De là vient que le ſucceſſeur de M. de Laval trouva une ſi grande & ſi générale réſiſtance, quand il en voulut changer l'état. Toutes ſes faveurs & ſes promeſſes, qui par ſa mort pouvoient s'évanouir du ſoir au matin, étoient-elles comparables aux reſſources toûjours prêtes que fourniſſoit un corps ſolidement établi & engagé à perpétuité par des actes authentiques ? Il faut même convenir (car on doit rendre juſtice à tout le monde) qu'un Corps de Clergé ſi bien lié a dû donner des ombrages à un autre Evêque, & qu'à moins d'être lui-même de ce Corps, uni d'intérêt & de ſentiment, il ne pouvoit manquer de le redouter, & de trouver de grandes difficultés dans tout ce qu'il voudroit ordonner qui ne ſeroit pas du goût

de ses Ecclésiastiques. M. de Laval devoit s'y attendre, mais les grandes idées de perfection dans lesquelles & lui & tous ses Missionnaires avoient été élevés, lui firent imaginer & espérer de perpétuer une œuvre admirable & unique dans l'Eglise. La ferveur, peu occupée de l'avenir, n'envisage pas une décadence contre laquelle elle est armée, & se fait un devoir & un mérite de l'être.

Après avoir fondé un grand Séminaire pour enseigner la théologie & préparer aux saints Ordres, le Prélat cinq ans après forma un petit Séminaire, pour donner aux enfans les élémens de la grammaire, & les conduire jusques à la théologie. Le 9 octobre 1668, jour de S. Denis Apôtre de France, on en fit solemnellement l'ouverture. Cet établissement a eu tout le succès qu'on pouvoit desirer, plus de soixante enfans s'y forment à la piété sous la conduite de plusieurs supérieurs subordonnés au Supérieur du Séminaire. Ils vont en classe au College des Jésuites ; ils portent un habit bleu à la matelote, qui les distingue des Ecoliers de la ville, à peu près comme à Paris les Boursiers & les Pensionnaires sont distingués des externes des Colleges. On les fait venir régulièrement aux offices de la Cathédrale le dimanche & les fêtes, aussi-bien que ceux du grand Séminaire, ceux-ci font les fonctions de leurs ordres, les Ecoliers font celles d'Enfans de chœur, ils en portent même l'habit, une soutane & un camail rouge en hiver sous un surplis ordinaire, & un bonnet carré rouge en été. Une soixantaine d'enfans de chœur fait un spectacle assez singulier. Ainsi sans avoir de Prébendiers en titre, le Chapitre a un bas chœur fort considérable, que le Séminaire lui entretient.

Outre les enfans des François, le Séminaire a long-temps entrenu beaucoup d'enfans des Sauvages,

ges, pour les former à l'état eccléſiaſtique. Rien en effet n'eût plus facilité la converſion des barbares que d'avoir des Miſſionnaires de leur nation. On eut d'abord bien de la peine d'en obtenir ; les Sauvages, infiniment attachés à leurs enfans, ne peuvent ſe réſoudre à s'en ſéparer. On en prit beaucoup de ſoin, mais on n'a jamais pû, ni ouvrir aſſez leur eſprit pour les faire entrer dans les matières théologiques, ni fixer aſſez leur légereté pour les attacher au ſervice des Autels. Après avoir paſſé pluſieurs années au Séminaire malgré eux, & comme en priſon, ils s'enfuyoient dès qu'ils pouvoient, & alloient avec les autres courir les bois. Les Sauvages ont un fond d'eſprit & de jugement, & une éloquence naturelle, mais ils n'ont jamais pû s'exercer ſur des matieres abſtraites : la guerre, la paix, la chaſſe, la pêche, le menage, la politique, à leur maniere, & la piété, ſont les ſeuls objets auxquels leur eſprit a pû s'étendre. Les Urſulines n'ont été guere plus heureuſes pour les filles Sauvageſſes ; elles en ont pris pluſieurs dans leurs Monaſteres, les y ont entretenues & élevées avec les autres penſionnaires ; on n'a jamais pû leur apprendre à lire & à écrire, ni leur donner la politeſſe Françoiſe ; preſque auſſi diſſipées que les garçons, elles s'enfuyoient quand elles trouvoient la porte ouverte. On a donc de part & d'autre abandonné ce projet, ſur-tout depuis les pertes que le Séminaire & les Urſulines ont faites, qui les ont mis hors d'état de continuer.

L'établiſſement du petit Séminaire occaſionna quelque froideur, qui n'eut point de ſuite, entre les Jéſuites & le Clergé. Ces Peres avoient un penſionnat dans leur College, où le Séminaire entretenoit les jeunes gens qui ſe deſtinoient à l'état eccléſiaſtique, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état d'étudier la théologie & de ſe diſpoſer aux Ordres ſacrés. Mal-

gré le zele & la piété des Jesuites, il étoit difficile qu'on prît chez eux l'esprit de cet état. Un grand nombre en effet, après avoir fait leurs classes aux dépens du Séminaire, prenoit parti ailleurs. Le mélange avec ceux qui ne s'y destinoient pas, la liberté de voir leurs parens, y mettoit obstacle : on avoit beaucoup plus de peine à les former. Le Prélat & les Directeurs souhaitoient de les avoir de bonne heure auprès d'eux pous leur enseigner les cérémonies, le chant, la modestie cléricale ; mais le peu de logement & de maîtres ne l'avoit pas permis, & on craignoit de déplaire aux Jésuites, dont le pensionnat risquoit de tomber & tomba en effet quand on eut retiré les jeunes Clercs, qui en faisoient la meilleure partie.

La providence fit naître une occasion toute naturelle, qu'on saisit avec empressement. M. Talon avoit eu & avoit inspiré à la Cour l'idée de franciser les Sauvages : il s'étoit fair donner un ordre du Roi d'engager le Séminaire & le College à prendre des enfans Sauvages pour les élever. Les Jésuites furent alarmés de ce projet, & firent bien des démarches pour en arrêter l'exécution ; mais M. de Laval s'y conforma, & déclara que ne pouvant travailler à l'éducation des Sauvages sans les faire vivre avec les François, il vouloit en former un petit Séminaire. On mit aussi-tôt la main à l'œuvre : dans deux mois on eut de quoi loger six Sauvages & huit François, dont deux se sont depuis faits Recollets. Le College quelque temps après en fit de même. Ce mélange, qu'on croyoit utile, ne servit de rien aux Sauvages, & nuisit aux François : il fallut se borner à ceux-ci. A mesure que la Colonie s'est augmentée ces deux Communautés, d'abord peu considérables, & longtemps languissantes, sont devenues nombreuses, & ont donné de bons sujets à l'Eglise.

M. de Laval établit un troisieme Séminaire à la côte de Beaupré dans une maison de campagne. C'étoit la plûpart des enfans de paysans, qu'on élevoit & entretenoit grossierement & à moins de frais. On leur apprenoit même des métiers, & quand on en trouvoit qui avoient de l'esprit, on les faisoit passer au Séminaire de la ville. C'étoit une pépiniere de bons ouvriers fort attachés à la maison, d'où l'on tiroit des domestiques, des fermiers, des habitans, qu'on dispersoit dans les terres du Séminaire. En général les enfans Canadiens ont de l'esprit, de la mémoire, de la facilité : ils font des progrès rapides ; mais la légereté de leur caractere, un goût dominant de la liberté, & l'inclination héréditaire & naturelle pour les exercices du corps, ne leur permet pas de s'appliquer avec assez de constance & d'assiduité pour devenir savans ; contens d'une certaine mesure de connoissance suffisante pour le courant de leurs emplois, & qui en effet s'y trouve communément, on n'y voit en aucun genre de science des gens profonds : il faut même convenir qu'il y a peu de secours, peu de livres, & peu d'émulation. Sans doute les secours se multiplieront, & il se formera des personnes habiles à mesure que la Colonie se multipliera. Ils réussissent beaucoup mieux dans les ouvrages des mains ; les arts y sont portés à une grande perfection, on y trouve en tout genre de fort bons ouvriers ; les moindres enfans montrent de l'adresse ; rien n'égale le dextérité des femmes pour les ouvrages de leur sexe. Dans le petit Séminaire on laisse aux jeunes gens la liberté de s'exercer à quelque métier, ce qui est doublement utile ; ils rendent service à l'Eglise & à la maison, & ils se mettent en état de s'en rendre à eux-mêmes lorsque dans une paroisse écartée, dépourvûe de secours, ils

feront obligés de trouver tous leurs besoins dans leur économie & leur adresse.

Outre les personnes qui composoient ces trois Communautés, le Séminaire avoit un quatrieme Corps composé de freres & de sœurs qu'on appeloit donnés ou engagés, à peu près dans le goût des freres & des sœurs convers des Communautés Religieuses. La nécessité & la piété ont fait faire cet établissement. La rareté des especes ne permettant pas de donner des gages à des Domestiques, on avoit plus de facilité de se charger de la nourriture & de l'entretien; on trouva heureusement des personnes qui, voulant par piété se consacrer à Dieu, & n'ayant pas de quoi entrer dans un Monastere, ou n'ayant point de goût pour la clôture, se donnerent au Séminaire. On se chargea de les nourrir & entretenir toute leur vie, sains & malades; de leur côté ils firent des vœux simples, & promirent de travailler au profit de la maison. On en prit de l'un & de l'autre sexe. Les freres logerent dans le Séminaire, & outre le service courant de la maison, travailloient comme Tailleurs, Cordonniers, Tisserans, &c. On bâtit aux sœurs une maison séparée; le linge, la laiterie, le poulailler furent leur partage, &c. & le Séminaire eut à peu de frais des Domestiques assurés, affectionnés & fidelles. Cela duroit encore en 1730. J'ai vû cinq à six freres, & autant de sœurs, qui m'ont parlé avec une vénération infinie de leur ancien maître M. de Laval, duquel ils m'ont appris bien des particularités que j'ai insérées dans cette histoire. Le Séminaire aujourd'hui à son aise n'étoit plus dans le dessein d'en prendre de nouveaux après la mort de ceux là.

Le Séminaire ne s'est pas borné à former de bons Prêtres pour la Colonie, on y travaille encore à former des Missionnaires pour les Sauvages,

ce qu'on a exécuté depuis avec ſuccès chez pluſieurs nations, entr'autres dans celles des Abenakis dans l'Acadie, des Tamarois, & des Illinois le long du Miſſiſſipi, où l'on entretient toûjours pluſieurs Miſſionnaires, conformément à une clauſe du teſtament de M. de Laval. J'ai vû partir de mon temps les ſieurs Gaſton & Courrier, deux jeunes hommes pleins de ferveur & d'une très-grande eſpérance, dont l'un fut maſſacré par les Sauvages, l'autre y vit comme un Saint, juſqu'à y faire des choſes qu'on a regardées dans le pays comme des miracles. J'ai vû à Quebec le ſieur le Riche, qui après avoir été long-temps chez les Abenaquis, & enſuite Curé à la campagne, eſt mort Chanoine de la Cathédrale, plein de mérite, & le ſieur Taumeur de la Source, qui après pluſieurs années de ſéjour chez les Tamarois, eſt mort à Quebec dans une ſi grande réputation de ſainteté, que tout le peuple à ſes obſeques alloit faire toucher des chapelets à ſon corps, & déchiroit ſes habits pour avoir des reliques. J'ai crû devoir en paſſant rendre cette juſtice à la piété de ces dignes ouvriers.

M. de Laval étoit très-attaché au Séminaire des Miſſions Etrangeres de Paris, il y avoit paſſé quelque temps avant de venir en Canada, & s'y étoit agrégé, il en avoit tiré tous les ſujets qui travailloient dans ſon dioceſe. Tout le monde ſait que ce fameux Séminaire avoit été formé dans une Congrégation ſecrette de Jéſuites, dont le Supérieur avoit raſſemblé pluſieurs Eccléſiaſtiques, & leur avoit inſpiré le deſſein de ſe conſacrer à la converſion des Idolâtres. M. de Laval & tous ſes Eccléſiaſtiques étoient de cette petite Congrégation, & la continuerent pendant bien des années à Quebec ; ils s'aſſembloient régulierement chaque ſemaine au Collége, pour faire

entr'eux des conférences ſpirituelles, & s'animer à la pratique de la vertu. Outre cette union ſi étroite avec le Séminaire de Paris, le Vicaire apoſtolique avoit des raiſons particulieres de lui être inviolablement attaché, il y trouvoit une ſource féconde de bons ſujets qu'on lui envoyoit chaque année, & des correſpondans fidelles & zélés, auxquels il pouvoit s'adreſſer avec confiance, & qui ménageroient à la Cour, où ils avoient déjà un grand crédit, les affaires importantes qu'il prévoyoit inévitables dans ſon Epiſcopat. D'ailleurs aucun Eccléſiaſtique ne pouvoit venir en Canada ſans avoir quelqu'un en France à qui s'adreſſer pour le départ & pour le retour ; ce Séminaire, en relation avec toute la France, étoit une eſpece de bureau d'adreſſe, où l'on trouvoit toutes les facilités néceſſaires.

Dans ces vûes il unit ſon Séminaire de Quebec à celui des Miſſions Etrangeres, ou plûtôt il le lui donna. De ſorte qu'on ne l'a long temps appelé que le Séminaire des Miſſions Etrangeres établi à Quebec. Cette union fut d'abord faite le 29 janvier 1665, entre MM. de Meurs, Bazaud, Fermenel, Gazil, Lambert, Directeurs des Miſſions, & MM. Poitevin & Leſcot Procureurs de l'Evêque & du Séminaire de Quebec, & enſuite renouvelée & confirmée dix ans aprés, le 19 mai 1675. Il fit la premiere en qualité de Vicaire apoſtolique, Evêque déſigné, la ſeconde en qualité d'Evêque titulaire. Le Roi confirma cette double union par ſes lettres patentes du mois d'août 1676, enregiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes de Paris, & au Conſeil ſouverain de Quebec. Le Séminaire de Paris venoit lui même d'être ſolemnellement érigé & confirmé par lettres patentes l'année 1663. De ſorte que le Séminaire de Quebec fut la premiere bran-

che qui sortit de ce grand arbre, & l'Evêque de Pétrée un de ses premiers Vicaires apostoliques. On fit encore confirmer cette union par l'autorité du Saint Siege, de qui ces deux Séminaires dépendent d'une maniere singuliere à raison des missions étrangeres & de l'exemption de l'Evêque diocésain. Quant à cet article, celui de Quebec est aujourd'hui entierement soûmis à l'Evêque, mais l'Evêque lui-même l'est immédiatement au Saint Siege.

Par la premiere union aux Missions Etrangeres on confirma l'union de la cure au Séminaire de Quebec, & on la donna avec toutes ses dépendances à celui de Paris, pour être desservie par celui de leur Corps qu'ils choisiroient. Il y est encore porté que le Séminaire de Paris nommera le Supérieur de celui de Quebec, lequel en arrivant prendra la bénédiction de l'Evêque, & que les Messieurs de Paris pourront s'établir & exercer leurs fonctions où ils voudront dans toute l'étendue du diocese, chez les François & chez les Sauvages. La seconde union, après avoir fait une longue énumération des biens que les Missions de Paris ont fait depuis plus de dix ans en Canada par les ouvriers qu'elles y ont envoyés, renouvelle & confirme la premiere, y ajoûte une espece de donation, ou transport, au Séminaire de Paris, de tous les biens présens & à venir possédés par celui de Quebec, pour être sous son autorité régis & employés au bien du pays, avec défenses aux Directeurs de Quebec de rien détruire, aliéner ni engager sans le consentement de ceux de Paris, & donne d'avance & à perpétuité le pouvoir à tous les Ecclésiastiques envoyés par le Séminaire de Paris de travailler dans le Canada avec la dépendance de l'Evêque. Cependant comme la dis-

tance des lieux rendoit souvent le recours à Paris impossible, & que le long délai pouvoit nuire aux affaires, le Séminaire de Paris accorda par acte public du 6 juin 1682 à celui de Quebec de disposer de ses biens & de se choisir son Supérieur, à la charge d'en demander la confirmation.

Enfin le 12 avril 1680, sur la procuration de M. de Laval, il fut fait à Paris en son nom une donation générale de tous ses biens au Séminaire de Paris, pour être employés à l'entretien de celui de Quebec. Cette donation fut ratifiée a Quebec l'année suivante, & insinuée, tant au Châtelet à Paris, qu'à toutes les jurisdictions de la Nouvelle France, à Quebec, aux trois Rivieres & à Montréal. Il n'y a nulle sorte de précaution que M. de Laval n'eût prise pour éterniser ses bienfaits & son ouvrage. Il chargea en même temps de payer ses dettes, & de remplir les charges. Il se réserve d'employer dans son testament jusqu'à la somme de trois mille livres avec l'usufruit pendant sa vie, dont il n'usoit que pour son entretien, toûjours très-modique, laissant tout le surplus au Séminaire, voulant au reste que le Séminaire de Paris soit seul chargé de l'exécution de la donation, & qu'il ait seul inspection sur l'administration des biens donnés, sans que celui de Quebec soit tenu d'avoir d'autre rapport qu'à lui tous les trois ans.

Les charges de la donation & du testament sont que le Séminaire fera faire chaque année par deux de ses Prêtres, la Mission aux Sauvages, aux François pendant quatre mois; qu'il fera dire chaque jour à perpétuité une messe pour le repos de l'ame du Fondateur & de tous les Ecclésiastiques du Corps; qu'il élevera aux études & prépa-rera aux saints Ordres huit pauvres garçons à son choix, préférant ceux du diocese aux etrangers,

lequel nombre pourra être augmenté jusqu'à douze par son testament ; que si ces charges deviennent dans la suite trop onéreuses, le Séminaire de Paris seul, à l'exclusion de tout autre, en pourra faire la réduction, voulant que dans toutes les occasions importantes on soit tenu de lui rendre compte de tout, de prendre & de suivre son avis. Quoique toutes ces charges ne dussent avoir lieu qu'après sa mort, le Séminaire plein de reconnoissance les acquitta dès ce même jour. Tel fut l'établissement du Séminaire de Quebec ; il y a eu depuis bien des changemens que nous expliquerons dans la suite de cette histoire, & il faut avouer que quoique l'autorité épiscopale soit partout réservée, elle y étoit du moins bien gênée, ce qui ne devoit pas être du goût d'un autre Evêque.

Le Séminaire de Quebec & la Communauté de S. Sulpice de Montréal ont toûjours été fort unis ; on desiroit même de part & d'autre de ne faire qu'un même Corps, mais il faut pour cela le consentement des deux Séminaires de S. Sulpice de Paris & des Missions Etrangères, ou plûtôt il faudroit leur union : il n'est guere possible d'unir les branches sans le tronc. M. de Laval en écrivit à M. Dudouit son agent à Paris, & à M. Tronson Supérieur de S. Sulpice. La piété, le zele, la réputation de cette maison, le nombre de bons sujets qui s'y forment, son crédit dans le royaume, faisoient desirer une protection si puissante, & une source si abondante de bons ouvriers. D'un autre côté il étoit à craindre que l'esprit primitif de ces Communautés étant fort différent, on ne conservât plus la même intelligence, malgré l'estime mutuelle, que le grand n'absorbât le petit, & que S. Sulpice fournissant presque tous les sujets for-

més de sa main, les Missions ne fissent plus qu'un Séminaire, ou que la multiplicité des objets ne fît tort à l'un ou à l'autre. M. Tronson ne voulut point de l'union, mais les liens de la charité ont toûjours été fort étroits. En 1725 ce projet fut renouvelé & poussé plus loin. S. Sulpice fut admis dans le gouvernement des Missions, & fournit bien des sujets aux Indes & au Canada ; mais peu à peu il s'est retiré, & les choses sont rentrées dans le même état.

LIVRE SEPTIEME.

RIEN de plus heureux que le premier voyage de M. de Laval en France. Il obtint de la Cour tout ce qu'il demanda, il fut comblé de bénédictions & de graces, il gagna tous les cœurs; mais bien loin d'être ébloui de ces brillans succès, & d'être flatté des espérances qui s'offroient à lui, s'il eût voulu demeurer dans sa patrie, il n'en fut que plus empressé à se réunir à son cher troupeau. Il s'embarqua dès les fêtes de la Pentecôte 1663, dans le vaisseau du Roi avec M. de Maizié Gouverneur, qui venoit relever M. le Baron d'Avaugour, le sieur Gaudais Commissaire du Roi, faisant les fonctions d'Intendant, MM. Desmezerets & Paumiés, & trois autres Ecclésiastiques, & le R. P. Rafeix Jésuite. Il partit en même temps des Troupes & cent familles Françoises, que le Roi avoit accordées au Prélat pour peupler le Canada.

On eut beaucoup à souffrir dans la traversée, plusieurs de ces Soldats étoient huguenots, & la plûpart libertins. Plus de soixante personnes moururent du scorbut, il en mourut presque autant à Quebec. Tous ces dignes ouvriers se livrerent à leur zele auprès des malades; à peine pouvoient-ils suffire à les instruire, les consoler, & leur administrer les sacremens; plusieurs d'entr'eux en furent très malades; entr'autres M. Desmezerets, dont la vocation jusqu'alors incertaine fut décidée pendant le séjour de M. de Laval à Paris, & qui s'étoit embarqué avec lui, fut à l'extrémité: il dût sa guérison à un vœu qu'on fit pour lui à S. Ignace & à S. François-Xavier. Mais le Prélat se signala

& fut encore plus à la tête de tous par sa charité que par sa dignité ; il étoit aguerri avec les malades depuis les fréquentes visites & les grands services qu'il avoit rendus dans les hôpitaux de Caen sous la direction de M. de Bernieres. Sa charité parut ave éclat ; il distribua les emplois à son petit Clergé, & se réserva le plus pénible. Quoique incommodé lui-même par de fréquens vomissemens, il étoit sans cesse auprès des malades, les exhortoit, les consoloit, les soulageoit & leur rendoit toute sorte de services ; il en revenoit souvent couvert de vermine, plus d'une fois on craignit qu'il ne contractât ce mal contagieux. Il avoit fait en partant, moins pour lui que pour les siens, une provision considérable de volaille, de liqueurs, de confitures, & autres douceurs, c'est assez l'usage dans une longue traversée, où on risque de voir manquer jusqu'à l'eau douce ; il distribua tout aux malades sans se rien réserver, & manqua de tout lui-même le reste du voyage, mais il en supporta la privation avec plaisir : son Clergé & ses Domestiques, pleins de son esprit, & animés par son exemple, en firent le sacrifice avec joie. On ne se lassoit pas d'admirer sa charité & sa mortification, il n'est sorte de bénédiction qu'on ne lui donnât.

M. Paumiés fut embarqué sur un autre vaisseau pour y donner des secours spirituels. Ce vaisseau passa par Plaisance. On y trouva nombre de Chrétiens abandonnés, le Commandant & le Prêtre qui les servoit avoient été massacrés. Deux de leurs meurtriers furent pris, amenés à Quebec & punis. M. Paumiés eut pitié de ce troupeau privé de tout secours. Il y passa l'hiver, & ne vint à Quebec que l'année suivante, mais il ne persévéra pas. Après avoir fait de grands biens en plusieurs paroisses, il voulut repasser en France. Il se

se piquoit de peinture, faisoit beaucoup de tableaux; personne ne les goûtoit : il espéra qu'en France son talent seroit mieux connu ; il n'y réussit pas, & se donna aux missions de la campagne, où il réussit.

La Compagnie qui avoit gouverné le Canada depuis son établissement par le Cardinal de Richelieu en 1628, en avoit remis le domaine au Roi le 15 février 1663. Sa Majesté nomma le sieur Godais pour en aller prendre possession en son nom. Le Commissaire, arrivé en Canada, commença par le recensement général de la Colonie, & fit ensuite prêter le serment de fidélité à tous les habitans, porta plusieurs ordonnances sur la justice & la police, & prit des Mémoires exacts sur l'état des choses, & les diverses plaintes qu'avoient faites le Gouverneur & le Clergé. Il le fit en honnête homme, avec exactitude & avec équité; tout le monde fut satisfait, & les démêlés furent appaisés : le Commissaire s'en retourna la même année, selon les ordres de la Cour. M. de Laval voulut, comme les autres, être inscrit dans les regiltres publics, à l'exemple du Sauveur du monde, qui pour obéir à l'édit d'Auguste, se fit écrire avec Marie sa mere & S. Joseph son pere nourricier. Le Prélat ne prêta pas de nouveaux sermens, il l'avoit déjà prêté entre les mains du Roi, mais il donna à tous ses sujets des exemples d'une fidélité inviolable.

Qoique l'établissement d'une Cour Souveraine ne soit pas du ressort de l'Eglise, le Conseil Souverain de Canada fut l'ouvrage de son premier Evêque. Il en obtint du Roi l'érection en 1662, avec le pouvoir d'en choisir les membres de concert avec M. le Gouverneur, ce qui s'exécuta dans le cours de l'hiver de 1663. Les lettres patentes de son établissement furent enregistrées; &

peu après, le 10 octobre, celles de l'établissement du Séminaire. Le Conseil fut d'abord nommé Souverain, parce qu'à l'exemple des Parlemens il juge en dernier ressort les affaires de la Colonie. La Cour a depuis voulu qu'on le nommât seulement Conseil Supérieur, sans pourtant diminuer son autorité ; sans doute par une sorte de délicatesse, pour ôter toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes seroient si faciles à former, & si difficiles à détruire. Sans doute dans les mêmes vûes on n'a jamais mis dans les premieres places que des gens nés en France, dont les familles fussent une espece d'ôtage de leur fidélité. On ne mettoit dans les secondes places, non plus que dans le Clergé, que peu de Canadiens. On est aujourd'hui plus facile, & les Canadiens en effet ont le cœur tout François, leur fidélité n'est point douteuse.

Dans le commencement de la Colonie, quoique la plûpart des Colons fussent Normands, il n'y avoit presque pas de procès. Il ne pouvoit encore guere y en avoir. Chacun prenoit ce qui lui plaisoit d'un terrein immense qu'aucun voisin ne lui disputoit. Le peu de différents qui survenoient étoient terminés à l'amiable par des arbitres, ou d'autorité par le Gouverneur, d'une maniere assez militaire. Il n'y eut pendant bien des années aucune justice réglée; la Colonie étoit si peu stable, si peu nombreuse, la France en faisoit si peu de cas, qu'on ne pensoit ni à établir ni à acquérir des charges dans un pays à peine connu. La Compagnie du commerce du Canada avoit son Conseil & ses assemblées pour régler ses affaires, & par occasion on y accommodoit les affaires des particuliers. La Compagnie de 1628, jouissant des droits de souveraineté, forma un Conseil plus ré-

gulier de ses Officiers, des notables du pays, & du Supérieur des Jésuites, le seul corps ecclésiastique qu'il y ait eu pendant cinquante ans. C'étoit moins des titres que de simples commissions, qu'elle révoquoit à son gré. Ce Corps étoit proprement un Conseil politique pour le gouvernement du pays, il envoyoit des Ambassadeurs, faisoit la guerre ou la paix, & donnoit ses ordonnances: il jugeoit cependant les affaires des particuliers, à peu près comme la Bourse des Marchands, plûtôt selon l'équité naturelle que selon les loix. Les registres renfermoient bien des sentences mêlées avec les délibérations sur les affaires générales.

En 1639 le Roi créa la charge de grand Sénéchal du Canada, avec entrée au Conseil; mais ce ne fut qu'un titre d'honneur, comme elle l'est aujourd'hui dans les provinces de France. Il se forma une justice particuliere aux Trois Rivieres, pour épargner aux habitans la peine de descendre à Quebec faire vuider leurs différents. Messieurs de S. Sulpice, acquéreurs de l'isle de Montréal, y exercerent la haute justice, & y établirent des Juges. Tout cela dépendoit du Grand Conseil de Quebec, plûtôt par voie d'autorité, que par voie de ressort juridique; & même si quelque plaideur étoit opiniâtre, il en appeloit au Parlement de Rouen, qui par l'enregistrement de l'édit de création de la Compagnie, & l'attribution de la jurisdiction, étoit la véritable Cour souveraine de la Nouvelle France. Mais ces appels n'arrivoient guere, tout se terminoit sur les lieux; il a même long-temps régné entre les habitans une sorte de communauté de biens qui subsiste encore dans les campagnes: on alloit dans les voyages loger chez le premier venu; rien n'étoit fermé sous la clef, & il étoit inoui qu'on eût eu à se repentir de sa confiance. L'esprit de société, qui

d'abord avoit formé les compagnies, l'éloignement de la patrie & de tout secours, un intérêt commun à demeurer uni pour se défendre contre les Sauvages, avoient si bien lié ce petit nombre de François, qu'ils sembloient ne faire qu'une famille. On voit par là que la communauté des biens ecclésiastiques, introduite par le saint Evêque, & qui révolteroit en France, n'avoit en Canada rien de singulier, même parmi les laïques.

Il étoit à souhaiter que cette simplicité & cette union des habitans eussent toûjours duré, mais on ne pouvoit s'y attendre; elle commençoit à diminuer à mesure que la Colonie s'augmentoit, les affaires se multiplioient, & devenoient plus difficiles; les plaideurs étoient plus artificieux & moins traitables, leur recours au Parlement de Rouen jetoit dans des frais immenses & dans des longueurs infinies avant que d'obtenir un arrêt. D'ailleurs la Compagnie venoit de remettre au Roi le domaine du Canada, c'étoit désormais au nom & sur les commissions de Sa Majesté que la justice devoit être rendue, & le Ministre chargé du département des Colonies devoit en diriger le gouvernement. M. de Laval étant venu en France dans ces circonstances, représenta au Roi tous ces inconvéniens, & obtint au mois d'avril 1663 un édit de création d'un Conseil Souverain, composé du Gouverneur, de l'Evêque, de l'Intendant, de quatre Conseillers, d'un Procureur général & d'un Greffier en chef. Ces Officiers devoient être choisis par l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant, sur les notables de la ville, avec pouvoir, selon l'ancien esprit, de les changer tous les ans ou de les continuer. On leur donna aussi pouvoir d'établir des Juges inférieurs dans les justices royales, c'est-à-dire autres que celles des Sei-

gneurs. Le Roi donne au Conseil toute jurisdiction en dernier ressort dans toute l'étendue de la Colonie, & ordonne qu'on suivra la coûtume de Paris, la jurisprudence du Parlement de Paris, & les ordonnances royaux concernant la procédure tant civile que criminelle.

Le nombre des Officiers a été depuis augmenté : le Conseil Supérieur ou le Parlement de Quebec est aujourd'hui composé de dix sept personnes, le Gouverneur, l'Évêque, l'Intendant, douze Conseillers, dont un est Conseiller Clerc, un Procureur général, & un Greffier. Il ne tient pas ses audiences sur un Tribunal, comme les Cours de France, mais au-tour d'une table, comme les Académies. Le Gouverneur est à la tête ; il a l'Evêque à la droite, & l'Intendant à la gauche : ils font eux trois une ligne sur le haut bout de la table. Le Procureur général donne ses conclusions assis. Les Procureurs & les Parties se tiennent & parlent debout derriere les chaises des Juges, & , ce qui est fort incommode, tout le monde sort quand on vient aux opinions, & rentre quand on appelle une nouvelle cause. Les Conseillers se placent selon l'ordre de leur réception, à l'exception du Conseiller Clerc, qui se met toûjours du côté de l'Evêque après le Doyen, & du premier Conseiller, qui commence le rang à gauche après l'Intendant : ce premier Conseiller est une espece de Président qui a une charge à part & doubles gages. Il n'y a point d'Avocats, les Procureurs ou les Parties plaident leur cause : c'est à la maison de l'Intendant, qu'on appelle le Palais, que se tiennent les assemblées : il s'en tient une régulierement chaque lundi, & toutes les fois que les affaires le demandent. La justice se rend gratuitement, quoique les gages des Officiers soient modiques, qu'il n'y ait même que les

six premiers Conseillers laïques, le Procureur général & le Greffier qui en aient. L'expédition des arrêts ne coûte que les droits du greffe, qui, comme tous les autres frais de justice, sont très-légers. Aussi les suppôts du Palais sont en petit nombre, & ont communément quelqu'autre profession pour les aider à vivre. On n'y connoît pas de papier timbré, & il n'y a qu'un très-petit contrôle, seulement pour constater la date des actes. Les Officiers n'ont point d'habits particuliers, ils siégent en épée avec leurs habits ordinaires. On n'exige aucun grade, non plus pour les charges que pour les bénéfices ; aussi seroit-il bien difficile d'en avoir, puisqu'il n'y a point d'Université sur les lieux. Les charges ne sont ni vénales ni héréditaires, le Roi y nomme à son gré. On suit la coûtume de Paris, les ordonnances civiles & criminelles, avec quelque changement fait en 1679, qu'on appelle la réduction du code.

Cette réduction étoit absolument nécessaire : on ne sauroit, sur-tout dans ce pays, trop abréger la procédure. Le Conseil avoit fait un réglement provisionnel là-dessus le 7 novembre 1678. Il fut autorisé par un édit du mois de juin de l'année suivante : on y ajoûta divers articles par un nouvel édit du mois de mars 1685. En voici les principaux. *On pourra donner des arrêts au nombre de cinq Juges, tant au civil qu'au criminel. Tout ce qui s'expédie à la Chancellerie, appels comme d'abus, requêtes civiles, lettres récisoires, pourront se poursuivre par une simple requête. On pourra par le même jugement prononcer définitivement sur le rescindant & le récisoire. On n'aura pas besoin de consultation d'Avocat pour les appels comme d'abus, ni pour les requêtes civiles. Les cas prevôtaux seront jugés au Conseil, & alors le Prevôt des Maréchaux de France y aura séance après le dernier Conseiller.*

Toutes les amendes seront arbitraires, les délais pour les assignations le seront aussi ; le Conseil les fixera selon les saisons & la distance des lieux, attendu l'immense étendue de la Colonie & la difficulté de voyager en hiver ; mais comme l'étendue des ressorts des Prevôtés & des justices seigneuriales n'ont pas été déterminées, le Conseil y réglera les délais. Les Conseillers & leurs veuves plaideront en premiere instance à la Prevôté de Quebec, & les procès où ils seront intéressés seront renvoyés sur la simple requisition d'une des Parties par-devant l'Intendant, à qui toute jurisdiction est attribuée, à la charge d'appeler à son choix quatre autres Juges non récusables. Il y a eu depuis quelques autres modifications, mais le détail nous meneroit trop loin, & seroit trop ennuyeux.

L'office de Conseiller Clerc fut créé en 1704. L'édit de création du Conseil donnoit la seconde place à l'Evêque : à son absence elle étoit occupée par un Grand Vicaire, ou par quelque autre Ecclésiastique que le Séminaire y envoyoit. Cette incertitude étoit embarrassante pour les parties, qui ne savoient à qui s'adresser pour instruire celui qui seroit leur Juge. Plusieurs des Ecclésiastiques, qui y alloient au hasard, n'étoient point au fait de la procédure & de la jurisprudence, comme auroient pû l'être des personnes attachées à cet emploi. Le Roi crût donc devoir créer un office de Conseiller Clerc, pour représenter l'Eglise, qui par son expérience & son étude fût plus en état de rendre la justice, & qui par son caractere de Grand Vicaire, né *ad hoc*, comme dans les Parlemens, pût dans les affaires ecclésiastiques soûtenir les droits du Clergé. Le premier pourvû fut M. de la Colombiere Archidiacre, frere du fameux Pere la Colombiere Jésuite ; le second M. de Varaine Canadien,

aussi Archidiacre ; le troisieme M. de la Tour François, & Doyen du Chapitre ; le quatrieme, qui l'occupe aujourd'hui avec distinction, M. Valier, aussi François, & Théologal. L'édit de création nomme quatre autres Conseillers, & crée quatre autres offices. M. de la Colombiere y est nommé à la tête de tous : il se plaça ainsi dans le Conseil, & laissa sieger au-dessus de lui tous les anciens Conseillers. Son successeur, Canadien, qui n'avoit jamais vû d'autre jurisdiction que celle de Quebec, n'y fit aucune attention : il descendit même, & ne prit que son rang de réception à la dernier place. En prenant possession de cette charge après M. de Varaine, je fus surpris que le Conseiller Clerc n'eût pas une place distinguée, comme dans les Parlemens. Je représentai que mes provisions, aussi-bien que l'édit de création, portoient que les Conseillers Clercs du Conseil auroient les mêmes honneurs que les Conseillers Clercs du Parlement de Paris. On m'opposa l'usage, & je répondis qu'il étoit trop récent pour servir de loi. Il fut convenu entre nous & ordonné par arrêt qu'on se pourvoiroit devant Sa Majesté pour la supplier d'expliquer ses intentions. L'année suivante le Roi jugea en ma faveur, & par ses lettres patentes du mois d'avril 1730, il me donna la premiere place après le Doyen des Conseillers, sans pourtant qu'il me fût permis de présider ni de décaniser. Le Conseil s'y est conformé. On verra à la fin du livre un Mémoire raisonné que je fis là-dessus. J'ai crû que le public trouveroit ici avec plaisir l'idée d'une jurisdiction un peu différente des autres, & que la place que M. de Laval y a occupée, & la part qu'il a eue à son établissement, la faisoit entrer naturellement dans l'histoire de sa vie. Voici un des événemens le plus intéressant pour lui, où sa vertu a paru avec le plus

d'éclat, & que la création du Conseil a occasionné.

Il paroissoit naturel que le Gouverneur étant à la tête de ce Tribunal, & y tenant la premiere place, il en fût aussi le Président. Le Roi en a autrement jugé, sans doute pour ne pas donner au Chef de la Colonie une autorité trop absolue, & pour rendre le Gouverneur & l'Intendant surveillans l'un de l'autre par la concurrence, en la balançant & la partageant entr'eux par un arrangement singulier. C'est l'Intendant, quoique à la troisieme place, qui fait toutes les fonctions de Président, sans pouvoir en prendre le nom; c'est lui qui recueillit les suffrages, qui prononce les arrêts, qui signe les requêtes & le plumitif, qui indique les assemblées, en envoyant le premier Huissier au Gouverneur & à l'Evêque, & les Huissiers chez les autres. M. de Frontenac, qui a été longtemps Gouverneur, ne s'en accommoda pas: il prétendoit attirer à lui toute l'autorité du Conseil, en tenir chez lui les registres, & y faire toutes les fonctions de Président. Le Roi, par un édit du 5 juin 1675, étoit entré dans le plus grand détail des droits & des fonctions du Gouverneur & de l'Intendant; mais cet édit n'ayant pas suffi pour leur imposer silence, le Roi, par une lettre du 29 avril 1679, lui marqua sa surprise d'une prétention plus capable d'avilir que de relever la place de Gouverneur: *Il n'y a que vous dans mon Royaume*, lui dit Sa Majesté, *qui honoré de la qualité de mon Lieutenant général & de Gouverneur de Province, peut ambitionner le titre de Président d'un Conseil comme celui de Quebec.* Il fallut enfin le révoquer; mais nous aurons plus d'une fois occasion de parler de ce Gouverneur célebre, dont les bonnes & les mauvaises qualités ont fait tant de bien & tant de mal dans la Colonie.

M. de Frontenac ne fut pas le premier à faire

valoir ces prétentions. Dès l'établissement du Conseil, M. de Maizié son prédécesseur les avoit fait naître. Il étoit homme de condition & de mérite, faisoit profession d'une haute piété, & en avoit la réputation: il avoit été long-temps Major de la Citadelle de Caen, & fort lié avec M. de Laval pendant son séjour dans l'Hermitage de M. de Bernieres. Le Prélat, mécontent du Baron d'Avaugour, demanda au Roi un autre Gouverneur, & le Roi, plein de vénération pour sa vertu, ayant porté sa complaisance jusqu'à lui en laisser le choix, & l'obliger même malgré lui de le faire, le Prélat jeta les yeux sur son ancien ami, & le proposa au Roi. M. de Maizié fut agréé & nommé Gouverneur. Il est vrai que dans ses premieres années il avoit été fort débauché, mais il s'étoit converti d'une maniere si éclatante, que sa vertu étoit admirée de tout le monde. On remarquoit sur-tout en lui une humilité profonde & une charité sans bornes, qui sans avoir égard à sa qualité, lui faisoit rendre aux pauvres les plus bas services, jusqu'à les porter publiquement sur ses épaules dans les rues de Caen. Cette dévotion extraordinaire ne lui fournissoit pas de quoi payer ses anciennes dettes; il crût même que ses dettes pouvoient lui servir d'excuse pour refuser le gouvernement de Quebec. Il allégua plusieurs autres raisons qui redoublerent le desir qu'avoit M. de Laval de lui faire accepter ce poste, jugeant qu'il ne s'en défendoit que par modestie. Il lui obtint même du Roi des gratifications considérables, capables de le libérer, afin de lever toutes les difficultés qu'il opposoit à ce voyage. Enfin il s'embarqua avec lui, fort content d'amener un Gouverneur de ce caractere. Il semble en effet que le Prélat pouvoit tout se promettre d'un homme que la piété, l'amitié, la

reconnoiſſance lui devoient inviolablement attacher. Auſſi le concert fut-il parfait pendant toute la traverſée qu'ils firent enſemble; mais il dura peu après leur arrivée. Les eſprits inquiets qui avoient aigri le Baron d'Avaugour, rallumerent plus que jamais le feu de la diviſion. Bien-tôt M. de Maizié ne fut plus le même homme : on lui rendit ſuſpect le Clergé & l'Evêque, qu'il avoit juſqu'alors reſpecté : on lui inſpira un violent chagrin de n'avoir pas dans le Conſeil l'autorité & les fonctions de Préſident, tandis qu'on les attribuoit à l'Intendant, qui n'étoit qu'après lui.

La prétention du Gouverneur avoit quelque choſe de plauſible : elle étois fondée ſur l'uſage, auſſi-bien que ſur l'équité. Tandis que le Canada fut entre les mains de la Compagnie, le Gouverneur préſidoit ſeul au Conſeil, ou plûtôt en étoit le maître. Le Conſeil que le Roi venoit de créer, tenoit la place de celui de la Compagnie; le Gouverneur n'étoit pas moins à ſa tête : pourquoi ſupprimer une partie des droits dont il avoit joui, & ne lui laiſſer que l'honorifique de ſa place, pour le tranſporter à un nouveau venu, ſon inférieur? M. de Maizié vit avec peine ce changement, commencé par lui : il s'y mêla même des motifs d'intérêt; l'Intendant ne partageoit pas moins les profits que l'autorité, ou plûtôt ſe les attiroit tous. Le Gouverneur, borné à ſes gages & aux affaires militaires, n'avoit pas même part aux gages modiques que le Roi donnoit aux ſix premiers Conſeillers, tandis qu'auparavant la Compagnie, pour ſe concilier le Gouverneur, lui faiſoit des préſens conſidérables & de gros profits. Tout cela mit de mauvaiſe humeur M. de Maizié : il prétendit que la Colonie devoit lui payer la même ſomme que la Compagnie donnoit auparavant. Les membres du Conſeil, & tous ceux qui s'oppoſoient

à ses desirs, en ressentirent les effets. Deux des principaux & des plus accrédités dans la Colonie furent embarqués par son ordre, & renvoyés en France sans aucune forme de procès : il en nomma d'autres à leur place de son autorité. On fit une opposition juridique, avec protestation de nullité de cette élection : ce qui l'aigrit encore davantage.

L'Evêque ne fut pas plus épargné. En qualité de Pasteur & d'ami, son zele, & la part qu'il avoit eue à l'établissement du Conseil & au choix du Gouverneur, lui donnoient plus qu'à d'autres le droit de lui faire des représentations sur l'irrégularité de sa conduite ; mais au lieu de rien gagner, il s'attira son indignation. M. de Maizié, dans une conversation qu'il eut evec lui, le traita fort mal, & lui jeta avec emportement le passe-partout du Séminaire, qu'on lui avoit donné pour pouvoir y venir à toute heure sans être annoncé, le traversa dans toutes ses vûes, négligea de lui rendre les devoirs de bienséance, ou plûtôt affecta de le choquer. Il en vint enfin à des extrémités peu croyables, selon nos mœurs : il crût sans doute l'intimider par des menaces & un appareil de guerre, car on ne peut penser qu'il eût seulement le dessein d'attenter à sa vie ou à sa liberté. Un jour, à la tête de ses Gardes & de la Garnison du fort, il investit l'Eglise, & la maison attenante, où logeoit l'Evêque. Celui-ci, sans s'étonner, apres avoir fait sa priere & le sacrifice de sa vie aux pieds des Autels, paroît à la porte de l'Eglise devant le Gouverneur & sa petite armée. Le bruit courut que le Gouverneur avoit donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui ; mais ce fait a été désavoué. Quoi qu'il en soit, tous les Soldats de concert, comme s'ils se fussent donné le mot, au lieu de lui faire aucune insulte, défilerent devant lui, & lui firent, chacun en passant, le salut des armes,

qu'on ne fait qu'aux Princes & aux Généraux. Le Gouverneur confus se retira.

Cette affaire, comme on peut penser, fit grand bruit à la Cour. L'Evêque ne se plaignit point; mais toute la Colonie le fit pour lui. Le Roi rappela le Gouverneur, & ordonna qu'on lui fît le procès. M. de Prouillé, Marquis de Tracy, Conseiller d'Etat, & Lieutenant général des armées du Roi, venoit de partir de France en 1664, à la tête d'une flotte, quand on y reçût cette nouvelle. Il avoit le titre de Lieutenant général sur toutes les terres dépendantes du Roi de France dans l'Amérique méridionale & septentrionale, ce qu'en Canada on appeloit Vice-Roi, avec une commission pour visiter les isles & terres, déposséder les Seigneurs propriétaires, y rétablir l'ordre, chasser les Hollandois, qui y avoient fait quelque invasion, & de là passer à Quebec pour y établir solidement la Colonie, & mettre les Iroquois à la raison. Le Roi lui envoya une commission particuliere du 29 mars 1665, pour informer contre M. de Maizié, conjointement avec M. de Courcelles qui l'alloit relever, & M. Talon Intendant. Ils arriverent au mois de juin, mais ils trouverent en arrivant que Dieu avoit fait le procès au coupable, car il étoit mort le 6 mai précédent, ou plûtôt qu'il se l'étoit fait à lui-même par une pénitence aussi édifiante que sa conduite avoit été scandaleuse. Cette mort avoit terminé tous les différents : personne ne fit plus de plaintes, & les trois Commissaires jugerent à propos de ne point faire d'information. M. Talon en rendit compte à M. Colbert alors Ministre, & lui dit : *Nous avons crû que le Roi ne trouveroit pas mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.*

Malgré quelques éclipses que l'ambition, l'in-

térêt, la jalousie, les mauvais esprits & des vûes fausses, quoiqu'avec des intentions droites, avoient malheureusement occasionnées, M. de Maizié avoit de la piété : il rentra en lui-même & répara bien authentiquement le mal qu'il avoit fait. Le Prélat, toûjours plein de charité, & mettant en Dieu sa confiance, avoit tous les jours fait dire & avoit dit lui-même la messe pour lui depuis ce grand éclat. Ses prieres furent exaucées, & après bien des remords qui avoient ébauché la conversion, le Gouverneur tomba malade de la maladie dont il mourut ; il se fit porter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres. Sa maladie fut longue, & lui laissa le temps de se préparer à la mort. Il fit prier M. de Laval de venir le voir, se réconcilia sincerement avec lui, lui demanda pardon, & renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe & afficher à tous les carrefours l'acte de sa rétractation de tout ce qu'il avoit dit & écrit contre lui & répandu dans des écrits, publiés, affichés & distribués par-tout contre l'Evêque, le Clergé & la Société, & le pardon qu'il demandoit au public du scandale qu'il avoit donné, & à l'Evêque de l'outrage qu'il lui avoit fait. Il fit plus, il prit M. de Laval pour son Confesseur, & voulut mourir entre ses mains. Enfin, pour y mettre le dernier sceau, il fit un testament où il renouvela les mêmes protestations, & par esprit d'humilité & de pénitence il demanda d'être enterré dans le cimetiere, au milieu des pauvres, sans pompe & sans distinction. Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funebres, que l'Evêque, à la tête de son Clergé & de tous les Corps de la Colonie, lui rendit aussi solemnellement qu'il fut possible. Le corps fut porté par quatre Congréganistes des plus distingués, & les coins du drap par quatre Sauvages, fut déposé à

la Paroiſſe, où il demeura dans la nuit, & le lendemain tranſporté à l'Hôpital.

Malgré une réparation ſi authentique, les démêlés du Gouverneur avec l'Evêque firent grand tort à la Religion. M. de Maizié avoit écrit à la Cour des lettres très-fortes pour juſtifier ſes prétentions & ſa conduite, & ſe plaindre de ceux dont il étoit mécontent. Dans les premiers mouvemens de ſa colere il fit ſon apologie aux dépens de l'Evêque, du Clergé & des Jéſuites, & donna des impreſſions qui ne furent pas de long-temps effacées, & qui peut-être ne le ſont pas encore en entier, tout convaincu que l'on y eſt de l'irrégularité de ſes démarches. Il tâcha de rendre le Clergé ſuſpect de vouloir ſe mêler du gouvernement public & particulier de la Colonie & des familles. C'eſt une ancienne querelle qui a mis cent fois aux mains le Sacerdoce & l'Empire, & que tous les eſprits inquiets & ſéditieux ne manquent jamais de faire revivre, pour jeter une ſemence de diviſion entre deux Puiſſances dont l'union eſt auſſi néceſſaire au bon ordre, que leur méſintelligence lui eſt fatale. On ne pouvoit attaquer ni la religion ni les mœurs d'un Chef & d'un Corps reſpectable pour qui tout le monde avoit la plus profonde vénération, & qui en effet n'étoit alors compoſé que de perſonnes très-vertueuſes. Les tentatives que fit quelquefois là-deſſus la calomnie, furent abſolument ſans ſuccès, & firent mépriſer les calomniateurs. Mais on donna un mauvais tour au zele de ces hommes apoſtoliques, en le peignant comme outré dans ſa ſévérité, trop vaſte dans ſon étendue. Ces calomnies avoient quelque choſe de plauſible : tout le Clergé ſéculier & régulier, étroitement uni ſous la conduite d'un Evêque univerſellement reſpecté, agiſſoit par les mêmes principes, & n'avoit que les

mêmes intérêts. Cette union parut dangereuse : on fit entendre qu'un Corps aussi lié pourroit se rendre redoutable, s'il donnoit dans quelque travers, & que les consciences étoient extrêmement gênées par cette uniformité de direction. Il faut convenir en effet que les libertins devoient être bien gênés, puisqu'ils ne pouvoient se flatter de trouver dans la diversité des sentimens des Confesseurs, ni un asyle à leurs désordres, ni une matiere à leur malignité. De là vient que M. Talon Intendant, qui dans son premier voyage avec M. de Tracy, dont nous venons de parler, avoit donné dans ces idées, prétendit avoir rendu un grand service à la Colonie, en amenant à son second voyage des Récollets, pour donner, disoit-il, aux consciences, par des Ministres plus indulgens, une liberté dont il s'étoit imaginé qu'on les privoit. Dieu a tiré le bien du mal : ces bons Peres ont été un renfort très-utile à la Colonie, & malgré les préventions qu'on leur avoit données, & qui d'abord exciterent quelque orage, la vérité est rentrée dans ses droits ; ils ont rendu & rendent encore de très-grands services, & suivent les mêmes principes de conduite que le Clergé.

L'accusation d'ambition avoit je ne sais quoi de plus vrai semblable. Jusqu'alors la Colonie Françoise, absolument négligée par les Compagnies, n'avoit été qu'un amas informe d'artisans, de paysans & de garçons marchands : les Jésuites y étoient presque les seuls qui sçussent lire, & qui eussent des relations en France ; la charité & la nécessité faisoient passer toutes les affaires par leurs mains. C'est ainsi que dans une campagne écartée un Curé estimé & zélé est nécessairement l'arbitre, le pere commun, & comme le Roi de son hameau, sans devoir être ni suspect à l'Etat, ni soupçonné d'ambition. Les Jésuites étoient les seuls encore qui

entendiſſent la langue des Sauvages, & qui fuſſent faits à leurs manieres; ils demeuroient parmi eux, & par leurs vertus, leurs ſervices & leurs travaux ils en avoient gagné la confiance. C'étoient les interprettes, les correſpondans, les ambaſſadeurs, les arbitres néceſſaires & uniques dans toutes les négociations & les affaires. Les relations des miſſions & des découvertes de ce vaſte pays ne pouvoient parler d'aucun événement ſans faire mention des Jéſuites, parce qu'il n'y en avoit aucun où ils n'euſſent part & la plus grande part. L'Evêque & le Clergé étant dans les premiers temps tout Jéſuites, & l'Evêque ayant été l'objet particulier de la colere du Gouverneur, & malheureuſement de ſes fautes, il fut avec d'autant plus de vivacité enveloppé dans l'accuſation commune, & rendu d'autant plus aiſément ſuſpect, que ſa dignité & ſa naiſſance lui donnoient plus de crédit.

Un homme aigri empoiſonne tout, & en matiere de gouvernement il eſt aiſé de bleſſer la délicateſſe. On n'avoit juſqu'alors jamais penſé à ſe mettre en garde contre les entrepriſes du Clergé dans un pays où on ne trouvoit que des Sauvages & des arbres. M. de Maizié fit naître des ombrages à M. Colbert, & Meſſieurs de Tracy, de Courcelles & Talon eurent des ordres ſecrets de s'informer des vûes, du crédit, de la conduite de l'Evêque, des Eccléſiaſtiques & des Jéſuites. On n'a pas ſû quel compte ils en avoient rendu : peut-être prirent-ils eux-mêmes quelque défiance, ſurtout M. Talon, qui à ſon retour ne parut guère favorable au Clergé : du moins il y a lieu de croire qu'ils ne travaillerent ou qu'ils ne réuſſirent pas à détromper le Miniſtre. M. de Laval & les Miſſionnaires ne trouverent plus à la Cour ni le même appui ni la même facilité. Le Prélat en fit l'épreuve lorſqu'en l'année 1671 il fut obligé

de faire un second voyage en Europe, pour presser la grande affaire de l'érection de l'Evêché, qui traînoit depuis dix ans, comme nous verrons dans la suite. Il faut auparavant raconter & rapprocher certains événemens liés entr'eux, quoique arrivés en divers temps, pour ne pas interrompre le fil de l'histoire.

LIVRE HUITIEME.

IL avoit paru, quelques années avant l'arrivée de M. de Laval, une espece de phénomene sur l'horizon du Canada, qui dans la suite illustra son épiscopat, & seconda merveilleusement son zele. Des filles pleines de l'esprit apostolique furent assez courageuses pour aller à travers l'Océan, sur les pas des Missionnaires, fonder au milieu des Sauvages, de nouvelles Communautés pour l'éducation de la jeunesse & le soulagement des malades, & une entr'autres fonder un nouvel Institut destiné à l'instruction des filles Canadiennes & Sauvagesses. Ce sont les deux Communautés d'Ursulines & d'Hospitalieres de Quebec, d'Hospitalieres & de Congréganistes de Montréal. Dieu a comblé de ses bénédictions ces pieux établissemens : ils rendent à la Colonie les plus grands services. Nous commencerons par ceux de Montréal, quoique ce ne soient pas les plus anciens, parce qu'ils sont plus isolés dans la vie du premier Evêque de Quebec, & que nous n'aurons plus occasion d'en parler dans la suite; au lieu que les Communautés de Quebec paroîtront plus d'une fois sur la scene. L'éloignement du Siége épiscopal met l'isle de Montréal hors de portée d'être gouvernée par les Evêques d'une maniere détaillée & suivie ; mais l'objet est trop intéressant, & l'Evêque de Pétrée a eu trop de part au bien qui s'y est fait, quoiqu'il n'en soit pas l'auteur, pour ne pas lui ménager la gloire qui lui est dûe. Il faut reprendre la chose de plus haut.

Le célebre & saint Prêtre M. Olier avoit depuis peu fondé à Paris l'illustre Séminaire de S.

Sulpice, lorfque M. de Ladoverfiere, Lieutenant général au Préfidial de la Flêche en Anjou, ayant lû une relation où l'on parloit du Montréal comme d'un lieu très-propre à établir une miffion pour travailler à la converfion des Sauvages, forma le deffein d'acheter cette ifle, & de la confacrer à cette bonne œuvre. Le P. Chauvet Jéfuite, Recteur du College de la Flêche le confirma dans cette idée, & le Baron de Fancamp fon ami fe joignit à lui pour y avoir part. Ils fe rendirent à Paris pour en conférer avec le P. l'Allemand, qui avoit été Supérieur des Miffions du Canada, & avec M. de Lauzun, qui en fut depuis Gouverneur, & qui fe trouvoit alors à la Cour. M. Olier, à qui ils en parlerent, non feulement approuva ce deffein, mais voulut encore entrer dans la fociété, & y fournir fon contingent. On acheta pour vingt tonneaux d'effets, qui furent envoyés au P. le Jeune, Recteur du College de Quebec, pour faire l'acquifition de l'ifle. Le contrat en fut paffé, au nom de la petite Compagnie, au mois d'août 1640. M. de Maifonneuve, Gentilhomme Champenois, depuis Gouverneur de Montréal, & deux autres perfonnes de confidération, s'y joignirent l'année fuivante. Ces fix affociés firent à leurs frais un armement confidérable d'hommes, d'outils & de marchandifes.

Cependant Dieu fe ménageoit d'un autre côté trois fidelles fervantes, Madame de Bullion, Mademoifelle Mance, & la Sœur Bourgeois, qui devoient faire à Montréal des établiffemens pareils à ceux que la Mere de l'Incarnation & Mefdames d'Aiguillon & de la Pelleterie avoient fait depuis quelque temps à Quebec, Madame de Bullion par fes libéralités, Mademoifelle Mance par fes foins, & la Sœur Bourgeois par un nouvel inftitut. Les deux premieres, touchées des rela-

tions qui couroient alors, & encouragées par les exemples des Hoſpitalieres, réſolurent, ſans ſe connoître, de travailler à y fonder un Hôpital. Mademoiſelle Mance, native de Langres, fille de naiſſance & de mérite, alla à Paris pour conſulter une vocation ſi extraordinaire, & prendre des meſures pour l'exécuter, ſi on l'approuvoit. Le P. l'Allemand, & le P. S. Jure, connu par ſes ouvrages de piété, la déciderent, & l'encouragerent. Le P. Rapin, Provincial des Récollets, à qui Madame de Bullion avoit fait confidence de ſes vûes, lui fit connoître Mademoiſelle Mance, qui lui avoit fait part auſſi des ſiennes. Ces deux ſaintes ames s'unirent étroitement, & Madame de Bullion donna une ſomme conſidérable pour jeter les fondemens de la bonne œuvre.

La famille de Mademoiſelle Mance s'oppoſa inutilement à ſon deſſein, & tout le public admira ſon courage. Cet événement ſingulier frappa la ville & la Cour. On s'empreſſoit par-tout de voir cette courageuſe fille. La Reine la fit venir, les Princeſſes & les principales Dames la demanderent à l'envi, & le P. l'Allemand lui ayant appris qu'il y avoit une ſociété déjà formée pour établir la religion au Montréal, elle alla à la Rochelle, où les aſſociés s'étoient rendus pour faire embarquer leurs effets, & s'offrit généreuſement à la Compagnie pour avoir ſoin des malades dans la traverſée & dans la Colonie, & pour veiller ſur le détail de leurs affaires qui convenoient à ſon ſexe, ſans cependant leur être à charge, parce que Madame de Bullion avoit fourni aux frais de ſon voyage & de ſon entretien. Ce ſecours ineſpéré parut venir du ciel. On accepta ſes offres avec joie. La petite troupe qui devoit aller en Canada ſe partagea ſur deux vaiſſeaux. M. de Maiſonneuve, un Prêtre ſéculier, & vingt-cinq

hommes se mirent sur l'un ; un Jésuite, Mademoiselle Mance & douze hommes monterent l'autre. Celui-ci, après avoir essuyé bien du calme, arriva à Quebec le 8 août 1641. M. de Maisonneuve fut moins heureux ; il perdit bien du monde, relâcha jusqu'à trois fois, & n'arriva que le 20 du même mois. On fit ce qu'on pût pour les arrêter à Quebec. La Colonie, qui n'étoit composée que de deux à trois cens personnes, auroit voulu profiter de ce renfort ; on leur offrit l'isle d'Orléans pour y faire leur établissement ; on s'efforça de les intimider par la vûe des Iroquois, qui désoloient le pays, & qui étoient encore plus près de Montréal : *Je ne suis pas venu pour delibérer, mais pour exécuter*, répondit M. de Maisonneuve ; *y eut-il à Montréal autant d'Iroquois que d'arbres, il est de mon devoir & de mon honneur d'y aller établir une Colonie.*

Il partit sans différer, & arriva le 14 octobre à l'isle de Montréal. Le lendemain, fête de Sainte Thérese, il en prit possession au nom de la Compagnie. Peu de jours après un des plus notables de Quebec voulut y être associé ; il lui avoit déjà donné sa maison pour retirer une partie de ses marchandises : ce fut dans la suite un entrepôt utile & un correspondant fidelle. Mademoiselle Mance passa l'hiver à Quebec, tandis que les autres alloient à la découverte ; on lui fit bien des instances pour l'y retenir, mais loin d'être ébranlée, elle gagna Madame la Pelleterie, fondatrice des Ursulines, qui par une légéreté de femme, donnant un peu trop dans le goût des nouveaux établissemens, vouloit avoir part aux fondations de Montréal, comme elle en avoit eu à celle de Quebec. Cette Dame suivit Mademoiselle Mance lorsqu'elle s'en alla au commencement du printemps, mais rendue à sa premiere

vocation, elle revint bien-tôt à Quebec, où elle passa saintement le reste de sa vie, comme nous dirons ailleurs. A Montréal on se logea sous des tentes. Le P. Vimon Jésuite y dit la premiere messe le 18 mai 1642. Tout l'été se passa à construire des barraques, & à faire une palissade de pieux pour se défendre contre les Iroquois, en attendant qu'on bâtît des fortifications régulieres, ce qu'on a fait depuis.

Cependant la Compagnie augmentoit si fort en France, qu'on apprit l'année suivante qu'elle étoit composée de quarante-cinq personnes, parmi lesquelles étoient Madame la Princesse, Madame la Chancelliere, Madame de Bullion, M. de Caylux, le fameux M. de Ranti, M. Olier, M. de Bretonvilliers, qui fut son succésseur, & tout le Corps du Séminaire de S. Sulpice, à qui l'isle de Montréal est demeurée, par l'acquisition que fit pour lui M. de Bretonvilliers en 1663 des droits de tous les autres associés. Chacun contribua de son côté à la bonne œuvre, sur-tout Madame de Bullion, qui donna des sommes considérables, mais qui par humilité le faisoit si secrettement, qu'on l'a long-temps ignoré, & qu'on ne connoissoit la bienfaitrice que sous le nom de charitable inconnue.

On travailla avec tant de succès dans la nouvelle Colonie, que malgré le petit nombre d'ouvriers, il y eut en 1645 une Eglise, un hôpital, une redoute bien faite, & des maisons convenables pour tout le monde. On fut heureux de s'être mis en sûreté : les Iroquois découvrirent ce poste, & ne manquerent pas de venir l'attaquer. Pendant bien des années Montréal fut le théatre d'une guerre très-meurtriere, qui dans une infinité de surprises & de petits combats fit répandre beaucoup de sang & exercer des cruautés inouies. Mademoiselle Mance quitta l'Hôpital, & se réfugia dans le Fort : elle

donna une partie des fonds de la fondation à M. de Maisonneuve pour faire venir de France le secours dont on avoit un besoin si pressant.

Un autre objet bien important occupoit le Gouverneur, il falloit songer au service spirituel de la Colonie ; les Jésuites l'avoient fait depuis son établissement, mais ils ne pouvoient y être sédentaires n'ayant ni maison ni revenu, ils étoient encore en trop petit nombre pour y suffire sans abandonner les Missions sauvages dont ils faisoient leur capital. Ils témoignerent qu'il falloit songer à établir quelque Corps Ecclésiastique ou Religieux qui se chargeât à l'avenir d'un ministere que la multiplication de la Colonie rendoit de jour en jour plus difficile. Il étoit naturel que M. de Maisonneuve pensât au Séminaire de S. Sulpice, avec qui il étoit uni d'intérêt par son association. Ce fut donc sur ce Corps respectable qu'il jeta les yeux : il fit un voyage en France pour en ménager le succès. La Compagnie entra avec joie dans son dessein. Il ne fallut pas beaucoup presser M. Olier : depuis long-temps il avoit eu les mêmes vûes, & n'étoit entré que par zele dans la société. Il donna trois de ses Ecclésiastiques, & mit à leur tête M. l'Abbé de Caylux, auquel il procura des lettres de Grand Vicaire de l'Archevêque de Rouen : ce saint homme finit par là sa carriere. La petite troupe apprit sa mort à Nantes, où elle étoit allée s'embarquer, au printemps de 1657. Elle fit son voyage heureusement, & fut reçûe à Montréal avec la plus grande joie. Elle jeta les fondemens d'un beau Séminaire, qui est aujourd'hui une des maisons de la ville des plus régulieres & des plus grandes. Ces Ecclésiastiques, par dévotion pour la Sainte Vierge, donnerent le nom de Ville-Marie à la petite ville qu'ils trouverent commencée, & qui est aujourd'hui presque aussi considérable

considérable que Quebec ; mais malgré la dévotion généralement établie pour la Mere de Dieu, l'usage a prévalu ; le public donne à la ville le nom de Montréal : on ne se sert guere de celui de Ville-Marie que dans les actes publics que passe le Séminaire.

S. Sulpice perdit, le 20 août 1660, son économe M. le Maître, Prêtre plein de piété, comme il étoit en sentinelle tandis que ses gens travailloient à la moisson : il fut surpris & massacré par les Iroquois. On rapporte de lui un trait singulier. Lorsqu'il demanda à M. Olier d'aller en Canada, il lui dit, pour marquer son zele, qu'il étoit prêt à courir de toutes parts pour chercher des Sauvages : *Vous n'aurez pas cette peine*, lui répondit M. Olier d'un esprit prophétique, *ils viendront bien eux-mêmes vous chercher.* Cette Communauté est devenue fort considérable ; elle a défriché, peuplé & mis en valeur presque toute l'isle, & y jouit d'un grand revenu. Elle eut d'abord toute la justice : on la lui disputa quelque temps après. M. Talon la lui fit rendre en partie. Le Roi nomme les Officiers, mais elle a tous les autres droits utiles & honorifiques des Seigneurs justiciers. Elle a établi plusieurs paroisses, bâti des Eglises, formé des Missionnaires, donné des Missions : on ne peut rien ajoûter au zele & à la piété avec laquelle elle remplit ses fonctions.

Quelques-uns de ses Ecclésiastiques suivirent les troupes que M. de Tracy mena contre les Iroquois dans l'expédition de 1665, & conjointement avec les Jésuites rendirent aux Soldats de grands services. L'un d'entr'eux fut plusieurs jours sans se déshabiller ni se coucher. La crainte d'une maladie contagieuse qui y régnoit, & dont il fut attaqué lui-même, la disette de tout secours, la petitesse des huttes où il falloit se renfermer avec

les malades, & que la puanteur rendoit insupportable, rien ne pût ralentir son zele. Dieu le bénit par la conversion sincere & la sainte mort d'un grand nombre de pécheurs qui avoient passé leur vie dans le crime. Au reste j'ai appelé Communauté ce que dans le pays on appelle Séminaire, parce qu'on n'y éleve point des Ecclésiastiques pour les saints Ordres. Le vrai Séminaire du diocese est à Quebec; on se borne à Montréal à desservir la paroisse de la ville, celles de l'isle & plusieurs dans le continent, à instruire des enfans, & à entretenir les Missions pour les Sauvages, établies au lac des deux montagnes, qui ont bien réussi, & où les filles de la Congrégation ont une école ouverte pour les Sauvagesses. Parmi bien d'autres Ecclésiastiques de mérite j'ai connu deux hommes très recommandables, M. de Belmont, qui a gouverné cette maison pendant plus de trente ans avec un zele & une sagesse qui le faisoit estimer de tout le monde, & M. Lescoat le Pape, homme d'une sainteté éminente, que bien des contradictions, même domestiques, n'ont fait qu'épurer & mettre dans un plus grand jour. Cette maison ne présente plus pour l'histoire aucun événement intéressant. Le courant des affaires d'une Communauté & d'une paroisse, quelque saintement qu'on y vive & qu'on y travaille, frappe peu le public, & le caractere propre de S. Sulpice est un esprit de retraite & de vie cachée & commune qui dérobe aux yeux du monde les trésors de mérite qu'on y acquiert à tout moment devant Dieu.

M. de Ladoversiere ne perdoit pas de vûe l'Hôpital qu'on s'étoit proposé de fonder. Il étoit fort lié avec les Religieuses Hospitalieres de la Flêche & de Beaugé; il leur proposa d'aller s'établir au-delà des mers. L'exemple récent & dans

leur voisinage, de la Mere de l'Incarnation, qui de Tours alloit en Canada, les encouragea à marcher dans cette carriere périlleuse. Elles accepterent la proposition avec joie. M. Olier, à qui on laissoit avec raison la direction de toutes les bonnes œuvres, y donna son consentement, & prit avec elles, au nom de la Compagnie, des engagemens qui n'eurent pas d'abord leurs effets. On pensoit aussi à Quebec à envoyer à Montréal des Hospitalieres que Madame d'Aiguillon y avoit fondées. Ce projet paroissoit plus naturel & plus facile, puisqu'elles étoient déjà sur les lieux. Telles étoient les vûes de Madame de la Pelleterie lorsqu'elle suivit Mademoiselle Mance en 1658. Deux Hospitalieres de Quebec monterent à Montréal sous prétexte d'aller prendre l'air pour rétablir leur santé, mais dans le fond pour préparer les esprits & prendre des mesures. M. de Maisonneuve, qui n'avoit aucun ordre de la Compagnie pour travailler à cet établissement, qui savoit même qu'elle pensoit à une autre Communauté, les reçût poliment, quoique surpris & embarrassé. Mais Dieu qui se joue des desseins des hommes, permit un accident fâcheux qui avança l'exécution du projet de M. de Ladoversiere.

Mademoiselle Mance fit une chûte, & se cassa un bras : elle fut mal guérie, & pendant deux ans qu'elle traîna son mal, elle se crût estropiée sans retour. Privée de secours en Canada, on l'engagea de passer en France, pour y trouver du soulagement. Elle y en trouva en effet, mais d'une espece bien différente de ceux qu'elle y venoit chercher. Les Médecins de Paris qu'elle avoit consultés, avoient jugé sa guérison impossible. Elle n'en désespéra pourtant pas. Pleine de confiance, elle alla à S. Sulpice prier sur le tombeau de M. Olier, & obtint de M. de Bretonvilliers qu'on mît sur son

bras le cœur de ce saint Prêtre, qui se conserve avec vénération dans une boîte de vermeil. Elle en recouvra aussi-tôt le parfait usage, qu'elle conserva libre jusqu'à la mort, malgré des accidens & des chûtes qui devoient le lui faire perdre une seconde fois. Ce fut dans ce voyage que l'établissement des Religieuses de la Flêche à Montréal fut résolu. Mademoiselle Mance arrivant de Quebec à la Rochelle, prit sa route par l'Anjou, vit à la Flêche M. de Ladoversiere, & l'instruisit des tentatives des Religieuses de Quebec. Il en fut surpris & mécontent, & comprenant qu'il n'y avoit point de temps à perdre, il mit tout en œuvre pour exécuter son dessein: Madame de Bullion donna vingt mille livres pour la fondation, & tous les associés agirent si bien pour la faire réussir, que les Religieuses partirent le printemps suivant.

Cependant M. de Laval venoit d'être sacré Evêque de Pétrée, & nommé Vicaire apostolique du Canada. Il fut instruit des affaires de l'Hôpital, & des démarches des Hospitalieres de Quebec, & soit qu'il fût plus porté pour celles-ci, qui faisoient beaucoup de bien en Canada, que pour celles de la Flêche, qu'il ne connoissoit pas, soit qu'il craignît la multiplication des différens instituts dans son diocese, & qu'on lui eût fait regarder cette affaire comme déjà finie, il s'opposa au départ des Religieuses de la Flêche. La Compagnie alarmée tint plusieurs assemblées où le Prélat fut invité: il proposa ses difficultés; mais instruit du véritable état des choses, & voyant la Compagnie décidée pour cette Communauté, & des fonds assurés pour la fondation, il se rendit enfin, & trois Religieuses furent destinées à s'embarquer avec Mademoiselle Mance. La Sœur Bourgeois, dont nous allons parler au long, fut aussi du

voyage : elle étoit revenue du Canada pour accompagner Mademoiselle Mance, & pour gagner des prosélytes à sa Congrégation ; elle en amena quatre, & trente-deux jeunes filles pour peupler le pays, dont elle fut la mere & la maîtresse dans la traversée.

Les Religieuses que M. de Ladoversiere s'étoit chargé de conduire à la Rochelle, trouverent bien de nouveaux obstacles : l'Evêque d'Angers leur refusa la permission de partir, M. de Ladoversiere tomba malade ; & le peuple de la Flêche, sur un faux bruit qu'on les enlevoit par force, s'attroupa pour l'empêcher. Dieu dissipa cet orage quand on s'y attendoit le moins ; l'Evêque se laissa fléchir, M. de Ladoversiere recouvra la santé, quelques menaces dissiperent le peuple. Il fallut encore négocier à la Rochelle, où on refusoit de les embarquer. La traversée fut pour elles un noviciat bien rude ; une maladie contagieuse se mit dans le vaisseau, & emporta bien du monde. Ces saintes filles, Mademoiselle Mance & la Sœur Bourgeois, se livrerent à leur zele, & eurent un très-grand soin des malades. Les tempêtes ne finirent point au port. La petite troupe essuya à Quebec de nouvelles difficultés de la part du Gouverneur & des Hospitalieres. Heureusement M. de Laval étoit arrivé quelques jours avant elles ; il fit en sa faveur un des premiers exercices de son autorité, confirmant l'établissement & levant tous les obstacles. Elle arriva enfin à son terme dans l'automne 1659. Cette Communauté fait beaucoup de fruit ; outre le secours corporel qu'elle donne aux malades avec un zele infatigable, elle a souvent procuré la conversion des Idolâtres, des Huguenots, & des libertins qu'elle a fréquemment dans ses salles. Ces filles sont très-pauvres, & vivent dans une grande régularité. Leur maison

a été plusieurs fois brûlée. C'est une espece de miracle qu'elles aient pû se soûtenir, & vaquer avec la même générosité au service des pauvres. Le Séminaire exerça la charité dans cette occasion d'une maniere édifiante ; il reçût & entretint tous les malades qui se trouverent à l'Hôpital au nombre de vingt-six. Les Religieuses dispersées dans les maisons de la ville se rendoient tous les jours pour les servir, & les fêtes & dimanches se rassembloient dans le chœur de la Paroisse où elles figuroient & chantoient l'office avec les Ecclésiastiques. Venons maintenant à la Sœur Bourgeois.

Marguerite Bourgeois naquit à Troies en Champagne, d'une famille honnête, mais pauvre, le 15 avril 1620. Après avoir passé ses premieres années dans une grande innocence, & fait vœu de pauvreté & de virginité, à vingt ans elle se présenta successivement aux Carmélites & aux filles de sainte Claire. Dieu, qui la destinoit à d'autres œuvres, permit qu'elle y fût refusée. M. Gendret son directeur forma le dessein d'une Communauté de filles pour instruire gratuitement la jeunesse. Le bienheureux Pierre Fourrier, Curé de Matincourt, & Madame de Lestonac, avoient déjà exécuté ce projet par l'établissement des Congrégations de Notre-Dame, le Cardinal de Sourdis & Madame l'Huilier par celui des Ursulines. Mais toutes ces Communautés étoient cloîtrées, & M. Gendret vouloit que la sienne fût libre, qu'elle ouvrît des écoles par-tout où elle seroit appelée, & qu'elle allât aux Offices de la Paroisse, & donnât aux fidelles un exemple de l'assiduité qu'ils lui doivent. Ce plan a été suivi par les filles de la Foi ou Dames noires, par les filles de la Croix, par celles de l'union Chrétienne ou de S. Chaumont, les Dames de Miramion, &c. M. Gendret chargea Mademoiselle Bourgeois & quelques

autres de ses pénitentes de commencer cette Communauté, & les logea dans la maison de Madame Cherli, sœur de M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal. Cet établissement ne dura pas. Les sujets moururent, ou se disperserent; mais ce fut un essai de ce que Mademoiselle Bourgeois devoit faire un jour à l'extrémité du monde, dont elle tira de grands avantages: elle y eut occasion de faire connoissance avec celui qui devoit l'y mener, & l'aider dans son entreprise.

M. de Maisonneuve avoit déjà fait plusieurs fois le voyage de Canada. Les Filles du bienheureux Pierre Fourrier, établies à Troies, l'avoient vivement pressé de prendre avec lui quelqu'une d'entr'elles, pour y aller planter une colonie de leur Ordre. Les conjonctures n'avoient pas paru favorables: une Communauté cloîtrée traîne bien des embarras; elle ne pouvoit être que médiocrement utile dans un pays où les maisons, en petit nombre, étant dispersées & éloignées, les enfans auroient eu de la peine à se rendre à une école commune. Le Gouverneur ne donna que de légères espérances. Mademoiselle Bourgeois fut instruite de ces sollicitations & de ces difficultés, & se sentit pressée de Dieu de s'offrir à exécuter, d'abord seule, & dans la suite avec les Demoiselles qui voudroient s'y joindre, le dessein qu'avoient proposé les Religieuses. Son Directeur & plusieurs personnes pieuses approuverent ses vûes. Dieu parut y souscrire par des événemens qui tiennent du prodige. M. de Maisonneuve, à qui on en fit l'ouverture, accepta avec plaisir des offres qui n'avoient plus les mêmes difficultés, & l'année suivante l'emmena en Canada. Avant que de partir elle fit donation de ses biens à sa sœur & à son neveu, & distribua aux pauvres ce qu'elle avoit d'argent, & alla s'embarquer à Nantes avec le Gouverneur. On comprend aisé-

ment l'étonnement de sa famille à cette nouvelle, & les efforts qu'elle fit pour empêcher un voyage que le succès pouvoit seul justifier. Tous les soupçons, les railleries, les insultes, qu'eut à souffrir dans la route, & sur-tout dans la traversée, une jeune fille seule qui par ses liaisons intimes avec un homme de guerre qui fournissoit à ses besoins, sembloit être une concubine, sous le masque d'une dévote, enfin les incommodités & les dangers de la mer, infiniment plus sensibles à une fille qui n'étoit jamais sortie de Troies, qu'à des marins accoûtumés à la navigation; rien ne l'arrêta, elle arriva à Quebec le 2 septembre 1653, d'où, sans s'arrêter, elle monta avec son protecteur à Montréal. Ce n'étoit alors qu'un pays désert & inculte. La premiere fois qu'elle y entendit la Messe, une tente servoit d'Eglise, & un arbre de clocher. C'est là qu'elle ouvrit son école, ou plûtôt qu'avec une activité qui sembloit la multiplier, elle parcouroit chaque jour une grande étendue de pays pour aller chercher les écolieres Françoises & Sauvagesses, dispersées çà & là. Elle soignoit les enfans, servoit les malades, ensevelissoit les morts, rendoit toute sorte de services aux Soldats & aux Pauvres. Ni le manque des choses les plus nécessaires, ni l'hiver, insupportable en ce pays, ni l'été, presque aussi incommode, ni la crainte des Sauvages, ni l'humeur farouche & indocile de leurs enfans, rien ne pût ralentir son zele.

Voici un trait de sa charité, aussi propre à édifier, qu'à faire connoître son caractere. On lui avoit donné une paillasse, un matelas, deux couvertures & un oreiller. L'hiver étoit très-rude. Un Soldat vint lui dire qu'il se mouroit de froid & n'avoit rien pour se coucher : elle va querir son matelas, & le lui donne. Quelque temps après un autre Soldat vint lui faire la même plainte, & ce-

lui-ci eut la paillasse. Deux autres emporterent les couvertures : personne ne se présenta pour avoir l'oreiller. A cela près elle demeura sans lit & couchée le reste de l'hiver à platte terre, malgré l'extrême rigueur de la saison. On l'a vûe souvent dans des temps de disette donner toutes les provisions qu'elle avoit pour sa Communauté, & plus d'une fois, par un miracle bien sensible, Dieu a multiplié si fort quelques boisseaux de bled qui restoient au fond d'un grenier, & quelque peu de vin qui étoit au fond d'une barrique, qu'il y a eu de quoi fournir à ses filles & aux pauvres jusqu'à la nouvelle récolte.

Après cinq ans de travail, voyant qu'elle ne pouvoit suffire à la moisson, la Sœur Bourgeois résolut d'exécuter en Canada le plan qu'elle avoit ébauché à Troies sous la direction de M. Gendret. Elle revint en France, d'où elle ramena l'année suivante quatre Demoiselles, dignes par leurs talens & leurs vertus, d'être les premieres filles de la Congrégation de Notre-Dame. Elles bâtirent une petite maison, & acheverent une Chapelle dédiée à la sainte Vierge, que la Sœur Bourgeois seule par son travail avoit commencée & bien avancée avant son départ. Qand elle eût jeté le fondement de sa Communauté, elle fit un second voyage en France pour faire une seconde recrue, elle obtint des lettres patentes pour son établissement, & gagna cinq autres demoiselles. M. de Laval qu'elle avoit vû à Paris en 1659, quand elle y vint avec Mademoiselle Mance, & depuis plusieurs fois en Canada, avoit beaucoup favorisé son zele & fourni bien des secours. Il étoit alors en France, où il étoit venu proposer l'érection de l'Evêché. Il appuya à la Cour les poursuites de la Sœur Bourgeois, & après avoir examiné & approuvé son institut, il lui donna solem-

nellement l'habit & à ses compagnes dans l'Eglise du Séminaire des Missions Etrangeres, & lui permit de tenir des écoles dans tout son diocese. De retour en Canada, elle composa des reglemens pour sa Congrégation. Le Prélat, qu'elle consulta, lui conseilla d'en faire l'essai pendant quelques années, & de faire encore un voyage en Europe pour voir ce qui se pratique dans les Communautés qui ont du rapport à la sienne. C'est là qu'elle a pris ces statuts si sages, si utiles, si pleins de l'esprit de Dieu, que M. de S. Valier a depuis solemnellement confirmés.

Le reste de la vie de la Sœur Bourgeois fut tout consacré au gouvernement de sa Congrégation, pleine de travaux, de maladies, de vertus & de mérites. La bénédiction de Dieu a été si abondante, que la Congrégation compte plus de cent cinquante sujets, & possede des établissemens en plus de vingt endroits du diocese, où elle tient école ouverte. La Sœur Bourgeois en a fondé la plûpart, entr'autres celui de Quebec, à la priere de M. de Laval; mais contre l'intention du Prélat, qui n'auroit eu garde d'exposer sa vie, son zele, son obéissance, la fit partir sans délai de Montréal au fort de l'hiver. Elle fit à pied plus de soixante lieues sur les glaces & dans la neige, elle s'y donna des mouvemens infinis, portant elle-même les meubles qu'on lui donnoit de la haute ville à la basse, où sa maison étoit située, & passa la nuit entiere du jeudi au vendredi saint à genoux & immobile devant le saint Sacrement, malgré l'extrême rigueur du froid. Sept ans avant sa mort elle se démit de la supériorité, & renonça à tous les offices qui pouvoient lui donner quelque part au gouvernement, & après s'être préparée à la mort par la pratique de toutes les vertus intérieures, elle mourut en odeur de sainteté le 12

janvier 1700, âgée d'environ quatre-vingts ans. Elle avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie : il s'en fit beaucoup après sa mort. Son corps demeura exposé pendant trente jours sans aucune corruption, son visage conserva un air serein & dévot, & ses mains demeurerent croisées sur sa poitrine. Le concours fut incroyable à ses obseques. Parmi une foule de témoignages que tout le monde s'empressoit de rendre à sa vertu, voici ce qu'en écrivit M. de Laval à la Sœur Supérieure: *La Sœur Bourgeois étoit un fruit mûr pour le ciel; elle étoit humble & simple : Dieu lui a fait bien des graces, elle sera auprès du Seigneur une puissante protectrice de votre maison.* M. de S. Valier lui rendit un pareil témoignage.

Rien n'étoit plus humble, plus docile, plus mortifié, plus abandonné à la providence que la Sœur Bourgeois, & ses filles ont toûjours heureusement conservé son esprit. *Je n'avois pas un double*, disoit-elle, *quand je vins en Canada, & je n'ai jamais promis à mes filles que pauvreté & simplicité.* Elle n'a jamais souffert qu'on exigeât de dot pour leur réception, & dans la crainte qu'on n'en vînt enfin à un usage si généralement reçû, elle a toûjours refusé de s'unir à d'autres Communautés : *J'irois*, disoit-elle, *chercher sur mes épaules une fille qui n'ayant pas même un habit, auroit une bonne vocation.* Ses exhortations à ses filles étoient simples, mais pleines d'onction & de force : *Allez*, disoit-elle à une qu'elle envoyoit dans une mission éloignée, *allez, ma Sœur, ramasser les gouttes du sang de Notre Seigneur qui se perdent.* Elle disoit en parlant de la charité : *Nous ne devons pas seulement conserver en nous la charité que nous devons à nos freres, nous sommes obligées de conserver en eux la charité qu'ils nous doivent.* Elle a établi des assemblées de femmes & de filles, comme une espece

de Congrégation, où l'on fait des exhortations chaque semaine, & de temps en temps des retraites pour les externes, outre celles que la Communauté fait régulierement tous les ans, à laquelle les Dames pieuses sont admises.

Les Sœurs séculieres de la Congrégation de Notre-Dame ne font que des vœux simples de chasteté, pauvreté & obéissance, & pratiquent tous les exercices de la vie religieuse sous la protection de la Reine des Apôtres, qu'elles regardent comme leur chef & leur modelle. Leur habit est très-simple, la robe, de serge noire, descend jusqu'aux talons & est toute fermée sur le devant, la ceinture est de laine noire & fait deux tours, le tablier d'une étamine noire, le mouchoir du col & la coëffure de toile de Rouen, la coëffe de dessus d'étamine à voile. Elles portent, comme les Filles de la Visitation, une croix d'argent sur la poitrine, que M. de S. Valier leur a donnée, à l'exemple de S. François de Sales. Elles doivent enseigner gratuitement aux jeunes filles la religion & la politesse, à lire & à écrire, & à travailler aux ouvrages convenables à leur sexe, dans les villes & dans les campagnes, & jusqu'au milieu des Sauvages, ce qu'elles font avec un très-grand fruit. Elles doivent être dirigées par des Ecclésiastiques, & le sont aujourd'hui par les Messieurs du Séminaire de Montréal. L'office divin ne se fait point chez elles, elles sont filles de Paroisse, &, selon l'esprit primitif de toutes les Communautés, elles y assistent fêtes & dimanches avec leurs écolieres, dans une Chapelle qu'on leur a donnée, où elles ont leur sépulture. C'est là que le corps de la Sœur Bourgeois fut enterré. On laissa par grace son cœur à ses filles, il est enchassé dans une boîte de plomb scellée dans le mur de l'Oratoire où elles font leurs exercices. Nous avons pris presque tout ce détail

de

de la vie qu'en a écrite M. de Ranſonet, avec autant de piété que d'élégance, imprimée à Liege en 1728, dédiée à Mademoiſelle Doſquet, ſœur de celui qui a été Evêque de Quebec, & nous y avons joint les connoiſſances perſonnelles que nous avons de cette Communauté, pour laquelle nous avons beaucoup d'eſtime.

En 1709, je ne ſais ſur quel mauvais Mémoire, le Miniſtre d'Etat fit défendre aux Sœurs de ſe cloîtrer, de changer d'habit, & de faire des vœux. Elles répondirent que bien loin d'avoir voulu ſe renfermer, la clôture étoit contraire à leur eſprit, à leurs fonctions, & à leur obligation d'aſſiſter à la Paroiſſe ; qu'un habit religieux étoit oppoſé à l'idée de Congrégation ſéculiere, que la Sœur Bourgeois avoit entendu inſtituer ; qu'elle n'avoit jamais eu deſſein d'inſtituer des Religieuſes, ni de faire des vœux ſolemnels, puiſqu'elles conſervoient la propriété de leurs biens ; qu'elles faiſoient ſeulement des vœux ſimples, qui ne changeoient point leur état dans l'ordre civil. Cet article de vœu ſimple ayant déplû au Miniſtre, l'Evêque prit leur parti, & répondit que cette matiere, toute ſpirituelle & de pure direction, étoit uniquement de ſon reſſort, ou plûtôt de celui de leur Confeſſeur ; qu'on ne pouvoit empêcher perſonne de faire, ſelon ſa dévotion, des vœux ſimples ; que tous les jours dans le monde même on en faiſoit. Le Miniſtre ne ſe paya point de ces raiſons, & prétendit que les vœux, même ſimples, dans les Communautés, regardoient la police générale du Royaume, que les Sœurs n'avoient été admiſes qu'à titre de Filles ſéculieres, & que leurs lettres patentes ne faiſant aucune mention de vœux, on ne pouvoit rien ajoûter à l'état ſur lequel elles avoient été reçûes. Une autre raiſon plus vraie, c'eſt qu'on appréhendoit que des vœux ſimples on ne paſſât in-

sensiblement aux vœux solemnels, que pour favoriser la multiplication d'une Colonie qu'il étoit important de peupler, on vouloit se rendre difficile sur les vœux de chasteté. On en est demeuré là. On a pris une sorte de tempérament : les Sœurs font des vœux simples pour un an, & chaque année les renouvellent ; par là elles ont la liberté de quitter au bout de l'année.

On fit un autre projet qui alarma cette Congrégation. La Communauté de Montréal en est le chef & le noviciat commun. Toutes les filles qui veulent y entrer, sont obligées de s'y rendre. C'est de là que partent tous les sujets qu'on envoie dans les Missions, & ils demeurent toûjours dépendans de la Supérieure générale, qui y fait sa résidence ordinaire, & les rappelle ou les change à son gré. Cet arrangement a ses avantages ; la subordination, l'union, l'uniformité de conduite, se conservent bien mieux que si chaque Mission étoit isolée & indépendante, outre qu'elle ne pourroit pas se suffire & se perpétuer, ni suppléer aux sujets infirmes. D'ailleurs si quelqu'une venoit à s'oublier, il ne seroit pas aussi aisé d'arrêter ou de réparer sans éclat le désordre, qu'il l'est par des changemens, qui ne surprennent personne. Mais il a ses inconvéniens ; il expose à une grande dépense pour les voyages des Sœurs & des novices, outre le risque de renvoyer celles-ci à grand frais, si elles ne sont pas admises à la profession. Ces inconvéniens sont grands en Canada : on n'y est pas riche, & pendant six mois de l'année les chemins sont impraticables à des filles. Les grands Ordres, Jacobins, Cordeliers, Jésuites, &c. se sont partagés en provinces, & les Congrégations considérables, S. Lazare, les Sœurs grises, les Dames noires, qui se gouvernent comme celles de Montréal, ont été enfin obligées d'établir des-

Noviciats en divers lieux du royaume, quoique toûjours soûmis au Supérieur général qui demeure à Paris. On proposa aux Sœurs de la Congrégation de se partager dans ce goût, pour se rendre plus utiles, & d'établir un second Noviciat à Quebec, où les sujets de la ville & des environs seroient reçûs, & d'où ils seroient envoyés à moins de frais dans les Missions du département. On ne demandoit rien au Montréal, il y avoit à Quebec une maison qu'on offroit d'agrandir, des fonds qu'on offroit d'augmenter, trois ou quatre Sœurs qui en étoient fort aises & dont on se contentoit. La ville le desiroit, l'Evêque n'en étoit pas éloigné, la Congrégation se seroit bien plus répandue, elle auroit été plus en état de multiplier les écoles dans ce canton, où, faute de sujets, elles sont en petit nombre, quoique la plûpart des Paroisses en demandent. Les filles, moins éloignées de leur patrie, auroient été plus contentes, au lieu que la plûpart se dépaysent à regret, s'ennuyent, se dégoûtent, s'en vont sur de légers prétextes, & sont difficilement remplacées. Mais la Congrégation ne goûta pas ce projet; au lieu d'être flattée de cette propagation, elle regarda comme perdues toutes celles qui seroient reçûes à Quebec. Elle craignit que bien-tôt il n'y eût plus d'union ni d'uniformité entre ces deux branches de l'Institut, & qu'on se rendroit enfin totalement indépendant. On opposoit un article des constitutions, qui veut que toutes les Sœurs soient soûmises & rendent compte de tout à la Supérieure générale : mauvais prétexte, car outre que ces regles n'étant pas confirmées par le Pape, l'Evêque peut en dispenser, d'ailleurs les Ordres religieux sont-ils moins soûmis à leur Général, pour avoir plusieurs Noviciats & plusieurs Provinces? Le Supérieur immédiat est chargé d'un détail pour lequel le recours au

Général ne seroit pas moins onéreux qu'impossible. Mais la Supérieure générale ne voulut s'exposer ni à avoir moins de sujets à Montréal, ni à perdre une partie de son autorité en la partageant ; ce qui seroit tôt ou tard arrivé. Peut-être même qu'à la longue la Communauté de la Capitale auroit attiré à Quebec la Générale elle-même, & obscurci la Communauté primitive. Quoi qu'il en soit, il est vrai dans le fond que le nombre des sujets étoit encore trop petit pour en venir si-tôt à une division qui tôt ou tard sera inévitable, si la Colonie continue à se peupler. Il y a même une espece d'antipathie nationnale entre Quebec & Montréal, comme dans bien des Provinces de France. Les Communautés religieuses de l'un & de l'autre, n'ont guère de sujets que du lieu même, & la Congrégation en particulier, quoique très-nombreuse, n'en a presque pas de Quebec, soit que les caracteres soient différens, soit qu'on craigne de recevoir des sujets que l'on connoît moins, soit que la parenté, l'amitié, le voisinage, forment des liaisons plus étroites & donnent plus de facilités.

Revenons aux autres objets qui occuperent les premieres années de l'Episcopat de M. de Laval.

LIVRE NEUVIEME.

LEs Paroiſſes du Diocèſe de Quebec ne ſont pas gouvernées, comme celles de France, par des Curés en titre. A une quinzaine près ſur plus de cent, elles n'ont que des deſſervans amovibles qu'on appelle Miſſionnaires, comme l'ordonna M. de Laval, pour mieux conſerver l'eſprit de détachement & de zele, & ſe ſouvenir de leur origine apoſtolique. Cet uſage eſt conforme à celui de toutes les Egliſes de l'Amérique, des Indes, de la Chine, du Japon, en un mot de toutes les nouvelles Egliſes; & pour le Canada, ce n'eſt qu'une exécution littérale de l'ordonnance du Roi du 26 avril 1669, qui porte que pour ſe conformer, autant qu'on pourroit, à la primitive Egliſe, l'Evêque de Quebec ne fixeroit irrévocablement aucun Prêtre dans les Paroiſſes. Et pour prévenir la crainte de l'indigence, dans laquelle pourroient tomber les Prêtres avancés en âge, ou dont les pouvoirs ſeroient révoqués, & qui ſe trouveroient ſans ſecours, le Roi veut que le Séminaire ſe charge de leur entretien, & depuis les changemens que M. de S. Valier a faits, qui leur ôtent cette reſſource, le Roi donne tous les ans une ſomme conſidérable pour être diſtribuée aux Prêtres uſés & hors d'état de remplir leurs fonctions.

Dans le commencement de la Colonie, il étoit impoſſible d'en uſer autrement, non ſeulement dans les Miſſions Sauvages, la plûpart errantes, où on ne peut établir rien de fixe, mais même parmi les François. Le pays s'eſt peuplé, & les maiſons ont été bâties au haſard & de loin en loin,

au gré des particuliers. Comment fixer des Curés où il étoit impossible de fixer des cures ? Peu de Paroisses sont encore bien établies ; plusieurs Missionnaires ont à desservir un terrein immense, à mesure que le pays se défriche & se peuple ; il faut demander, séparer, multiplier les Paroisses pour la commodité des Pasteurs & du peuple. Il n'y a guere que les environs de Quebec & de Montréal qui aient acquis le degré de consistance nécessaire pour former un bénéfice durable. La rareté des Prêtres force encore à cette instabilité : il y a plus de la moitié des Paroisses dont un zele héroïque peut seul se charger ; une santé de fer peut seule y suffire. Il n'y a point d'année qu'il ne faille déplacer plusieurs Missionnaires. Un Bénéficier en titre voudra-t-il se prêter à ces arrangemens nécessaires, & aller desservir une cure pauvre, difficile, abandonnée ? On n'a que trop de peine d'y résoudre ceux qu'on peut y forcer : que seroit-ce, si on pouvoit s'en défendre ? Un Evêque qui a si peu de ressource seroit cent fois obligé de laisser les plus grandes Paroisses sans secours. La disette des Prêtres met encore dans la nécessité d'envoyer sur leur bonne foi des jeunes-gens sortant du Séminaire dans des lieux écartés & difficiles, c'est-à-dire avec le plus grand risque pour eux & pour les ames qu'on leur confie. En général il n'est que trop ordinaire qu'un Bénéficier fixé dans une Paroisse ne songe qu'à jouir en repos de son revenu, peut-être à enrichir sa famille, & ne s'embarrasse guere de son devoir. A l'abri d'un titre qu'on ne peut attaquer que pour des crimes grossiers & avec des formalités infinies, il ménage peu des Supérieurs de qui il ne dépend guere, & qui ne peuvent lui faire ni bien ni mal, & il craint peu des fautes qui ne sauroient être que légerement punies. Mais un homme dont la vertu seule peut fixer le

ſort, tâche, par la régularité de ſa conduite, de ſe conſerver un emploi dont il a beſoin. L'intérêt vient au ſecours de la Religion, & rend la fidélité à ſon devoir heureuſement néceſſaire. Danger plus grand en Canada. L'éloignement du chef favoriſe la négligence & l'indépendance. Comment envoyer ſi loin des Commiſſaires faire le procès à un Bénéficier ſcandaleuſement coupable ? comment remédier de ſi loin au déſordre de ſa conduite, & prévenir l'éclat d'une dégradation ? Il eſt donc de l'honneur du Clergé, & du bien du dioceſe, que l'Evêque, ſelon ſa prudence, puiſſe promptement & ſans bruit, déplacer un mauvais ſujet. Ces changemens étoient dans le commencement d'autant plus faciles, que le Clergé du Canada n'étant compoſé que de Communautés, les Supérieurs étoient les maîtres abſolus de tous les ouvriers.

Cependant ce ſyſteme n'eſt pas ſons inconvénient. Si d'un côté il ſert à débarraſſer d'un mauvais Curé, de l'autre il rend les bons Curés inutiles, & les expoſe à devenir mauvais. On ne s'attache guere à une Egliſe où on ſe regarde comme en paſſant. Content de ne pas donner lieu aux plaintes, qui s'aviſe de ſemer, de bâtir, pour un autre qui viendra au premier jour profiter de ces travaux ? comment connoître ſes Paroiſſiens, & en être connu, ſi chaque jour on eſt expoſé à changer de Paroiſſe ? Comment s'arranger pour le temporel ? quels meubles acheter ? quelles proviſions faire, qu'il faudra peut-être perdre demain ? & quelles dépenſes pour toutes ces tranſlations ! Un homme qui compte d'y paſſer ſa vie, fait ſes arrangemens avec confiance & à loiſir. Il ſe livre à ſon devoir : il étudie le caractere de ceux avec qui il doit vivre, & tâche de s'en faire eſtimer. Il agit pour la réformation des mœurs, avec fer-

meté, avec autorité, avec constance. Mais quel zele, quel succès, peut avoir un homme toûjours à la veille de quitter, toûjours inquiet sur les plaintes que le vice combattu ne manque pas de faire, & qu'il est assez ordinaire de voir écouter? Les Paroissiens donnent-ils leur confiance à un Pasteur incertain, que la moindre chose leur peut enlever? le craignent-ils? le menagent-ils? Au moindre mécontentement ils vont demander des changemens qu'ils savent n'être ni difficiles ni rares, & il faut convenir que quoique le Clergé du Canada soit un des plus réguliers, il y a peu de diocesés où l'on fasse plus fréquemment des plaintes, à cause de la facilité du déplacement, & de la liberté qu'elle donne aux Evêques d'écouter les plaignans. Enfin est-il juste qu'après avoir consumé sa jeunesse & ses forces, on coure le risque d'être sans ressource à la fin de ses jours? Ce danger n'étoit pas à craindre dans le systême de la communauté des biens. M. de Laval, toûjours équitable, pouvoit exiger une dépendance dont il prévenoit les suites fâcheuses. Mais depuis que par la séparation du Clergé chacun est abandonné à lui-même, un Evêque peut-il vouloir qu'on s'expose à être réduit à la mendicité? Les Religieux, moins à plaindre, ont du moins l'asyle de leur couvent. M. de S. Valier, qui fit ce changement, pouvoit-il ne pas s'appercevoir qu'il se mettoit dans la nécessité de fixer les cures, & qu'il étoit injuste de vouloir être le maître absolu de tous les bénéfices, & ôter toutes les ressources aux Bénéficiers? Le Roi donne une somme aux Prêtres usés; mais n'est-il pas le maître de supprimer ses largesses, & l'Evêque, qui en fait la distribution, manque-t-il de prétextes pour en priver ceux qui lui déplaisent? est-il donc impossible qu'un Evêque se laisse prévenir, qu'il agisse avec négligence ou par

ressentiment, que la faveur l'emporte ? cesse-t-on d'être homme pour être Evêque ? C'est par-tout l'esprit de l'Eglise de laisser chacun dans son bénéfice, à moins qu'on ne lui fasse son procès.

Par toutes ces raisons, que je rapporte en Historien, sans vouloir prendre de parti, il est aisé de comprendre que la fixation des cures a fait naître bien des difficultés depuis la séparation des biens, qui a répandu un esprit d'intérêt & de défiance. La Cour s'en est souvent mêlée. Elle avoit d'abord embrassé le systême des desservans amovibles; mais depuis, sur les représentations faites de part & d'autre, le Roi a tenu une conduite ambigue : il a recommandé, & quelquefois ordonné, au Prélat de fixer les cures, mais il a fermé les yeux sur l'inexécution de ses ordres, & s'est contenté d'un petit nombre de fixations, faites, ce semble, pour l'amuser. Il a appuyé les Evêques dans le moyen qu'ils ont pris pour ne pas les fixer. Messieurs de S. Sulpice, qui desservent une vingtaine de Paroisses, toûjours inflexibles, ont mieux aimé perdre quelques sujets qui avoient obtenu des titres, & la Cour les a soûtenus.

Les Jésuites, qui étoient les seuls Prêtres, & par conséquent les seuls Pasteurs en Canada, lors de l'arrivée du Vicaire apostolique, lui remirent toutes les Missions Françoises, & se bornerent aux Missions Sauvages & au soin du College. Le Prélat y plaça des Ecclésiastiques, & peu à peu forma des Paroisses, mais il n'en erigea guere juridiquement. Ce ne fut que l'année avant sa démission, qu'il en conféra une quinzaine, & laissa à M. Desmezerets, son grand Vicaire, le pouvoir d'en donner à ceux qu'il jugeroit à propos. Ce Prélat ne se départoit pas sans doute de son systême des Missionnaires amovibles; mais comme la Cour commençoit à pencher vers le systême de

la fixation, il crut devoir entrer dans ses vûes, & en essayer sur un petit nombre dont il connoissoit la vertu, & dans des lieux considérables & bien établis, où il paroissoit plus nécessaire & où il y avoit moins d'apparence de changement. Il préparoit ainsi les voies à un successeur qui dans la suite voudroit se conformer à l'usage de la France.

Deux ans après, en 1686, le Roi ordonna par une déclaration que tous les Chapitres & Communautés de France, chargés de cures, s'en démettroient, pour y établir des titulaires. C'étoit un avis pour le Canada. Le Ministre en écrivit à l'Evêque ; mais la déclaration du Roi n'y fut pas publiée, & il ne s'y fit aucun changement. En effet il y a bien de la différence entre les Eglises de l'ancienne France & celles de la nouvelle, & entre des Prêtres particuliers chargés d'une Paroisse, quoique amovibles, & une Communauté, dont les membres servant tour à tour, ne peuvent ni bien connoître, ni être bien connus. Quoique les Prêtres du Canada fissent une espece de Corps, chaque Paroisse avoit pourtant son Pasteur propre. Aussi la Cour n'insista pas ; mais M. de S. Valier ne s'en tint pas là. Malgré le petit nombre de ceux que M. de Laval avoit fixés, & le penchant de la Cour pour la fixation, il ne négligea rien pour faire rendre le titre à ceux qui se trouverent pourvûs : promesses, menaces, mauvais traitemens, tout fut mis en œuvre. Ce fut une de ses premieres entreprises, qui commença de lui aliéner tous les cœurs. Quelques-uns, intimidés ou faciles, se laisserent engager à faire démission : plusieurs autres aimerent mieux encourir son indignation, & garder leur bénéfice. Cependant il a fait lui-même quelques titres, en petit nombre, en faveur de certains sujets distingués qui avoient mérité ses bonnes graces, & pour contenter M. de Pontchartrain Ministre

d'Etat, qui lui a plusieurs fois écrit que l'intention du Roi étoit qu'on fixât peu à peu toutes les cures : à quoi les Evêques n'ont jamais pû se résoudre.

Le Chapitre, instruit des intentions du Roi, se crut autorisé, après la mort de M. de S. Valier, à conférer, *Sede vacante*, plusieurs des Paroisses érigées, & à en ériger de nouvelles. Le nouvel Evêque en fut offensé : la Cour entra dans ses vûes, & blâma le Chapitre, & il est vrai que la vacance du Siege étant litigieuse, les droits du Chapitre étoient trop douteux pour faire cette démarche. Le Prélat à son arrivée obligea tous les nouveaux pourvûs à faire leur démission. Le Chapitre le vit avec peine, & menaça d'agir. Il avoit tort : ses droits, quels qu'ils soient, demeuroient hors d'atteinte. Si le Prélat par quelque acte juridique avoit cassé ces titres, & déclaré les bénéfices vacans, les prétentions du Chapitre en auroient souffert. Mais une démission pure & simple laisse dans leur entier l'état des bénéfices & le droit du Collateur, & semble confirmer l'un & l'autre, en le supposant. On ne se démet que d'un titre réel. A la mort de M. de Lauberiviere, dernier Evêque, le Chapitre hasarda encore quelques titres : il ne fut pas plus heureux. M. de Pontbriand, aujourd'hui Evêque, eut un ordre de la Cour de faire rendre tous les titres qu'on avoit pris.

Dans le fond le Chapitre n'étoit pas fondé : il devoit laisser les choses dans l'état où il les trouvoit à la mort de l'Evêque. Les Canons lui défendent de rien innover pendant la vacance du Siege, surtout dans des choses de cette conséquence, qui changent l'état des Eglises. La collation des bénéfices est un fruit qu'il faut réserver au successeur. Dans les collations forcées, comme celle des Gradués, le Chapitre est obligé de faire ce que l'Evêque ne sauroit refuser ; mais les collations volon-

caires ne lui appartiennent pas, s'il n'en a le droit par une poſſeſſion immémoriale, ou s'il n'en eſt collateur conjointement avec l'Evêque, parce qu'alors il réunit les droits du Prélat avec les ſiens, & qu'il ne feroit pas juſte de l'expoſer à perdre les ſiens par le délai. D'ailleurs ces cures n'étoient pas proprement vacantes; elles étoient remplies de fait par l'autorité de l'Ordinaire de la maniere dont elles ne l'avoit été depuis la fondation du dioceſe; autrement toutes les cures étoient également vacantes, & le Chapitre, ſelon ſes principes, auroit dû les conférer toutes, au lieu qu'il ne fit que ſix titres, & aux mêmes Prêtres qui les deſſervoient déjà depuis pluſieurs années. La maniere de deſſervir les Paroiſſes par des Paſteurs ou amovibles ou perpétuels, eſt de pure diſcipline. Pendant bien des ſiecles il n'y avoit pas de bénéfices en titre: l'Evêque & le Clergé ont vécu longtemps en commun; ce n'eſt que par ſucceſſion de temps, & ſans aucune loi expreſſe, que les biens eccléſiaſtiques ayant été partagés, chacun s'eſt établi dans la poſſeſſion de ſon contingent, & l'Egliſe prenant un état plus ſtable, on a interdit ces variations, qui pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes. Mais cette loi n'étant pas encore introduite dans cette Egliſe naiſſante, & les Evêques s'y étant conſtamment oppoſés, c'étoit changer l'état du dioceſe par de nouveaux arrangemens; ce qui paſſe l'autorité du Chapitre, qui n'en eſt que le tuteur. Il doit remettre, ſans l'altérer, le patrimoine qu'on lui confie, & l'autorité dont il n'eſt que dépoſitaire. Dans les bénéfices ordinainaires un titre eſt une ſorte d'aliénation, puiſqu'il prive pour cette fois le Collateur de ſon droit, & lui lie les mains pendant la vie du titulaire; à plus forte raiſou des titres qui ſont un nouvel ordre des choſes, & mettent dans la néceſſité de le

continuer

continuer à l'avenir, privent d'une liberté que l'origine & l'ufage avoit acquife. Le Chapitre avoit plus fait que de conférer des cures déjà érigées, il en avoit érigé quelques-unes de fon autorité, fans néceffité, fans formalité, en quoi on ne peut diffimuler qu'il n'eût de beaucoup outrepaffé fes droits.

Le Clergé du Canada eut un autre forte de différent avec les laïques par rapport à la dixme. Que les Pafteurs foient amovibles, ou perpétuels, il eft jufte de pourvoir à leur fubfiftance. La voie naturelle, c'eft la dixme des fruits de la terre. Dieu lui-même l'a tracée dans la loi de Moyfe, l'Evangile l'a confirmée, *hæc oportuit facere.* L'Eglife l'a toûjours fuivie ; elle n'eft point à charge au public, il ne donne que ce qu'il recueille, le Pafteur partage avec fon troupeau la bonne & mauvaife fortune. Mais comme la Colonie étoit pauvre, & les défrichemens longs & coûteux, l'Evêque de Pétrée voulut qu'on fît quelque grace aux habitans. Dans les lettres patentes qui en établiffant le Séminaire, lui attribuent toutes les dixmes, il les fit taxer au treizieme de tout ce qui en doit. Les Colons, qui jufque-là n'avoient rien payé, & contens d'admirer les travaux apoftoliques des Miffionnaires, ne favoient ce que c'étoit que paroiffe, firent de grandes plaintes, & refuferent d'abord de fubir ce joug. Plufieurs arrêts du Confeil & ordonnances de l'Intendant, quoique accordés à regret & d'affez mauvaife grace, obligerent peu à peu le peuple à la foûmiffion, & bientôt la loi eût été exécutée ; mais les brouilleries entre M. de Laval & M. de Maizié étant furvenues, on profita de ce temps d'orage pour la faire abolir. Peut-être le Gouverneur ne fut-il pas fâché de mortifier le Clergé & l'Evêque, dont l'autorité lui étoit devenue fufpecte. Il fomenta les mécon-

tentemens & appuya les plaintes ; la pauvreté des habitans, le peu de commerce, la difficulté des défrichemens, en furent le ſpécieux prétexte. Pendant pluſieurs années on fit je ne ſais combien de projets, d'accommodemens, de négociations, qui furent tous ſans effet.

D'abord le Prélat propoſa, par une déclaration expreſſe, que pendant ſix ans on ne payeroit qu'un vingtieme, & même rien la premiere année. Bien loin d'y acquieſcer, on forma au Conſeil du Roi une oppoſition aux lettres patentes que le Conſeil avoit enregiſtrées, & le Conſeil ſurſit à leur exécution. M. de Maizié écrivit en faveur des habitans, & déclara que la dixme ruineroit & feroit déſerter la Colonie. Pour aigrir encore plus les eſprits on fit courir le bruit que le Clergé donneroit une étendue infinie à l'objet de la dixme, en dixmant ſur les herbages, les bois, la volaille, les moutons, &c. Le Prélat fit publier dans toutes les paroiſſes qu'on ne dixmeroit que ſur les grains venant de la culture des terres. Tout cela ne ſuffiſant pas, il prolongea par une nouvelle déclaration le terme de ſix années à toute la durée de ſa vie, ſi elle alloit au-delà, ſans préjudice des droits de ſon ſucceſſeur. Tout fut inutile, la révolte fut générale, & ce qu'il y a de ſingulier, elle ne fut en aucun endroit plus marquée que dans les terres du Séminaire, à la côte de Beaupré, où il ſe faiſoit plus d'aumônes ; il fallut en retirer le Miſſionnaire, qui n'y étoit pas en ſûreté, & que d'ailleurs on n'étoit pas en état d'y entretenir depuis qu'on n'en recevoit rien.

Les choſes demeurerent près de quatre ans dans cet état. On ne paya rien aux Curés juſqu'en 1667, que M. de Tracy Vice-Roi, M. de Courcelles Gouverneur, & M. Talon Intendant, firent, à la priere de M. l'Evêque, une

ordonnance, par laquelle il fut réglé que les dixmes ne se payeroient qu'au vingt-sixieme pendant vingt ans, sans préjudice après ce temps-là du droit de les rétablir sur le pied de l'arrêt, qu'elles seroient fournies en bled net & portées sans frais chez les Curés, mais que pour éviter toute fraude, les Curés pourroient les faire estimer quinze jours avant la récolte ; que l'Evêque de son côté ne seroit pas tenu de donner des Curés fixes, qu'il enverroit seulement des Missionnnaires amovibles, à proportion des dixmes qu'il recueilleroit pour les entretenir, n'étant pas juste qu'on s'engageât à servir des peuples qui ne s'engageoient pas à nourrir leurs Pasteurs. Cette condition faisoit sentir leur devoir aux habitans par la crainte de manquer de secours, & conservoit l'indépendance du Clergé. Cette espece de capitulation que la nécessité arracha, subsiste encore pour la plus grande partie.

Elle est toute au désavantage des Curés. La liberté de ne pas payer sur le champ, mais d'emporter tous les grains dans la grange pour les battre à loisir dans l'hiver, selon l'usage du pays, & donner au printemps la vingt-sixieme du grain net & criblé, outre le délai du payement, qui met dans la nécessité de faire toutes les avances pour vivre, outre le risque de tout perdre par la maladie, la mort, le changement du Curé ou des habitans, l'incendie de tant de granges, la vente des maisons ou des domaines, cette liberté expose à toutes sortes de fraudes. L'habitant, après avoir fait attendre son Curé autant qu'il lui plaît, lui fait la part qu'il juge à propos : & comment se faire faire raison à tant de personnes ? comment connoître & constater la fraude ? Il faudroit cent procès chaque année, dont aucun ne réussiroit. D'ailleurs l'habitant même de bonne

soi bat peu à peu les grains & les mange à mesure; sur-tout s'il n'est pas riche, comme en effet la plûpart ne le sont pas, & ne donne à la fin que la dixme de ce qui lui reste, ou de ce que la mémoire lui fournit, mauvais garant d'exactitude. S'il est pauvre, si la récolte a été mauvaise, il mange tout, & content de dire qu'il en a eu besoin, il renvoie le Curé à l'année prochaine, où il n'aura pas d'avantage : ainsi à peine paye-t-il le quart même de ce vingt-sixieme. C'est encore priver absolument les Curés de toute la paille, ce qui pour le fourrage, les bestiaux, les autres besoins d'une maison, est un objet très-considérable. L'estimation précédente est une chimere : comment estimer chaque année toutes les terres d'une paroisse ? quels frais dans tout un diocèse pour y faire promener des experts ! comment faire convenir tous les propriétaires de l'estimation ? que de procès ! S'il survient quelque vimaire depuis l'estimation, n'est-il pas juste d'en tenir compte ? nouvelle estimation à faire, &c.

Quelque désavantageux que fût cet accommodement, le Conseil supérieur ne s'en contenta pas, & quatre ans après, il y fit des changemens qui ont presque anéanti les dixmes sans retour. Après les vingt ans passés il n'a plus été possible de rien obtenir. On a eu beau réclamer la clause alternative, les habitans y trouvoient trop leur compte pour s'y résoudre ; le Gouverneur, l'Intendant, la Cour les a toûjours favorisés au préjudice du Clergé, & probablement le rétablissement ne se fera jamais.

Ce fut par l'inspiration de M. Talon alors Intendant, fort prévenu contre le Clergé, que sans avoir consulté la Cour, le Conseil prit sur lui en 1667 de porter un arrêt en forme de réglement, qui ordonne indéfiniment que par provision & sans

préjudice des lettres patentes accordées au Séminaire, la dixme ne feroit levée qu'à la moitié moins, c'eſt-à-dire au vingt-ſixieme, qu'elle ſe payeroit en grain, & non en gerbe, ſans faire aucune eſtimation préalable, & que les terres nouvellement défrichées feroient cinq ans exemptes de dixmes. Il n'en fallut pas davantage; les habitans, qui ne payoient qu'à regret, autoriſés par le Conſeil à une diminution ſi énorme, à peine ſe crurent obligés de rien donner, & allerent beaucoup au-delà de l'arrêt. Le Conſeil employa inutilement ſon autorité pour ſoûtenir ſon propre ouvrage; & comme ſi Dieu eût voulu punir cette injuſtice, la grêle, les brouillards, les inſectes perdirent la récolte pendant bien des années.

Le Clergé ne pût manquer d'en être fort mécontent: il trouvoit ſingulier qu'un Tribunal naiſſant anéantît des lettres patentes par lui-même enregiſtrées ſans aucun remontrance, & exécutées pendant quatre à cinq ans. Il ne penſoit pas qu'une Cour ſéculiere en eût le droit. L'établiſſement de la dixme, diſoit-on, ſoit qu'on le diſe de droit divin ou de droit eccléſiaſtique, eſt une matiere purement ſpirituelle. Une Cour ſouveraine juge du poſſeſſoire des dixmes, en examinant les titres & la poſſeſſion qui en fixe la quotité: c'eſt tout ce que lui accordent les maximes gallicanes les plus favorables; mais jamais le Parlement n'a crû être en droit de prononcer ſur l'établiſſement primitif, & ordonner l'anéantiſſement ou la diminution d'une dixme juridiquement établie. Quand il n'y a ni poſſeſſion ni titre, comme il n'y en avoit point en Canada, le droit commun doit ſervir de regle, & l'on doit prendre au dixieme. Qu'à la bonne heure en faveur de la Colonie on ſe fût réduit au treizieme, cette remiſe, faite du conſentement de l'Evêque, étoit légitime;

mais on ne pouvoit, contre l'inſtitution divine ou eccléſiaſtique de la dixme, contre l'établiſſement primitif de celle du Canada, malgré les oppoſitions du Clergé, en ſupprimer la moitié en la réduiſant de treize à vingt-ſix, & même plus de la moitié, par les arrangemens que nous venons de rapporter; mais les repréſentations du Clergé ne furent pas écoutées, la Cour n'attendit qu'une occaſion pour confirmer les réglemens du Conſeil.

Cette occaſion ne tarda pas à venir, & le Clergé la fit naître. La raiſon ſecrette qui avoit fait agir le Conſeil & l'Intendant, étoit que le Séminaire & l'Evêque, qui en étoit le maître, deviendroient trop puiſſans & trop riches, ſi ſelon le ſyſtême d'alors ils jouiſſoient du treizieme de tous les fruits de la Colonie. Cela pouvoit arriver dans la ſuite des ſiecles; mais il faut convenir que ce danger étoit alors bien éloigné, & qu'on n'auroit pas pris ou fait ſemblant de prendre l'alarme, ſi l'on n'avoit été prévenu contre le Clergé. Pour raſſurer les eſprits, M. de Laval crût que le Séminaire devoit offrir de laiſſer la dixme aux Curés, & que par là le rétabliſſement qu'il demandoit ſeroit plus facile. D'ailleurs les Curés ſe multiplioient, & il falloit y pourvoir; le Séminaire ne faiſoit en cela qu'un médiocre ſacrifice, les Curés étoient réellement les maîtres, quoique obligés d'en rendre compte, puiſque la recette & la dépenſe rouloient toutes ſur leur bonne foi; mais il ſe conſervoit la même autorité, puiſque les uns demeuroient toûjours amovibles, & également attachés à la maiſon; l'augmentation de la dixme ne faiſoit que diminuer la dépenſe de leur entretien, dont le Séminaire étoit chargé. De leur côté les habitans firent en paroles des avances conſidérables; ils offrirent de fournir à l'entretien

des Curés, si on supprimoit les dixmes. Le Clergé les prit au mot, & demanda seulement pour sa sûreté qu'ils en passassent une obligation en forme par-devant Notaire. Il ne s'en trouva pas un seul qui le voulût. L'Intendant se convainquit qu'il y a loin des paroles aux effets, qu'après tout si l'on veut des Prêtres, il faut les alimenter, & qu'ils manqueroient bien-tôt de tout, s'ils n'avoient des revenus fixes & assurés. Mais on ne gagna rien. Par un édit du mois d'avril 1679, le Roi, en acceptant les propositions, ordonne qu'on érigera des cures par-tout où il sera necessaire, & que les dixmes appartiendront aux Curés; mais en même temps il confirme par provision l'arêt du Conseil sur la quotité.

Cependant sur les représentations du Clergé, que la dixme ainsi réduite ne suffisoit pas pour l'entretien des Curés, le même édit ordonne que dans les paroisses où elle ne seroit pas suffisante, le Conseil Supérieur y pourvoiroit, & feroit donner aux Curés, à titre de portion congrue, par les Seigneurs & les habitans, un supplément proportionné. Ce n'étoit qu'une vaine espérance: jamais on n'a pensé à exécuter cet article. Ce moyen même étoit à charge: obliger les Curés à demander des supplémens, & les faire régler proportionnément à l'estimation des dixmes, c'étoit les jeter dans une infinité de procès pour faire faire cette fixation, & de procès chaque année renaissans pour en obtenir le payement, & de procès bien douteux, puisque le Conseil étoit juge & partie. Le Roi a depuis terminé ces difficultés, & il a déchargé les paroisses du supplément, en donnant sur son domaine d'Occident huit mille livres chaque année pour en tenir la place, dont deux mille livres pour les Curés usés par vieillesse ou par maladie, & douze cens livres pour la

bâtiſſe des Egliſes paroiſſiales. Ces trois ſommes furent d'abord diſtribuées par l'Intendant, mais argent de Canada, quoique données argent de France, c'eſt-à-dire à deux tiers perte ; ce qu'on n'a jamais pû faire revenir. Enſuite elles furent remiſes au Séminaire, comme chargé de l'entretien des Curés, pour leur en faire la diſtribution. M. de S. Valier ayant depuis changé l'état du Clergé, comme nous dirons en ſon lieu, il obtint que la diſtribution de ces ſommes fût confiée à l'Evêque, à la charge d'agir de concert avec le Gouverneur & l'Intendant: il n'en eſt guere moins le maître, ces Meſſieurs n'étant point d'humeur d'entrer dans ce détail avec lui.

Croiroit-on que les Récollets, qui s'établiſſoient alors en Canada, furent, peut-être ſans le vouloir, un des plus grands obſtacles à cet établiſſement. Dans les paroiſſes où ils étoient envoyés, ils ſe contentoient de la quête ; & pour mieux s'inſinuer dans les eſprits, ſans doute par zele, ils s'offroient par-tout à deſſervir les cures gratuitement, ſe contentant des aumônes qu'on voudroit leur faire. Ils firent les mêmes offres à l'Evêque, & enſuite à la Cour. Le peuple ſe voyant ſoulagé, leur donnoit plus abondamment, & la comparaiſon qu'on faiſoit d'eux avec le Clergé, qui demandoit la dixme, rendoit les Religieux favorables, & les Eccléſiaſtiques odieux. On répandit le bruit qu'il mouroit beaucoup de monde à la campagne ſans ſacremens : le fait étoit faux, mais d'ailleurs il n'eût eu rien de ſurprenant, dans une ſi grande étendue de pays, par des chemins & des temps ſi mauvais, avec un ſi petit nombre de Prêtres, qui même n'avoient pas de quoi vivre, & à qui on ne vouloit rien donner ; il falloit tout le zele du Clergé du Canada pour y travailler, il falloit des miracles pour y ſuffire. Les Récollets

furent ſoupçonnés d'entretenir ces ſentimens, & il eſt vrai qu'ils y étoient intéreſſés, puiſqu'ils en étoient mieux reçûs par-tout, & même dans les paroiſſes qu'ils ne deſſervoient pas. Mais ces Peres étoient ſans doute trop pieux pour pouvoir les en croire coupables.

Au reſte l'offre de ſe charger gratuitement de la deſſerte de toutes les cures étoit une chimere : l'expérience fait voir tous les jours par la difficulté que trouvent ces Peres à entretenir un petit nombre de Miſſions qu'on leur a confiées, qu'ils n'auroient pû fournir un aſſez grand nombre de ſujets ; le Séminaire, qui ne s'occupe qu'à en former, a bien de la peine à y ſuffire. Les aumônes ſur leſquelles ils comptoient n'auroient pû les entretenir ; les quêtes raſſemblées de tous côtés, & réunies dans une petite Communauté, ſont bien différentes de ce que chaque particulier peut ramaſſer pour lui-même dans un ſeul endroit. Bien-tôt ils auroient perdu dans leur paroiſſe l'eſprit de leur état, & les Supérieurs n'en auroient pû être les maîtres, l'Evêque encore moins ; leurs exemptions les ſouſtrayant à ſon autorité, ils auroient pû s'emparer de tout le dioceſe, en poſſédant toutes les cures, & ſe rendre redoutables. Ces raiſons empêcherent d'accepter leurs offres, d'autant plus qu'alors, par un malheur qui n'eſt point arrivé depuis, il y avoit quelques Récollets dont la conduite ne méritoit pas la confiance de l'Evêque.

Malgré la condition ſtipulée & acceptée, de la liberté de changer les Curés, à laquelle même le Conſeil n'avoit pas touché, M. de Frontenac Gouverneur renouvela, quelque temps après, la demande de la fixation des cures, la fit renouveler par les habitans, & en fit venir des ordres de la Cour. L'Evêque, fatigué de tant de pour-

suites, offrit de fixer toutes les cures dans lesquelles on feroit un fonds suffisant pour l'entretien du Curé. Rien n'étoit plus raisonnable, il ne restoit plus qu'à convenir sur quel pied on payeroit cet entretien. La portion congrue étoit alors fixée en France à trois cens livres au-deçà de la Loire, & deux cens livres au-delà. Cette regle ne pouvoit servir de loi en Canada ; cette somme y est évidemment insuffisante. Le Gouverneur, l'Intendant, & les principaux habitans, firent plusieurs assemblées avec l'Evêque, & dans un grand mémoire, signé de tous, qui fut envoyé l'année d'après à la Cour, il fut unanimement décidé qu'on ne peut pas donner moins de cinq cens livres. Sur quoi l'on donna des Prêtres à toutes les paroisses qui s'engagerent à fournir cette somme en dixme ou en argent ; & même pour faciliter l'exécution, le Séminaire se chargea de fournir pendant deux ans tout le reste de l'entretien du Curé dans les paroisses qui se chargeroient de le nourrir & tenir en pension chez quelque habitant pour trois cens livres, ce qui fut accepté. Cette somme paroît bien forte : en voici les raisons, plus pressantes alors que le pays étoit si désert & si pauvre. A l'exception du pain & de la viande, qui même souvent y sont bien chers, il faut tirer de France généralement tous les besoins de la vie. Le fret, les assurances, les commissions, les profits des marchands, triplent le prix de tout. Il faut plus d'habits & de meubles qu'en France, pour passer un hiver très-rude, qui dure plus de six mois ; on ne trouve rien dans les campagnes, il faut apporter tout de Quebec, & faire pour long-temps l'avance des provisions. L'argent de France avoit été augmenté en Canada d'un quart en sus, l'écu de trois livres en valoit quatre ; le marchand, pour ne pas perdre sur l'augmentation, surfaisoit

de beaucoup les marchandises, &c. Ces considérations firent croire à tout le monde que cinq cens livres étoient nécessaires, sauf à diminuer quand la vie seroit devenue moins chere.

Le Ministre ne fut pas satisfait de cet arrangement : il écrivit au Gouverneur une longue lettre, où, raisonnant sur l'état des Curés en France, il trouve de l'excès dans cette somme. Il convient néanmoins de donner quatre cens livres ; il veut qu'on accoûtume peu à peu le Clergé à s'en contenter. L'année suivante 1679, il fit ordonner par un arrêt du Conseil, qu'en dérogeant à la permission des Curés amovibles, accordée par l'arrêt de 1663, toutes les paroisses seroient servies à l'avenir par des Curés fixes, & sans avoir égard à la somme de cinq cens livres convenue, la portion congrue seroit réglée par le Conseil Supérieur, & fournie pat le Seigneur & les habitans en dixme ou en argent, & que celui qui aumôneroit un fonds pour bâtir l'Eglise & feroit les frais de la construction, seroit patron du bénéfice. Ce dernier article, dont il n'avoit jamais été question, & qu'on croyoit devoir engager bien des gens à faire cette dépense, n'a servi de rien. Personne depuis ce temps-là n'a voulu acquérir des patronats, & on a crû depuis devoir supprimer ceux qu'on avoit acquis auparavant.

Cet arrêt fut enregistré au Conseil Supérieur de Quebec le 30 octobre 1679 ; en conséquence il fut ordonné que les Seigneurs, habitans & Curés, auroient communication de toutes les pieces, & viendroient au Conseil dire tout ce qu'ils jugeroient à propos sur la fixation des portions congrues, pour y être statué ce qui conviendroit. Rien n'a été exécuté. Le Clergé se présenta, mais aucun habitant ne parut. On eut beau faire des représentations à la Cour. Il vint de nouveaux

ordres de fixer les Curés. On ajoûtoit que si une paroisse ne suffisoit pas pour le nourrir, on en réunît plusieurs. L'Evêque consentit à tout, mais le peuple ne fut pas plus docile, & les paroisses devenant étendues de vingt, trente, quarante lieues, le service en fut impossible, il fallut surseoir à l'exécution des ordres. Sur de nouvelles représentations, le Roi accorda enfin les mille livres de supplément argent de Canada, qui deux ans après furent réduites à quatre cens argent de France; ce qui a subsisté depuis. On paye, tant bien que mal, le vingt-sixieme du seul grain, & on distribue arbitrairement cette somme aux Curés à qui la dixme ne suffit pas. On fixe quelques Curés dans les lieux où la dixme suffit; ce qui n'a pas été suivi, les Evêques ne remplaçant point par des titulaires ceux qui viennent à mourir. On a fait, en divers temps, bien des tentatives pour faire rétablir les dixmes, les habitans s'y sont toûjours opposés. Le Conseil Supérieur, le Gouverneur & l'Intendant les ont toûjours soûtenus. En 1707 l'affaire des dixmes fut portée au Conseil du Roi, & par un nouvel arrêt, le premier, qui n'étoit que provisoire, est devenu définitif, & les dixmes ont été fixées absolument au vingt-sixieme, sans rien ordonner sur les portions congrues, mais s'en tenant au supplément modique de quatre mille livres pour une centaine de cures. En 1730, M. Dosquet, alors Coadjuteur, remua de nouveau: il ne fut pas plus heureux, & apparemment on n'y touchera pas de long-temps. Cette suite de difficultés, de variations, de refus de fournir aux Pasteurs la nourriture, ne permettent pas d'accuser d'opulence, ni de soupçonner d'intérêt un Clergé qui en servant l'Autel n'y trouve pas de quoi vivre.

LIVRE

LIVRE DIXIEME.

LA Chapelle Sainte Anne, érigée depuis en paroiſſe, eſt peut-être la plus ancienne du Canada. Elle fut bâtie ſur la rive gauche du fleuve S. Laurens, d'abord un peu trop près du bord : la marée, qui y montoit quelquefois, obligea de la porter plus haut ſur un terrein donné à M. l'Abé de Caylux. M. de Laval en *1666* ratifia le contrat. Ce fut pour ſatisfaire la dévotion des Matelots, qui preſque par-tout ont recours à cette Sainte dans les dangers fréquens ſur la mer, lui font des vœux avec confiance, & apportent leurs offrandes à la premiere Egliſe de ce nom qui ſe trouve à leur arrivée. Ils en ont ſouvent éprouvé une protection particuliere. Cette Chapelle eſt célebre dans le pays par quantité de merveilles qui s'y ſont opérées, dont M. de Laval fit faire un recueil authentique. La Reine Anne d'Autriche y donna de fort beaux ornemens, & M. de Tracy Vice-Roi y fit des préſens conſidérables. En *1676* M. Fillou Curé la fit bâtir en pierre, grande & belle.

L'Egliſe du Château-Richer, dédiée à la Viſitation de la Sainte Vierge, fut commencée en *1658* par M. l'Abbé de Caylux : on ſe preſſa ſi fort d'y dire la meſſe, qu'on oublia de la bénir ; elle ne fut bénie que plus de vingt ans après, en *1685*, quand le clocher fut fini. En *1667* on bâtit celle de l'Ange Gardien. Le Séminaire en acheta le fonds : elle ne fut d'abord que de colombage. M. Fillou, Curé de Beaupré en *1675*, avant de l'être de Sainte Anne, la bâtit auſſi en pierre. Il employa dix mille livres à ces bâtiſſes. Comme il

étoit Procureur du Séminaire, il en employoit les revenus à ſa dévotion. Il en fit l'aveu à ſa mort. Il n'y avoit à Beauport qu'une Chapelle domeſtique de M. Giffard, Seigneur du lieu, dédiée à la Nativité de la Sainte Vierge, où l'on diſoit la meſſe ; on en fit une Egliſe paroiſſiale : M. Martin Curé la fit bâtir en pierre en 1672. Celle de la Sainte Famille, dans l'iſle d'Orléans, fut bâtie de même en 1676 par M. Paumiès Curé, aux dépens du Séminaire : M. l'Evêque en étoit encore Seigneur. Celle de S. Joſeph, ſur la côte de Lauzon, le fut en 1677 par M. Moret Curé. Mais c'eſt aſſez parlé de l'érection de paroiſſes ; un plus grand détail ſeroit ennuyeux. Toutes les autres, au nombre de cent, ont été peu à peu érigées & conſtruites, quelques-unes en petit nombre par les Seigneurs des lieux, & la plûpart par les ſoins des Curés, aux dépens en partie des deux Séminaires des Miſſions Etrangeres & de S. Sulpice du côté de Montréal, & en partie des libéralités des Paroiſſiens, qui ont volontairement donné du bois, des pierres, des charrois & des journées. Elles ſont aujourd'hui preſque par-tout aſſez bien bâties & entretenues : il y a par-tout des fabriques établies & des bancs donnés à vie aux particuliers, comme dans les paroiſſes de Paris, ce qui fait un petit fonds à l'entretien.

Dans les premiers établiſſemens des paroiſſes on avoit accordé le droit de patronage à un petit nombre de Seigneurs juſticiers qui avoient bâti des Egliſes. Ils en avoient joui quelques années auparavant, quoique imparfaitement, puiſqu'ils étoient bornés à faire choix d'un deſſervant amovible. Cela même leur fut ôté. Il eſt vrai que ce qu'ils avoient dépenſé pour bâtir une méchante Egliſe de colombage étoit bien peu de choſe pour avoir le titre de patron, & que le revenu des cures n'étoit que la

dixme & les libéralités du Roi. D'ailleurs on vouloit éviter les difficultés infinies que les nominations & les droits honorifiques font naître, difficultés dont on avoit des exemples à Quebec dans les contestations journalieres des Gouverneurs & des Intendans sur les honneurs qu'ils prétendoient à l'Eglise. Enfin l'Evêque, pour gouverner son diocese avec moins d'embarras, ne vouloit point de titulaires. L'Eglise perdoit, il est vrai, les largesses que l'espérance d'un droit de patronage engage souvent à faire ; mais on étoit assez dédommagé par la paix & la tranquillité, si souvent troublée par les prétentions des fondateurs. Le Roi par un arrêt de son Conseil du 17 mai 1699, supprima tous ces patronages, défendit d'en accorder à l'avenir, & attribua à l'Evêque seul la pleine & entiere collation de toutes les cures formées & à former, & ordonna que toutes les paroisses seroient bâties en pierre, ce qui s'est exécuté peu à peu. On ne souffre pas sur les murailles des Eglises les litres & ceintures funebres qui semblent si indûement faire porter à la maison de Dieu les livrées d'un maître, & traiter en vassal le Dieu qui y habite. Mais on accorde aux Seigneurs justiciers les honneurs ordinaires, de l'eau bénite, du pain béni, des prieres au prône, d'un banc distingué, &c. selon la coûtume de Paris & la jurisprudence du Parlement.

La cure de Quebec mérite une attention particuliere. Ce ne fut d'abord qu'une petite Chapelle bâtie par M. de Champlain vers l'an 1615, dédiée à la Conception immaculée de la Sainte Vierge, & desservie par les Recollets jusqu'en l'année 1629 que les Anglois s'emparerent de Quebec & les emmenerent en Angleterre avec les Jésuites. La Chapelle fut pillée & profanée, mais Quebec trois ans après ayant été rendu à la France, la Chapelle

fut rétablie. Les Jésuites revinrent en Canada avec la nouvelle Colonie, ils augmenterent & embellirent la Chapelle, & y firent les fonctions curiales jusqu'à l'arrivée de M. de Laval, entre les mains duquel ils la remirent. Le Prélat en chargea un Ecclésiastique, & cinq ans après, le 5 septembre 1664, il l'érigea en paroisse dans les formes ordinaires, & conféra ce nouveau & premier bénéfice de Canada à M. Henri de Bernieres, qui la desservoit depuis quatre ans.

Sur la fin de l'année 1664 M. l'Evêque fit la bénédiction des trois premieres cloches du Canada, qui jusque-là n'avoit eu que quelques clochettes : ces cloches furent fondues dans le pays. On commença à se servir des orgues que M. l'Evêque avoit apportées de Paris. Sur ce modelle un Ecclésiastique, qui a du génie pour la méchanique, en a fait dans plusieurs Eglises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable. Les Jésuites en bien des endroits ont consacré le quatrieme dimanche de chaque mois à prier Dieu pour les ames du Purgatoire, & se préparer à une bonne mort : le Saint Sacrement est exposé chez eux ce jour-là, on y prêche, on y gagne des indulgences. Le College de Quebec établit cette dévotion en 1665, avec l'agrément de M. l'Evêque ; mais pour mieux marquer l'union du Clergé & des Jésuites, & faire part aux Paroissiens de ces biens spirituels, il fut arrêté d'un commun accord que cette fête se solemniseroit alternativement, un mois aux Jésuites, & un mois à la Paroisse ; ce qui s'est exécuté depuis : le Pape a accordé l'indulgence aux deux Eglises. Cette année les enfans du petit Séminaire, qui étoient en grand nombre, eurent la dévotion de travailler à l'autel & au rétable de la Chapelle de la Sainte Famille. Ils y réussirent : on est adroit en Canada, & Dieu sans doute bénit

leur zele. Ce qu'il y eut de bien ſingulier, leurs études n'en ſouffrirent pas, elles ne furent jamais plus floriſſantes.

En *1666* on fit avec beaucoup de ſolemnité la dédicace de l'Egliſe paroiſſiale, le 2 juillet, ſous le titre de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui fut quelque temps après changé en celui de la Sainte Famille, comme nous le dirons. On fit enſuite la dédicace de l'Egliſe des Urſulines ſous le titre de S. Joſeph, & de celle des Jéſuites ſous le titre du Nom de Jeſus, & il fut ordonné que toutes ces dédicaces ſe célebreroient à perpétuité le même jour. Cette année, célebre dans l'hiſtoire du pays par les victoires que M. de Tracy remporta ſur les Iroquois, le fut auſſi par la dévotion de la Colonie. A la ferveur d'une Egliſe naiſſante ſe joignoit la crainte des Iroquois, & l'intérêt ſenſible d'une guerre ſi dangereuſe. On fit beaucoup de proceſſions dans la ville & dans les paroiſſes, on célébra quantité de meſſes, de saluts, de ſermons dans toutes les Egliſes, & toutes les familles firent beaucoup de prieres pour le ſuccès de nos armes, qui en effet fut heureux par la grace de Dieu.

On fit encore la tranſlation des reliques des ſaints Martyrs Flavien & Félicité, apportées de Rome en *1662*, la proceſſion ſolemnelle alla dans toutes les Egliſes de la ville & du château, où on avoit préparé un beau repoſoir, & où elles furent ſaluées par pluſieurs décharges générales de l'artillerie. Le Vice-Roi, le Gouverneur, l'Intendant, & l'Agent de la Compagnie portoient la premiere chaſſe, les Marguilliers la ſeconde, toutes environnées d'un grand nombre de flambeaux. Tous les Prêtres étoient en chaſuble ou en chape, les Diacres en tunique. On avoit trouvé le moyen de raſſembler cinquante ſept Eccléſiaſti-

ques, ce qui alors étoit conſidérable. Les Jéſuites en ſurplis ſe mêlerent ſans diſtinction avec le Clergé ; ce qui s'eſt fait depuis à toutes les proceſſions extraordinaires où ils ont voulu aſſiſter. Outre les deux chaſſès on portoit des reliquaires avec des reliques inſignes empruntées des autres Egliſes, & qu'on y laiſſa en y faiſant les ſtations. Ces deux chaſſes ont été placées aux deux côtés du grand Autel. La fête de la Tranſlation fut établie avec octave le ſecond dimanche de ſeptembre. Il arriva un accident qui eût été funeſte, ſans une protection ſinguliere de Dieu. L'Egliſe des Urſulines n'avoit qu'un plancher au-deſſus d'une cave : ce plancher, trop foible pour porter la foule, s'enfonça ; pluſieurs perſonnes tomberent, entr'autres M. l'Evêque, mais perſonne ne fut bleſſé. Dans les néceſſités publiques on a ſouvent deſcendu & porté ces reliques en proceſſion, comme on porte à Paris celles de Sainte Genevieve, & toûjours avec ſuccès.

La Confrairie de la Sainte Famille avoit été établie depuis pluſieurs années à Montréal & à Quebec, par les ſoins du P. Chaumonot Jéſuite & de Madame Daillebout en 1664. On lui donna des reglemens que M. l'Evêque approuva au mois de mars 1665. Peu de temps après il fit publier des indulgences que le Pape avoit accordées, & cette Confrairie fit de grands progrès dans tout le diocefe. Il fit compoſer un office propre avec octave. La fête de la Sainte Famille ſe ſolemniſe de premiere claſſe le troiſieme dimanche après Pâques. Toutes ces pieces ont été rapportées dans un livre utile, imprimé en 1675 ſous le titre de *Solide Dévotion à la Sainte Famille.* Cette Confrairie ayant été établie dans une Chapelle de la Paroiſſe, qui étoit dédiée à la Conception immaculée, M. l'Evêque crut devoir changer le titre de l'Egliſe

en celui de la Sainte Famille, & réserver celui de la Conception pour la premiere fête titulaire du Chapitre, réservant le grand Autel qui lui étoit dédié pour le Chapitre à venir, & transférant celui de la Paroisse à la Chapelle, où il est encore.

Il fut fait pour la Paroisse plusieurs ordonnances qui out depuis servi de loi dans tout le diocese. M. de Tracy, à la priere de l'Evêque, ordonna que toutes les publications sur des choses purement civiles, se feroient à la porte de l'Eglise, à l'issue de la grand'messe, & non pas au prône ; ce que le Roi a depuis ordonné en France. Ce même Vice-Roi, plein de religion, fit élever à ses dépens une grande Croix de soixante-cinq pieds de haut à l'entrée du Séminaire. Le 5 février 1677 M. de Laval rendit une ordonnance nécessaire, mais singuliere dans ses dispositions, à en juger par l'usage de France : il ordonna à tous les parens de porter au plûtôt leurs enfans à l'Eglise pour les faire baptiser, avec défenses de les ondoyer à la maison sans une grande nécessité, & même alors de les porter le même jour à l'Eglise pour suppléer les cérémonies du baptême, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'Eglise pendant un mois, & en cas de contumace après trois monitions, d'excommunication *ipso facto*. Cette ordonnance fut enregistrée dans toutes les paroisses au registre des baptêmes, & publiée pendant longtemps au prône de six en six mois.

La simplicité des habits & la modestie des femmes avoient toûjours régné en Canada : le luxe & l'immodestie commencerent à s'introduire vers la fin du dernier siecle, & malgré la pauvreté de la Colonie ont été toûjours croissant. Il n'y a point de mode qui n'y soit apportée par les vaisseaux, & qui ne soit rapidement adoptée, à l'exception du rouge : les femmes Canadiennes, du moins le

grand nombre, n'ont pas encore imaginé qu'il fallût se défigurer pour plaire, & qu'un air de furie dût gagner les cœurs. Pour arrêter le progrès du mal dans sa naissance, M. de Laval porta une ordonnance le 26 février 1682, par laquelle il défend d'approcher des sacremens, de présenter le pain béni, de venir à l'offrande, de quêter aux portes des Eglises, que dans un état très-décent, aux Curés de recevoir les femmes qui n'y seront pas, & à tout Prêtre de leur administrer les sacremens. L'effet de cette ordonnance subsiste : aucune femme n'ose paroître qu'avec décence dans ces occasions ; en général même elles ne viennent à l'Eglise que décemment habillées & couvertes, & bien plus qu'on ne l'est assez communément en France.

Pour mieux assurer le service à perpétuité, le Prélat unit la paroisse au Séminaire qu'il venoit de fonder, à la charge de la faire desservir en commun par les Directeurs après la mort ou la démission de M. de Bernieres. Le Chapitre fut érigé quatre ans après ; l'état de la Paroisse fut encore changé. Par la bulle de Clément X, du 13 novembre 1675, la Paroisse fut éteinte & erigée en Cathédrale, & le soin des ames commis au Chapitre, à la charge que les Dignités, Chanoines & Prébendés feroient les fonctions curiales par tour, ou les feroient faire par quelque desservant, avec l'agrément de l'Evêque. Quoique la Paroisse eût passé du Séminaire au Chapitre, elle n'avoit pas changé de main ; le Chapitre étoit uni au Séminaire, ou plûtôt le Séminaire & le Chapitre n'étoient composés que des mêmes personnes, & le service se faisoit dans la même Eglise, qui fut dès-lors cathédrale & paroissiale. Mais cette multitude de Pasteurs, dont aucun n'étoit fixe, avoit bien des inconvéniens. On le sentoit en France, où beaucoup de Chapitres & de Communautés étoient dans le même usage.

Le Roi, par l'édit de *1666*, le changea, & fit conférer toutes les paroiſſes à des titulaires perpétuels qui fuſſent reconnus pour Curés. Le Chapire de Quebec le ſentoit plus qu'un autre : il étoit peu nombreux, pluſieurs Chanoines étoient occupés dans les miſſions, le ſervice du chœur étoit incompatible avec celui de la paroiſſe, & il n'y avoit aucune raiſon de ſe refuſer aux intentions du Roi, qui deſiroit la fixation des cures deſſervies par des Communautés.

Le Chapitre, par une requête préſentée à M. de Laval, fit entre ſes mains démiſſion de la cure de Quebec le 13 novembre 1684, à condition qu'en mémoire de ſon ancienne qualité de Curé & de ſa démiſſion volontaire, il auroit droit d'adminiſtrer ſeul le baptême pendant la quinzaine de Pâques, & de faire l'office à tous les enterremens où il aſſiſteroit en corps. Il ne prit pourtant pas la qualité de Curé primitif, qui en effet ne lui étoit pas dûe, puiſque la cure étoit plus ancienne que le Chapitre, & que ce n'eſt que par un abus des termes qu'on donne quelquefois ce nom à ceux qui n'ont pas été originairement les premiers Curés. Il fut auſſi convenu que le même office ſerviroit les fêtes & dimanches pour la Paroiſſe & pour le Chapitre, à l'exception des fêtes annuelles & celles des Pâtrons, où l'on dit deux grand'meſſes. Le même acte accorde aux Curés le rang & la qualité de Chanoine honoraire du jour de ſa réception, la ſéance au chœur & ſa place aux proceſſions, en aumuſſe ou en camail, comme les autres, le droit d'officier & de faire ſa ſemaine à ſon tour, ſans avoir cependant l'entrée aux aſſemblées capitulaires, ni aucune portion à la menſe. Tout cela s'obſerve.

L'Evêque accepta cette démiſſion, érigea de nouveau la cure de ſon autorité, en tant que de

beſoin, & de nouveau l'unit au Séminaire, à la charge de deſſervir, non en commun comme auparavant, mais par un titulaire fixe, pris du Corps, au choix du Supérieur & de ſon conſeil, avec l'inſtitution canonique de l'Evêque. Malgré cette ſéparation de titres & de manſes, qui fut bien plus grande dans la ſuite, l'habitude & l'amour de l'union a fait ſubſiſter entre ces deux Corps une ſorte de communauté de biens par rapport à la paroiſſe juſqu'en 1726, que le Chapitre, le Séminaire, & la fabrique s'arrangerent enfin ſur les frais de la Sacriſtie. Ils agiſſoient ſi fort de concert, que tous les articles de la dépenſe & de la recette de la Paroiſſe ſe trouvant confondus avec la dépenſe & la recette courante du Séminaire & du Chapitre, il fut impoſſible de ſe rendre aucun compte. On ſe fit, ſans diſcuſſion une quittance générale du paſſé, & on prit des arrangemens pour l'avenir..

Ce nouvel acte de réception & d'union du 14 novembre 1684, porte une clauſe que ſans doute en France on regarderoit comme abuſive ; l'Evêque défend au Curé de réſigner ou de permuter ſon bénéfice, ni d'en diſpoſer d'aucune autre maniere que par une démiſſion pure & ſimple entre les mains du Séminaire. Il eſt vrai que les réſignations, permutations, indults, préventions, grades, regrès, & autres façons de diſpoſer des bénéfices, reçues en France, ſont inconnues en Canada ; l'éloignement de Rome les rend impraticables. Le bien de la Colonie ſemble demander qu'on n'y laiſſe pas ouvrir cette ſource intariſſable de procès ; rien dans les commencemens n'eût été plus oppoſé à la dépendance abſolue qu'on vouloit faire régner dans le Clergé, juſqu'à ne donner aux Curés que de ſimples commiſſions. Je doute même que la Cour les y laiſſe jamais introduire,

puiſqu'elle ſupprime juſqu'au patronage laïque, quoiqu'elle ne manque pas à la vacance du ſiége d'exercer le droit de régale dans toute ſon étendue, ce qui ne paroît pas fort conſéquent.

On trouve dans ce même acte une autre clauſe encore moins réguliere. M. de Laval s'y réſerve, à lui & à ſes ſucceſſeurs, à titre de redevance, trois écus d'or & une livre de cire payable chaque année par le Curé à la fête de de la Conception. On a de la peine à comprendre comment un Prélat auſſi pieux & auſſi éclairé a pû regarder une portion de ſon troupeau comme une eſpece de fief, & un coopérateur de ſon miniſtere comme un vaſſal qui peut être tenu à quelque redevance, à moins qu'on ne diſe qu'ayant donné tout ſon bien au Séminaire, à la charge d'entretenir le Curé, ſans s'être réſervé la nomination de la cure, il a voulu à titre de fondateur faire reconnoître ſa libéralité. Quoi qu'il en ſoit, ce tribut peu honorable, qui n'étoit pas dans la premiere érection, que celle-ci ne faiſoit que renouveler, non plus que dans les deux premieres unions au Séminaire & au Chapitre, ce tribut a été aboli & n'a jamais été payé.

Comme cette union fut faite ſur la démiſſion du Chapitre par une ſimple ordonnance de l'Evêque, ſans enquête ni aucune autre formalité, elle a penſé déjà deux fois être renverſée, & il eſt à craindre que dans la ſuite ce ne ſoit la matiere de quelques grand procès. Cela eſt arrivé. En effet le Séminaire & le Chapitre plaident au Conſeil du Roi depuis pluſieurs années, je ne ſais quel en ſera le ſuccès. A la mort de M. Thibout, Curé, le Chapitre réclama la cure, il prétendit que la paroiſſe ayant été ſupprimée & unie au Chapitre par la bulle même d'érection de l'Evêché, le Prélat ne pouvoit, ſans le conſentement du Pape, détruire ſon ouvrage contre les diſpo-

ſtions d'une bulle ſur laquelle étoit fondée ſa propre autorité ; que la démiſſion n'ayant pas été légitimement acceptée, ni l'union régulierement faite, le Chapitre rentroit dans ſon droit primitif. Ce procès fut aſſoupi ; le ſujet propoſé par le Séminaire étant agréable à tout le monde, le Chapitre lui fit titre de ſon côté, auſſi-bien que le Séminaire, & pour contenter les deux patrons on prit poſſeſſion en vertu de deux titres, ſans préjudice des droits reſpectifs. A la mort de M. Boulard, Curé, M. Doſquet, Evêque, s'oppoſa à la nomination du Séminaire : il prétendit que l'union étant nulle par les mêmes raiſons qu'avoit autrefois oppoſées le Chapitre, & la démiſſion du Chapitre n'ayant été ni ne pouvant être révoquée, il étoit en droit de l'accepter, & de faire l'union dans les formes, ou de ſéparer totalement la cure, comme auroit pû faire M. de Laval, puiſque tout étoit entier par rapport à lui. Le Chapitre n'ayant plus aucun droit depuis ſa démiſſion, & le Séminaire n'en ayant encore aucun à cauſe de la nullité de l'union, le Chapitre ne fit aucune démarche. J'en étois alors Doyen, & j'avois été nommé Curé par le Séminaire, & le Prélat m'offroit ſon titre ; mais le Séminaire, pour ne pas riſquer ſon droit, ne vouloit pas que je l'acceptaſſe, & prétendoit que je ne fiſſe valoir que le ſien. Je ne voulus pas le bénéfice, & la démiſſion de ſon évêché, que fit bien-tôt après M. Doſquet, termina le différent. Son ſucceſſeur ne fit aucune difficulté, & M. Plante, nouveau pourvû, prit poſſeſſion ſans obſtacle. C'eſt depuis ſa mort que le procès entre le Chapitre & le Séminaire a été renouvelé & ſe pourſuit au Conſeil.

Cependant l'union de la cure au Séminaire fut confirmée à l'occaſion de l'augmentation de la paroiſſe. M. de S. Valier étant venu en Canada en

en 1685, obtint de M. le Gouverneur un emplacement dans la baſſe ville pour bâtir une Egliſe ſuccurſale. Il la donna au Séminaire pour la deſſervir comme tout le reſte, & confirma par une ſimple ordonnance, ſans autre formalité, l'union faite par ſon prédéceſſeur. Le Roi la confirma encore par lettres patentes du mois de décembre 1697, enregiſtrées au Conſeil de Quebec ſans aucune procédure. Le Séminaire a toûjours exercé ſon droit de nomination depuis la mort de M. de Bernieres premier Curé. MM. Dupré, Thibou, Boulard, Plante, ont ſucceſſivement joui ſans trouble, aux deux difficultés près dont je viens de parler, qui n'ont point eu de ſuite. Les Curés ont toûjours été regardés comme le ſecond Directeur ou premier Aſſiſtant de la maiſon : ils en ont été pluſieurs fois Supérieurs, & le Séminaire a continué de donner du ſecours à la Paroiſſe. Elle eſt fort bien ſervie.

LIVRE ONZIEME.

LA colere céleste s'est souvent manifestée par des prodiges surprenans, comme des cometes, des méthéores, des tremblemens de terre. La ruine de Samarie, de Jérusalem, de Rome, ont été précédées de ces tristes présages. Sans doute la superstition des peuples les exagere ordinairement, & souvent en imagine ; mais on ne peut disconvenir qu'il n'y en ait de réels. Les Philosophes s'efforcent de les expliquer physiquement, & sans doute la plûpart n'ont rien que de naturel, quoiqu'il y ait quelque chose de bien singulier dans l'assemblage des circonstances qui les caractérisent ; mais il en est certainement où toute la sagacité philosophique est forcée de recourir à la main de Dieu. Tels sont ceux qui arriverent en Canada après le départ de M. de Laval en 1662 & 1663 : les monumens en subsistent encore, & apparemment subsisteront pendant bien des siecles ; la géographie & l'hydrographie sont en bien des endroits considérablement changées, on ne connoît plus les anciennes cartes.

Quel que soit le principe de ces prodigieux événemens, il est certain que la corruption des mœurs étoit alors extrême en Canada, malgré les vertus héroïques des Missionnaires & des Sauvages convertis. Si la justice divine avoit à sévir, jamais il ne fut de temps où on le méritât davantage. Il venoit même de s'ouvrir une source du plus affreux désordre dans la traite de l'eau-de-vie, dont nous parlons ailleurs, ce qui avoit été un des motifs du voyage du Prélat en France. Dieu en tira sa gloire, & ces prodiges opérerent dans les cœurs des chan-

gemens merveilleux qui firent regner la piété pendant bien des années. Heureux, si elle s'y étoit toûjours soûtenue avec la même ferveur ! Il est vrai que M. de Laval ne fut pas témoin de ces événemens, il étoit alors en France ; mais ils entrent dans son histoire. Le public les regarda comme une punition du mépris qu'on faisoit de ses ordonnances, & ils méritent par leur singularité de n'être pas ignorés. Nous les tirons des Lettres de la Mere de l'Incarnation & de l'Histoire générale du P. Charlevoix. Le plus effronté Pyrrhonien ne sauroit s'inscrire en faux contre des faits si frappans, si publics, si constatés, dont les François & les Sauvages furent également témoins & effrayés, & dont il subsiste encore bien des preuves.

Pendant l'automne de 1662 on vit voler dans l'air quantité de feux sous différentes figures fort bizarres. Sur Quebec & sur Montréal il parut une nuit un globe de feu, qui jetoit un grand éclat à Quebec ; il ne fit que passer à Montréal : il sembloit s'être détaché de la lune ; il fut accompagné d'un bruit semblable à celui du canon, & après s'être promené dans l'air l'espace de trois lieues, il alla se perdre derriere la montagne. Le 7 janvier suivant une légere vapeur s'éleva du fleuve, & frappée des premiers rayons du soleil devint transparente ; elle avoit pourtant assez de corps pour soûtenir deux parélies qui parurent aux deux côtés de cet astre. Ainsi l'on vit comme trois soleils rangés sur une ligne horizontale, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toises, & chacun avec son iris, dont les couleurs variant à chaque instant, tantôt étoient semblables à celles de l'arc-en-ciel, & tantôt d'un blanc lumineux, comme s'il y avoit eu derriere un grand feu. Ce spectacle dura deux heures entieres, il recommença le 11, mais fut moins sensible.

Ce ne fut là que le commencement. Près d'un mois après & le 5 février, sur les 5 heures & demie du soir, le ciel étant fort serein, on entendit dans toute la ville de Quebec un bruit semblable à celui que fait un grand feu, & un bourdonnement épouvantable, comme si un grand nombre de carrosses rouloient avec impétuosité sur le pavé. Bien-tôt après on entendit sous terre & sur la terre le bruit d'une mer en fureur dont les vagues se brisent; on entendoit de toutes parts comme une grêle de pierres sur les toîts & sur les murailles, & des éclats pareils à celui que feroient des montagnes, des rochers, & des pieces de marbre qui viendroient à s'ouvrir & à se briser. Plusieurs s'imaginoient entendre des cris des Sauvages, & se persuaderent que les Iroquois venoient fondre de toutes parts sur la colonie. Une poussiere épaisse, qui s'éleva en même temps & voloit de tous côtés, fut prise pour de la fumée, & fit craindre un embrasement universel.

Cependant tout le monde surpris & épouvanté à l'excès, sortit de tous côtés des maisons, & couroit les rues, sans savoir où aller; mais on fut bien plus étonné lorsque l'on sentit le tremblement de terre. Tous les édifices furent secoués avec tant de violence, que les toîts touchoient presqu'à terre, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme un navire dans les plus forts roulis; les clochers paroissoient agités comme le mât d'un navire, ou comme les roseaux quand il fait grand vent; toutes les cloches, tous les timbres des horloges sonnoient confusément, sans qu'on y touchât; les portes des maisons s'ouvroient d'elles-mêmes, & se refermoient avec un grand fracas; les pieux des palissades ne faisoient que sautiller, & tout cela dans une horrible confusion des meubles qui se bouleversoient, des pierres qui tom-

toient des murs qui se fendoient, des planchers qui se séparoient, des cheminées qui s'écrouloient. Les animaux couroient par-tout comme furieux, & poussoient des cris & des hurlemens effroyables, & aussi-bien que les hommes paroissoient comme frappés de la foudre. On n'entendoit par-tout que des cris & des lamentations, on ne voyoit que terreur & désespoir.

Les campagnes n'étoient pas moins affreuses; quelque part qu'on allât, on rencontroit ce que l'on fuyoit, on ne voyoit que des précipices, & l'on s'attendoit à tout moment à en voir ouvrir de nouveaux sous ses pieds. Les arbres s'élançoient en l'air avec autant de roideur que si une mine avoit joué sous eux, on en trouva qui s'étoient replantés par la tête, d'autres s'entrelaçoient comme des fagots. Plusieurs personnes en ayant voulu embrasser pour s'y tenir ferme, ils en étoient secoués avec violence, & jetés au loin après avoir été rudement frappés, ce que les Sauvages attribuoient à quelque démon leur ennemi caché dans l'arbre. Sur la côte du sud du fleuve S. Laurent on voit encore ce qu'on appelle dans le pays l'*abbatis du diable*, c'est-à-dire que sur trois lieues de front, sur plus de cent lieues de longueur, tous les arbres de cette immense forêt furent abbatus, & ne se sont jamais relevés. Des montagnes entieres se déracinerent, & allerent se placer ailleurs; plusieurs s'enfoncerent si bien, qu'on ne voit plus qu'une plaine à leur place, & qu'on ne trouvoit plus les arbres même dont elles étoient couvertes; ailleurs au contraire on en vit naître & s'élever bien haut en mille endroits des rochers renversés, des terres remuées, des forêts détruites, des arbres enfoncés jusqu'à la cime.

Les eaux n'étoient pas un théatre moins affreux de la colere divine, on n'y étoit pas plus en sûreté

que sur la terre : les glaces qui couvroient alors les rivieres se fracasserent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, & de l'endroit qu'ils avoient quitté, on voyoit jaillir quantité de sable & de limon. Plusieurs fontaines & petites rivieres furent desséchées ; il yen eut dont on ne pût même distinguer le lit où elles avoient coulé. Dans d'autres endroits on vit couler de nouveaux torrens & de nouvelles fontaines. Ici les eaux devenoient rouges, là elles paroissoient jaunes, ailleurs elles se trouverent ensouffrées ; mais rien ne surprit d'avantage que de voir le grand fleuve S. Laurent, qui ne change jamais ni par la fonte des neiges, dont toutes les autres rivieres sont changées, ni par plus de cinq cens rivieres ou fontaines qui s'y déchargent, changer tout à-coup, prendre une couleur blanchâtre depuis Quebec jusqu'à Tadoussac, c'est-à-dire l'espace de trente lieues ; ce qui dura pendant huit jours. A moitié chemin de Tadoussac à Quebec deux montagnes s'applatirent, & des terres qui s'en étoient éboulées il se forma une pointe qui dure encore, qui avance un demi-quart de lieue dans le fleuve. Des François qui venoient de Gaspé dans une chaloupe, étant vis-à-vis du Saguenai, furent fort étonnés de voir leur chaloupe aussi agitée que si elle eût été dans la mer la plus orageuse, quoiqu'il ne fît aucun vent, surpris d'une chose si singuliere, ils jetterent les yeux du côté de la terre, & ils apperçûrent une montagne qui, selon l'expression du Prophete, bondissoit comme un belier, puis tournoya quelque temps agitée du mouvement d'un tourbillon, s'abaissa ensuite & s'abyma, & disparut entierement. Un navire qui la suivoit eut beau prendre le large, il n'en fut pas moins tourmenté ; les matelots les plus assurés ne pouvoient s'y tenir de bout comme dans les plus grands roulis, & le

Capitaine ayant fait jeter une ancre, le cable caſſa. On a trouvé depuis dans la riviere de Saguenai, à plus de cent lieues de ſon embouchure, une montagne qui avoit été tranſportée au milieu de ſon lit, & qui en a détourné le cours & formé en cet endroit un rapide fort dangereux. Au-deſſus & au-deſſous de Quebec le grand fleuve ſe détourna d'une partie de ſon lit, demeura à ſec, & ſes bords les plus élevés s'affaiſſerent en quelques endroits juſqu'au niveau de l'eau, qui reſta plus de trois mois bourbeuſe & de couleur de ſouffre. Ces changemens de lit ou de rivage ont formé ou détruit pluſieurs ances ſur le fleuve. Il y eut vis-à-vis du cap Tourmente de ſi grandes avalaiſons d'eau, qui couloient du haut des montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut enlevé.

L'air eut auſſi ſes phénomenes : on y entendoit un bourdonnement continuel, il y paroiſſoit des flammes de toutes ſortes de figures, les unes de piques, les autres de lances, & des brandons allumés tomboient ſur les toîts ſans y mettre le feu. Près de Quebec un feu d'une grande lieue d'étendue parut en plein jour venant du nord, traverſa le fleuve, & alla ſe perdre dans l'iſle d'Orléans : On a vû dans l'air un feu en forme d'homme jetant des flammes par la bouche, beaucoup de ſpectres & de fantômes portant en main des flambeaux, & jetant des globes deſſus de temps en temps. Des voix plaintives augmentoient la terreur, & ſe mêloient à une confuſion de plaintes & d'hurlemens. Des marſouins, ou vaches marines, furent entendues mugir devant les Trois rivieres, où jamais aucun de ces poiſſons n'avoit paru, & ces mugiſſemens n'avoient rien de ſemblable à ceux d'aucun animal connu. Au milieu de tous ces phénomenes, les Sauvages, ſuivant leurs idées groſſieres, s'imaginoient que

les ames de leurs ancêtres vouloient retourner dans leur ancienne demeure, ou de mauvais esprits qui passoient dans l'air, & là-dessus ils se mettoient à hurler pour leur faire peur, prenoient leurs fusils, & en faisoient des décharges pour les chasser. On voyoit s'élever des vapeurs ensouffrées & des fumées épaisses : du côté de Tadoussac il plût de la cendre pendant six heures en si grande quantité, que sur la terre & dans les barques il y en avoit plus d'un pouce d'épais, comme si le feu enfermé dans la terre avoit fait jouer quelque mine, & par quelque ouverture avoit jeté ces cendres, qui sembloient du sel brûlé, à peu près comme aux environs du mont Vesuve on en voit souvent la terre couverte.

La nouvelle Angleterre & la nouvelle Belgique ne furent pas plus épargnées que le pays François & Sauvage, & dans toute l'étendue de trois cens lieues de l'orient à l'occident, & de plus de cent cinquante du midi au septentrion, la terre, les fleuves les rivages de la mer, furent long-temps, mais par intervalle, dans cette agitation que le Prophete nous représente lorsqu'il raconte les merveilles qui accompagnerent la sortie d'Egypte du peuple de Dieu, & tout le monde dans cet état que l'Evangile nous annonce, séchant de crainte dans l'attente d'une mort prochaine & d'un malheur universel.

Les effets de ce tremblement furent variés à l'infini, jamais peut-être on n'eut plus sujet de croire que la nature se détruisoit, & que le monde alloit finir. La premiere secousse dura demi-heure sans discontinuer ; trois heures après sur les huit heures il y en eut une seconde aussi violente que la premiere, & dans l'espace d'une demi-heure il y en eut deux autres. Quelques-uns en compterent dans la nuit suivante jusqu'à trente-deux,

dont plusieurs furent très-fortes. Le lendemain, sur les trois heures du matin, il y en eut une très-rude, qui dura long-temps: dans les intervalles on étoit sur terre comme dans un vaisseau qui est à l'ancre continuellement agité, & on sentit un mouvement de trépidation & comme du poulx intermittant avec des redoublemens inégaux; on entendoit en marchant, & en frappant la terre, un bruit soûterrein, comme on entend raisonner les voûtes & les grandes concavités quand on marche ou qu'on frappe dessus. Les secousses étoient tantôt précipitées par élancement, tantôt c'étoit une espece de balancement plus ou moins fort; elles étoient quelquefois fort brusques, quelquefois elles croissoient par degrés; l'agitation étoit ordinairement moindre sur les montagnes, mais on y entendoit sans cesse un grand tintamarre. Peut-être que la frayeur & le trouble, l'horreur de la nuit & du spectacle, grossirent les objets & les multiplierent; mais il est certain qu'aucune de ces secousses ne finissoit sans laisser des effets sensibles, & que ces effets en mille endroits ont été prodigieux; il est certain encore que la plûpart des gens ressentirent ces soulevemens de cœur & d'estomac, ces tournemens de tête, ces abattemens & ces dégoûts, en un mot ce mal de mer que l'agitation du vaisseau fait éprouver à tous ceux qui n'y sont pas accoûtumés.

La merveille fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé. Dieu vouloit sans doute convertir le pécheur, & non pas le perdre. Aussi vit-on par-tout de grandes conversions, même parmi les Sauvages. Les Confesseurs, obligés de passer tout le jour au confessionnal, ne pouvoient suffire aux confessions générales que chacun vouloit faire, & que la plûpart faisoient les larmes

aux yeux, & la componction dans le cœur. Des pécheurs scandaleux avouoient publiquement les abominations de leur vie : il se fit une foule de restitutions, les ennemis se réconcilierent, les mauvais commerces cesserent, les jeûnes, les macérations, les aumônes, les pélerinages, la fréquentation des sacremens, rien ne fut oublié pour appaiser la colere de Dieu ; les Eglises ne désemplissoient pas, & on ne pouvoit modérer la ferveur générale, sur-tout pendant long-temps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes, qui avoient été la première source du mal, & auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages Chrétiens l'attribuoient.

Le ciel se laissa fléchir enfin, & tous ces phénomenes cesserent; mais quoique tout eût recouvré sa premiere tranquillité, on ne se croyoit pas encore au bout de tous ces maux, & il fallut bien du temps pour calmer tous les esprits. Plusieurs craignoient que les feux soûterreins qui avoient causé de si grandes agitations, n'eussent brûlé la terre, & ne l'eussent mise pour long-temps hors d'état de rien produire, outre que les exhalaisons brûlantes avoient causé une si grande sécheresse, que tout avoit jauni dans la campagne, & qu'après les secousses faites, il y eut des pluies si abondantes qu'on avoit sujet d'appréhender que tous les grains ne fussent pourris ; mais on fut agréablement trompé, & jamais la récolte n'avoit été plus belle. On s'étoit encore attendu que tant de terre remuée, tant d'exhalaisons dans l'air, de si grandes révolutions dans les eaux, de si grandes agitations dans les corps, causeroient des maladies dangereuses ; cependant il n'y eut jamais moins de malades. Peu à peu la tranquillité revint, & le pays reprit sa premiere forme, excepté dans les endroits où les dérangemens avoient

été si considérables, qu'il n'eût pas moins fallu qu'un nouveau tremblement de terre pour les rétablir, les montagnes resterent où elles avoient été transportées, les rivieres ne retournerent point dans leur ancien lit, celles qui avoient disparu ne reparurent plus, & les nouvelles continuerent de couler, & parmi les isles qui s'étoient nouvellement formées, quelques-une subsisterent & s'accrûrent même avec le temps par le limon qui s'y attaché, & des arbres qui s'y arrêterent; mais les autres se disperserent peu à peu par la force du courant. Un des plus considérables effets, c'est l'accroissement de l'isle au Coudre, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Quebec, & d'un gouffre profond & très-dangereux, qui se forma aux environs, & dont les anciens voyageurs ne parlent point du tout.

Tous ces événemens avoient été prédits à l'avance; dès le commencement de février il s'étoit répandu un bruit sourd qu'il y auroit bien-tôt un tremblement de terre dont on n'avoit pas d'exemple dans l'histoire, & ce bruit étoit fondé sur les discours d'une personne éminente en piété qui s'en étoit ouverte à un petit nombre de ses amis, & qui se donnois de grands mouvemens pour engager tout le monde à calmer par la pénitence le courroux du ciel irrité. Le 3 du même mois une Algonquine, fervente Chrétienne, étant la nuit dans sa cabane, éveillée & assise sur son lit, entendit une voix bien distincte qui disoit que *dans deux jours il arriveroit des choses inouies.* Le lendemain étant dans la forêt avec sa sœur, elle entendit encore très-distinctement la même voix, qui lui dit, *demain entre cinq & six heures du soir la terre tremblera d'une maniere terrible.* Elle rapporta ce qu'elle avoit entendu à ceux de sa cabane, qui se mocquerent d'elle. Une jeune fille

de la même nation, qui menoit une vie toute angélique, & avoit été miraculeuſement guérie d'une maladie jugée incurable par les Médecins, vit en ſonge, la nuit du 4 au 5, la Mere de Dieu, qui lui marquoit toutes les circoſtances de ce tremblement. Le ſoir du 5, peu de temps avant que le tremblement commençât, elle parut hors d'elle-même, & ſe mit à crier pluſieurs fois de toute ſa force, *ce ſera bien-tôt*, à peu près comme l'hiſtorien Joſeph le rapporte de cet homme qui annonça la ruine de Jéruſalem. Tous ceux qui entendirent cette fille furent ſaiſis d'horreur & de crainte.

La Mere de l'Incarnation dont nous parlons ailleurs fort au long, & à qui ſes vertus, ſes travaux, ſes lumieres, ſes ouvrages, ont aſſuré l'eſtime & la vénération de tout le monde, avoit reçû du ciel pluſieurs avis, dont elle avoit fait part au P. l'Allemand ſon Directeur. Le 5 février, étant en oraiſon, ſur les cinq heures & demie du ſoir, elle vit le Seigneur extrêmement irrité contre le Canada, & ſe ſentit entraînée par une force ſupérieure à lui demander juſtice des crimes qui ſe commettoient. Tout ce qu'elle pouvoit faire, c'étoit d'offrir à Dieu de ferventes prieres, afin que ſa juſtice ne fût pas ſans miſéricorde, & qu'en frappant les corps, elle voulût bien faire grace aux ames : *Un moment après j'eus*, dit-elle dans ſes lettres, *un preſſentiment ou plûtôt une aſſurance infaillible que la vengeance divine étoit prete à éclater, & que le mépris que l'on faiſoit des ordonnances de l'Egliſe en étoit la principale cauſe.* Elle apperçut auſſi quatre démons furieux & enragés aux quatre coins de la ville de Quebec, qui agitoient la terre avec tant de violence, qu'ils ſembloient vouloir tout renverſer, & une perſonne au milieu d'eux, d'une beauté admirable & d'un port

port majeſtueux, qui de temps en temps lâchoit la bride à leur fureur, & la retenoit quand ils étoient ſur le point de tout perdre. Elle entendoit la voix de ces démons qui diſoit : *Voila bien du monde effrayé, nous prévoyons qu'il y aura beaucoup de converſions ; mais cela ne durera guere, nous trouverons bien le moyen de ramener le monde à nous.* Une autre fois, étant devant le S. Sacrement pour tâcher d'appaiſer la colère de Dieu, & s'offrant à être la victime de tout le peuple, elle fut ſaiſie de frayeur à l'aſpect d'une perſonne pleine de majeſté & de puiſſance, ſur l'habit de laquelle étoient écrites de toutes parts ces paroles, *quis ut Deus ?* Elle portoit une balance dans une main, & de l'autre trois flèches, au bout deſquelles étoient écrites ces paroles, *impiété, impureté, defaut de charité.* Une autre fois étant en oraiſon, elle apperçût dans ſa chambre une lueur qui repréſentoit une épée nue, & en même temps elle entendit une voix éclatante qui diſoit, *ſur qui, Seigneur, ſur qui ?* Elle n'entendit point la réponſe, mais une foule de voix confuſes qui pouſſoient des plaintes & des hurlemens. Quelques ſurprenantes que ſoient ces viſions, dont chacun croira ce qui lui plaira, deux choſes ſont inconteſtables, l'une, c'eſt qu'elles n'ont pas été faites après coup, mais qu'elles ont été connues avant l'événement ; l'autre, que cet événement n'a été que trop réel & trop affreux, & qu'il ne pouvoit être prévû, & qu'à en juger par l'effet qu'il produiſit, il a tout l'air d'un avertiſſement du ciel. Il n'eſt pas rare que la miſéricorde divine en pareille occaſion avertiſſe les coupables que la juſtice de Dieu eſt prête à les punir, afin qu'ils préviennent par la pénitence les châtimens qui les menacent. Les Hiſtoires ſaintes ſont pleines de

ces traits de bonté, qui nous font voir que Dieu ne veut point la mort du pécheur, & qu'il ne tient pas à lui qu'une ſincere pénitence ne le ramene. Nous allons reprendre l'hiſtoire de la vie du ſaint Prélat & des affaires publiques qui ſe paſſerent de ſon temps, auxquelles il eut quelque part.

LIVRE DOUZIEME.

LEs Jésuites ont les premiers porté la foi dans l'Amérique septentrionale, puisqu'ils ont été les premiers au Port-Royal, à l'Acadie, à Pentagoet ; mais les Récollets sont les premiers qui l'ont apportée dans le Canada, proprement dit. M. de Champlain, Gouverneur général sous cinq Vice-Rois différens * les y amena. Le sieur Nouel, un des associés de la compagnie, fort attaché à ces Peres, les lui proposa. La pauvreté dont ils font profession, qui dans la suite les en exclut pendant plusieurs années, les fit préférer d'abord aux autres Religieux. M. de Champlain crut qu'une Colonie naissante & fort pauvre, qui ne pouvoit fournir aucun revenu, seroit moins chargée par des Missionnaires qui vivent d'aumônes. Ses successeurs penserent au contraire que des mendians sont toûjours à charge au public, & qu'il valloit mieux avoir une Communauté capable de posséder des fonds avec qui on en est quitte une fois pour toutes, en lui faisant des concessions qu'elle cultive à son gré. Les Récollets se chargerent de bâtir un Séminaire, c'est-à-dire un College pour élever la jeunesse, selon le langage du temps ; car quoique sans doute on eût cultivé avec plus de soin les enfans qui auroient eu des dispositions pour servir l'Eglise ; on ne pensoit guére alors à former un Clergé. Le Prince de

* *Le Prince de Condé, le Maréchal de Thémines, le Comte de Soissons, le Duc de Montmorenci, le Duc de Levis-Ventadour.*

Condé, Vice Roi, donna pour cet établissement cinq cens écus sur la gratification qu'il avoit reçûe de la Compagnie, & la Compagnie se chargea d'entretenir les Religieux jusqu'à ce que le Séminaire fût bâti.

Le P. Jean Dableaux, Gardien, deux Prêtres & un Frere, tous de la province de Paris, à laquelle cette Mission fut attribuée, partirent de Honfleur, port de mer de Normandie, avec M. de Champlain au mois d'avril 1615. La traversée fut heureuse, ils arriverent à Tadoussac le 25 de mai suivant, & y célébrerent la premiere messe qui ait été dite en Canada. Ils y firent peu de séjour & continuerent leur route jusqu'à Quebec, où ils s'établirent. La petite Colonie dont M. de Champlain avoit jeté les fondemens, étoit composée d'une cinquantaine de personnes, hommes, femmes ou enfans. Les années suivantes il vint quelques autres Religieux qui formerent une Communauté. On bâtit une Chapelle, que ces Peres, selon l'esprit de leur Ordre, dédierent sous le nom de l'immaculée Conception de la sainte Vierge: c'est aujourd'hui la Paroisse. Ils songerent à se loger; M. de Champlain leur donna un bel emplacement à un quart de lieue de Quebec, sur la riviere S. Charles. Ils y bâtirent un couvent sous le nom de Notre-Dame des Anges, où ils se proposoient de faire le College, ce qui n'a pas eu lieu. Au reste ils choisissoient mal; cet éloignement de Quebec étoit incommode. Ils le sentirent dans la suite, & voulurent s'établir dans la ville, mais ils y trouverent de grandes difficultés. Comme alors rien n'étoit défriché aux environs de Quebec, & que l'emplacement étoit une belle prairie, ils le préférerent à une situation plus commode.

Les Récollets firent d'abord les fonctions curiales

à Quebec, à Tadouſſac & aux Trois-Rivieres, & les continuerent juſqu'en 1629. Ils furent faits priſonniers par les Anglois & amenés en Angleterre. Pendant ces quatre années, ils ſe répandirent parmi les Sauvages avec beaucoup de zele & de charité, baptiſerent pluſieurs enfans, firent quelques proſélites dont la plûpart ne perſévérerent pas; mais la difficulté d'apprendre la langue, & le peu de fruit qui ſe faiſoit dans ces premiers temps, les obligerent de revenir à Quebec. La mort leur enleva le P. Pacifique Dupleſſis, fort bon Religieux, qui inſtruiſoit les enfans aux Trois-Rivieres, & qui fut généralement regretté. Les Sauvages en firent périr un autre. Le P. Nicolas Viel revenant à Quebec, après avoir demeuré deux ans parmi les Hurons, ſe mit dans un canot avec des Sauvages qui y venoient auſſi. Ils prirent leur route par la riviere des Prairies. C'eſt un bras du fleuve S. Laurent qui ſépare l'iſle de Montréal de l'iſle Jeſus. Au milieu de ce canal aſſez étroit, on trouve un rapide dangereux qu'on ne s'expoſe guere à paſſer. Au lieu de faire un portage de quatre à cinq cens pas, ces barbares ſe haſarderent de le paſſer en canot. Le canot tourna, les Sauvages ſe ſauverent à la nage, mais le Récollet ſe noya. On ne douta point que peu affectionnés, comme ils étoient à ce Religieux, ils n'euſſent pris cette route pour le faire périr, ſous prétexte du naufrage qui étoit comme inévitable. Ils ſe ſaiſirent de ſes effets, & ne s'embarraſſerent point de s'excuſer. Cet accident a fait donner à ce rapide le nom de ſaut au Récollet, qu'il porte encore. Le Frere Pacifique avoit rendu un grand ſervice à la Colonie. Huit cens Sauvages mécontens s'étoient aſſemblés auprès des Trois-Rivieres dans le deſſein de détruire tous les François. Il en fut averti, & en donna

avis à propos. On se tint sur ses gardes. Il manœuvra de son côté si bien qu'il gagna plusieurs Sauvages & les amena tous enfin à une réconciliation sincere.

Les Jésuites vinrent vers ce temps-là se joindre aux Recollets pour travailler à la conversion des Sauvages ; mais la guerre renversa bien-tôt tous leurs pieux desseins. L'Amiral Davidkent s'empara de l'habitation de Quebec. Par un des articles de la capitulation , les Récollets & les Jésuites eurent la liberté d'emporter les vases sacrés & leurs livres ; mais la Chapelle & leurs deux maisons furent pillées. On les amena en Angleterre, d'où ils passerent en France. Ce malheur decouragea les Récollets. Quoique l'habitation de Quebec fut rendue à la France trois ans après, ils ne reparurent plus en Canada que quarante ans après. Il n'y en avoit point quand M. de Laval y vint , & plusieurs particuliers s'étoient emparés de leur terrein & de leur Monastere, qu'ils eurent dans la suite assez de peine à se faire rendre. Les Jésuites à la paix prirent la place vacante , & commencerent l'Eglise qui subsiste aujourd'hui. M. de Laval n'y trouva qu'eux quand il en prit le gouvernement.

Les progrès que faisoient le Clergé & les Jésuites réveillerent l'attention des Récollets. Quatre Religieux croyant la Colonie assez bien établie, pour n'avoir plus à craindre les Anglois , s'embarquerent pour la Nouvelle France au mois de juin 1669. La traversée ne fut pas heureuse , ils firent naufrage près du port. La Compagnie du Canada ne les avoit vû partir qu'avec peine , pour ne pas surcharger la Colonie par une Communauté de mendians qu'on auroit beaucoup de peine à nourrir ; les oppositions se renouvellerent lorsqu'après le naufrage on avoit proposé un second

embarquement, mais M. Talon, qui revenoit à Quebec en qualité d'Intendant, applanit tous les obſtacles, & obtint le conſentement de la Compagnie. C'étoit leur protecteur déclaré ; ſix Récollets arriverent avec lui à Quebec au mois de juillet 1670. M. Talon ſe ſervit de ſon autorité pour leur faire rendre leur maiſon & leur terrein ; ils y bâtirent un fort joli couvent qu'ils ont depuis rendu à l'Hôpital général, pour s'établir dans la ville, où ils ont un des plus beaux établiſſemens de la Colonie.

M. de Laval avoit toûjours extrêmement honoré l'état religieux ; il étoit étroitement lié avec les Jéſuites, mais il ne goûtoit point l'établiſſement des Récollets en Canada, & il avoit témoigné ſa répugnance quand il en entendit parler. Il craignoit que la différence des intérêts & la diverſité des principes dans la conduite des ames, ſi ordinaire entre le Clergé & les Religieux, ne troublât la paix d'une Egliſe naiſſante, où tout tire à conſéquence, que les idées d'exemption & d'indépendance dans leſquelles les Religieux mendians ſont communément élevés, n'affoibliſſent la ſubordination. Il craignoit enfin que des mendians ne fuſſent à charge dans une Colonie très-pauvre, où les légitimes Paſteurs avoient tant de peine à vivre & à faire ſubſiſter les pauvres qui y étoient ſans nombre. La protection décidée de M. Talon augmentoit ces alarmes. Ce Magiſtrat dans ſon premier voyage s'étoit montré fort prévenu contre le Prélat & ſon Clergé, on ſavoit qu'il amenoit ce nouveau Corps pour le traverſer, pour donner à la Colonie des Miniſtres plus indulgens & à ſa dévotion, & des correſpondans à la Cour, correſpondans dangereux par la facilité qu'ont les Récollets établis à Verſailles d'agir auprès des Miniſtres, ce qu'on a crû depuis avoir plus d'une

fois éprouvé. M. Talon ſe vantoit de ſon côté d'avoir enfin apporté la liberté des conſciences, & les Récollets ont cent fois déclaré depuis dans leurs diſcours & dans leurs écrits qu'ils étoient les martyrs de cette liberté, & que c'étoit là l'unique ſource des perſécutions qu'ils ſouffroient. C'étoit bien clairement annoncer la diverſité de conduite.

On ſe trompoit ſans doute de part & d'autre dans ces jugemens mutuels, parce que des deux côtés il régnoit beaucoup de piété. Quoi qu'il en ſoit, la charité eſt généreuſe. M. de Laval, plein de confiance en Dieu, conſidérant les beſoins d'une Egliſe naiſſante qui n'a jamais trop d'ouvriers, & trouvant du mérite dans ces ſix Religieux, leur fit & leur fit faire par ſon Clergé l'accueil le plus favorable; leur procura des ſecours abondans, leur fournit pendant plus d'un an la nourriture & les meubles, & quoiqu'ils fuſſent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre Miſſions, les Trois-Rivieres, l'iſle Percée, la riviere S. Jean & le fort appelé depuis fort Frontenac. Ces bons Peres en furent ſurpris, ils ne ceſſoient de louer la charité de l'Evêque, & avouoient ingénuement que n'étant venus que pour ſe battre avec le Clergé, ils ne pouvoient comprendre qu'on eût pour eux tant de bonté. C'étoient de bons Religieux qui furent toûjours unis au Clergé: le caractere de leurs ſucceſſeurs fut bien différent.

Il falloit avoir un Couvent. Le Roi leur en accorda les lettres patentes avec douze cens livres de penſion, à condition de ne pas quêter. C'étoit en vérité trop exiger d'eux, & le Roi apparemment ne s'attendoit pas à être obéi ſur cet article. La penſion fut payée, mais la quête ſe fit à l'ordinaire. Il eſt vrai qu'ils prétendirent que ne pouvant en qualité de Franciſcains jouir d'aucune

pension, ces douze cens livres n'étoient données que pour les Missions, & non pour le Couvent, & que c'étoit le Couvent & non les Missionnaires qui faisoit la quête. Les lettres patentes sont datées du camp de Condé, au mois d'avril 1676. On leur rendit l'emplacement qu'ils avoient autrefois sur la riviere S. Charles ; ils y bâtirent une maison & une Eglise assez jolie sur les ruines de l'ancienne, où l'Hôpital général est aujourd'hui établi par la vente qu'ils lui en ont faite lorsque M. de S. Valier le fonda. M Talon en posa la premiere pierre, M. de Laval la bénit.

Cette situation n'étoit favorable ni à la direction ni à la quête ; les Pénitentes qui vouloient aller chez eux, & les quêteurs qui venoient en ville, avoient un voyage à faire. Ils songerent donc à se loger dans la ville, & sentant bien que dans un aussi petit endroit qu'étoit alors Quebec, une seconde Communauté de mendians alarmeroit tout le monde, ils se bornerent à demander la liberté de se bâtir une infirmerie, afin d'y mettre leurs malades, qui dans le Couvent n'étoient pas à portée des Médecins ni des remedes. Sur ces représentations ils obtinrent du Roi par lettres patentes du 28 mai 1681, un emplacement dans la haute ville, près de la Cathédrale, appelé la Sénéchaussée. Le 27 octobre suivant ils présenterent leurs lettres patentes à M. de Laval. Ce Prélat leur permit de se bâtir une infirmerie, & d'y dire la messe, portes fermées, en faveur des Religieux malades, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de se rendre au Couvent. L'infirmerie fut bâtie, & M. de Bernieres grand Vicaire alla par l'ordre de l'Evêque y planter une croix.

C'en fut assez pour les Récollets : entre les mains des Religieux tout est un germe fécond. L'infirmerie devint bien-tôt un hospice pour tous

les Religieux fains & malades, & l'hofpice devint un Couvent, l'autel pour dire la meffe devint une chapelle, & la chapelle une Eglife. Un chœur, & une facriftie l'affortirent. Le dortoir fuivit l'infirmerie, le réfectoir & la cuifine accompagnerent le dortoir. Les portes qu'on fermoit d'abord pendant la meffe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, & le public y fut reçû. La meffe baffe devint folemnelle; on donna la communion, on prêcha, on confeffa, on célébra la fêtes de l'Ordre, elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, & auffi-tôt ils y eurent des indulgences, on eut foin d'élever un clocher, pour fervir, difoit-on, aux obfervances régulieres, mais bien-tôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchifme aux enfans; on prit des penfionnaires laïques. Quelques années après, un Récollet étant venu à mourir dans la prétendue infirmerie, M. de Laval fit défendre à la Communauté de l'y enterrer; il offrit même poliment de le faire enterrer à la Cathédrale, ou de le faire folemnellement accompagner par le Clergé à leur Couvent. Les Récollets refuferent tout, enterrerent le mort dans l'hofpice, & inviterent par billets toute la ville aux obfeques. Malgré tant de raifons de mécontentement, le Prélat, par une charité fupérieure à tout, fit faire un fervice pour le défunt, dont il eftimoit la vertu.

Si par toutes ces innovations les Récollets n'avoient voulu que fe tranfporter dans la ville, en abandonnant le Couvent de Notre-Dame des Anges, comme ils ont été depuis obligés de le faire, leur entreprife auroit été plus tolérable; mais ils prétendoient acquérir le fecond établiffement, & former une nouvelle Communauté, fans préjudice de la premiere, & c'eft ce qui alarma toutes les maifons Religieufes de la ville de

Quebec. Sur leurs inſtances l'Evêque, qui d'ailleurs étoit offenſé, fit ſignifier aux Récollets une défenſe de paſſer outre dans leur conſtruction, avec ordre de s'en tenir aux termes de la permiſſion qui leur avoit été accordée. Les grands Vicaires dreſſerent des procès verbaux de l'état des choſes. Le Gouverneur & l'Intendant s'efforcerent de les arrêter, on entra même en négociation. M. de Laval offrit d'acheter fort cher leur emplacement, & de rembourſer les frais de la conſtruction. Tout fut inutile, & l'ouvrage avança toûjours. Un nouveau Gardien, plus traitable, fit ſemblant de vouloir le ſuſpendre, & de blâmer ſes Religieux; mais deux jours après il répondit qu'il n'étoit pas le maître, & qu'on s'étoit moqué de lui dans le couvent. On devoit s'y attendre, les Religieux mendians ſont exempts, un Gardien qui ne fait pas le bien de l'Ordre eſt déſavoué par la Communauté, & rien ne dédommage de la facilité de la direction & de la quête. On vouloit abſolument un Couvent en ville, & on acheva de le bâtir. Alors le Prélat révoqua la permiſſion qu'il avoit donnée de dire la meſſe pour les malades. Ce fut dix-huit mois après le 12 juin 1683. Il ne gagna autre choſe que de voir rappeler par leurs Supérieurs tous les Religieux qui étoient dans les Miſſions, & un refus abſolu d'en accorder aucun juſqu'à ce qu'il les eût laiſſés libres dans leur entrepriſe.

Le Prélat, indigné de cette conduite, eſſaya pourtant encore les voies de la douceur, & leur donna mille marques de bonté; il leur fit prêcher la même année le carême à la Cathédrale. Il eut lieu de s'en repentir. Le Prédicateur haſarda des propoſitions repréhenſibles, qui étoient une cenſure des principes & de la conduite du Clergé. Les grands Vicaires lui en firent des reproches,

mais ne purent l'engager à ſe rétracter. Son Supérieur, à qui on en fit des plaintes, ne fut pas plus heureux ; mais pour réparer le ſcandale, il monta lui-même en chaire le dimanche ſuivant, & expliqua ces propoſitions d'une maniere ſatisfaiſante ; il ne voulut pas que ce Religieux prêchât, & il acheva de remplir la ſtation. Il le renvoya même en France, mais ce ne fut pas ſans peine. Le Gouverneur & l'Intendant vouloient le retenir ; il leur dit réſolument : *Il reſtera, puiſque vous le voulez ; mais il reſtera ſeul, nous nous en irons tous.* On le laiſſa partir.

Toutes les bontés de M. de Laval n'ayant produit aucun effet, enfin il leur interdit toutes fonctions eccléſiaſtiques dans le dioceſe, & il en écrivit au Roi. Il lui repréſenta que dans l'état où étoit alors la Colonie & la ville de Quebec, qui avoit tout au plus ſept à huit cens habitans, une ſeconde Communauté de Récollets étoit inutile, puiſqu'il y avoit déjà ſix autres Egliſes ; qu'elle y ſeroit à charge, parce qu'une Colonie ſi pauvre n'étoit pas en état de nourrir tant de mendians ; qu'elle étoit préjudiciable à l'Hôpital, ſi néceſſaire à la Colonie & preſque ſans revenu, à qui des mendians, toûjours plus remuans que des Adminiſtrateurs, enleveroient toutes les aumônes, & même préjudiciable aux Miſſions, puiſqu'ayant deux Communautés à ſoûtenir, les Récollets ſeroient moins en état d'y fournir des ſujets ; enfin que la Cathédrale & la Paroiſſe ſeroient déſertes, ſoit par l'adreſſe qu'ont les Religieux d'attirer tout à eux, ſoit parce qu'il n'y avoit pas aſſez de monde à Quebec pour en fournir à tant d'Egliſes. Le Roi eut égard à ces remontrances, l'année ſuivante il vint un ordre d'abattre le clocher, ce qui fut exécuté à regret. On propoſa des accommodemens, l'Evêque n'en voulut pas ; il fallut obéir. Il leur rendit

rendit les pouvoirs, & tout le reſte alla ſon train. Enfin pour paix avoir, on leur a laiſſe liberté toute entiere, & ils ſont aujourd'hui transferés dans leur hoſpice. Ce fut en 1693 que M. de S. Valier obtint par accommodement qu'ils ſe contenteroient d'avoir un Couvent dans la ville, & il leur acheta celui de Notre-Dame des Anges, où eſt l'Hôpital général.

Cependant M. de Laval étoit mécontent de quelques Récollets. Malgré l'auſtérité de la réforme, ces Religieux avoient quelques mauvais ſujets parmi le grand nombre de ceux qui travailloient avec édification. La Province de Paris regardoit cette Miſſion éloignée comme une eſpece de décharge, où l'on envoyoit, pour les punir ou pour s'en débarraſſer, ceux dont on n'étoit pas ſatisfait. Ce n'étoit guere le moyen de les corriger; l'autorité des ſupérieurs y eſt moins reſpectée, la liberté, la facilité, l'occaſion du vice, incomparablement plus grande que dans les Couvens de France, où l'on eſt toûjours ſous les yeux d'un Gardien & d'une Communauté régulière. Il n'eſt pas étonnant que dans ces premiers temps il s'en ſoit trouvé qui menoient une vie licentieuſe. Les choſes ont bien changé; on eſt attentif en France à faire un bon choix, & à rappeler ceux qui s'oublient. Je leur dois cette juſtice, pendant le temps de mon ſéjour à Quebec les Récollets édifioient la Colonie, & travailloient avec fruit. J'y ai vû le P. Juſtinien Durand, que je regardois avec tout le public comme un Saint. Dans ces premiers temps même le P. Euſtache Maupaſſant, Gardien, ayant mené une vie peu convenable, la Communauté s'aſſembla, & le dépoſa. Il eſt vrai que ſon ſucceſſeur nommé ayant refuſé ſa charge, & le coupable s'étant reconnu, & ayant demandé pardon en plein chapitre, on lui laiſſa finir ſon temps;

ce qui fait la juſtification de la Communauté, à laquelle il ſeroit injuſte d'imputer les fautes des particuliers.

Le P. Euſtache Maupaſſant étoit un homme à talens. M. de Laval l'avoit entendu prêcher avec ſuccès à Paris : il crût acquérir en lui un homme de mérite, & l'obtint de ſes ſupérieurs. On le nomma Commiſſaire (eſpece de Provincial). M. de Bernieres l'amena en 1673 avec pluſieurs Eccléſiaſtiques. M. le Gouverneur le prit pour ſon Confeſſeur, & envoya aux Trois-Rivieres le P. Gabriel, qui l'étoit auparavant. C'étoit un fort bon Religieux, qui alla depuis travailler chez les Sauvages Outaouas, où il fut maſſacré. Le P. Maupaſſant, homme intrigant, s'attira M. de Frontenac, & mit ſa faveur à profit. Ayant appris la mort de ſon fils, jeune Officier, tué en France dans un combat ſingulier (circonſtance qu'on ignoroit ſans doute en Canada), il pouſſa la flatterie juſqu'à prononcer ſon oraiſon funebre dans un ſervice ſolemnel que ſon pere fit faire pour lui.

Les déréglemens des domeſtiques de M. le Gouverneur, & le ſcandale qu'ils donnoient à la Colonie, étoient extrêmes : il les ignoroit apparemment, ou ne les croyoit pas, du moins il y paroiſſoit indifférent, & ne s'offenſoit pas des avertiſſemens qu'on prenoit quelquefois la liberté de lui donner. Mais enfin il ſe laſſa, & ſe brouilla ſans retour avec le Clergé, qui en étoit l'auteur. M. Dudouit, homme du premier mérite, & l'un des Grands Vicaires, crût ne pouvoir mieux s'adreſſer qu'à ſon Confeſſeur pour arrêter le déſordre. Il lui ouvrit ſon cœur, & le pria de ſe ſervir de la confiance qu'on avoit en lui, pour ouvrir les yeux à ſon pénitent. Bien loin d'entrer dans ces vûes charitables, ce Religieux empoiſonna tout. M. de

Frontenac ne l'a plus pardonné. Il ſe déclara ouvertement contre M. Dudouit, & enveloppa dans la diſgrace l'Evêque & le Clergé, comme complices, & ne ceſſa de les perſécuter. Le Confeſſeur entra dans tous ſes intérêts, parla en ſa faveur juſque dans la chaire. En récompenſe M. de Frontenac combla de biens les Récollets, & leur fit bâtir une maiſon à ſes dépens. Malgré tout cela la conduite de ce Pere déplaiſoit ſi fort à la Communauté, comme nous l'avons dit, qu'il en fut dépoſé. Son ſucceſſeur, par les menaces du Gouverneur, refuſa la place, & le coupable rentra en lui même. Cet éclat déplût aux Récollets de Paris ; le délateur qui avoit mené cette affaire, étant revenu en France, y fut mal reçû : cependant l'année d'après le Roi fit revenir le P. Monpaiſant. Il courut, comme on peut penſer, bien des libelles, qui ne ſervirent qu'à aigrir les eſprits. Heureuſement tout eſt fini depuis long-temps, & ces Religieux ont depuis ce temps-là toûjours édifié & ſervi utilement l'Egliſe.

Autre ſujet de mécontentement. Les Religieux mendians ont des intérêts à ménager ; l'éducation & la néceſſité les y rendent infiniment ſenſibles. Outre l'affaire de l'hoſpice, que les Récollets regardoient comme capitale, & qui réveilloit toute leur vivacité, ils entreprirent de former deux autres établiſſemens, l'un dans la baſſe ville, ce qui leur auroit donné trois maiſons dans Quebec, & l'autre aux Trois-Rivieres. Le Prélat s'oppoſa à tous les deux. Le ſecond a réuſſi depuis ; mais le premier a totalement échoué, & pour ôter tout prétexte aux habitans de la baſſe ville, qui demandoient du ſecours & en avoient beſoin, on leur fit dire la meſſe chaque fête & dimanche dans une maiſon particuliere, où l'on pratiqua une Chapelle ; on y bâtit enſuite une Egliſe ſuccurſale,

où le Curé envoie un Vicaire qui leur fournit tous les secours spirituels. Pour faire réussir tant de projets les Récollets se livrerent à M. de Frontenac, dont ils crûrent la protection nécessaire. Ce Gouverneur vivoit en militaire, & n'étoit rien moins que dévot, & ses domestiques, comme on a dit, étoient fort dérangés. Le Clergé n'imputoit pas sans doute ces désordres aux Récollets, on sait que les avis des Confesseurs ne sont pas toûjours suivis; mais on trouvoit mauvais que connoissant une conduite que personne n'ignoroit, ils se déclarassent par-tout, & même en chaire, ses fades panégyristes. Le Clergé de Canada, plein de ferveur, élevé dans un esprit de zele, & ne négligeant rien pour former une Eglise toute sainte, peut-être étoit-il plus frappé de l'apparence du vice qu'on ne le feroit en France, où la multitude des criminels familiarise presque avec le crime. Ce zele fut le péché irrémissible dont le contrecoup retomba sur l'Evêque & sur le Clergé. Un voyage que fit le Gouverneur en France, ne le changea pas; il rapporta ses préjugés, & dans toutes les occasions fit éclater son mécontentement. Une nouvelle affaire en fournit la matiere.

M. de S. Valier, pour ramener les Récollets & se préparer un épiscopat paisible, avoit montré beaucoup de considération pour eux dès son premier voyage, en qualité de Grand Vicaire, dans le plus grand feu de l'affaire de l'hospice, & quoiqu'il n'eût rien changé aux arrangemens de son prédécesseur, devenu Evêque, il leur accorda ses bonnes graces, parla d'eux au Roi avec éloge, & en 1692 leur obtint des lettres patentes pour un nouvel établissement à Montréal qu'ils avoient entrepris, & les fit nommer Aumôniers des Troupes du pays. Les Récollets par reconnoissance lui accorderent quatorze Religieux à la fois, qui furent

diſtribués dans les Miſſions de Canada, du Port-Royal & de Plaiſance, où ils firent beaucoup de bien.

Une partie vint à Montréal commencer l'établiſſement. Le Séminaire de S. Sulpice, entrant dans les vûes de l'Evêque, leur fit l'accueil le plus favorable : il les logea, les nourrit pendant plusieurs mois. On les annonça, on les prôna par-tout avec ſoin. Le Curé de la paroiſſe de Ville-Marie en fit l'éloge en chaire, & exhorta tout le monde à leur donner du ſecours. Le Séminaire en donna l'exemple par de grandes aumônes. Ce ſermon fut ſuivi d'un événement ſingulier : un enfant de ſept à huit ans en fut touché, & n'ayant rien à donner, vendit ſa poupée à ſes compagnes; elle en fit cinq à ſix ſols, qu'elle alla fort ſérieuſement apporter au Gardien des Récollets, pour bâtir, diſoit-elle, leur monaſtere. C'en fut comme la premiere pierre. Dieu bénit cette jeune fille : elle a depuis vécu dans une grande piété, & elle eſt morte Religieuſe Urſuline aux Trois-Rivieres. Sa petite aumône fut un germe fécond : ce Couvent eſt devenu fort conſidérable, & ne le cede point au Séminaire.

Mais le calme ne dura pas long-temps. Les Récollets célèbrerent pour la premiere fois avec beaucoup d'appareil une fête de leur Ordre dans leur nouvelle Egliſe. Ils inviterent l'Evêque & l'Intendant, qui étoient alors à Montréal, M. de Calieres Gouverneur particulier, le Séminaire, les Jéſuites, & toutes les perſonnes de diſtinction. Le cérémonial entre l'Evêque, le Gouverneur & l'Intendant a long-temps été une matiere de diſpute. Le Roi a terminé tout par un reglement qui entre dans un grand détail. Les honneurs particuliers du Gouverneur de Montréal n'étoient pas réglés : il prétendoit, entr'autres choſes, avoir un prie-dieu dans l'Egliſe auprès de celui de l'Evê-

que : le Prélat étoit bien éloigné de foufcrire aux prétentions de M. de Calieres. Les Récollets, pour lui faire leur cour, peut-être par inadvertence, lui dresserent ce prie-dieu fatal, fur lequel il fe mit fierement. L'Evêque, furpris, crut d'abord qu'on avoit voulu le commettre avec le Gouverneur, lui en dit un mot à l'oreille, dont il ne tint aucun compte, & l'office fe fit fans bruit. Mais le Prélat ne parut plus à l'Eglife, non plus qu'au repas que donnerent les Récollets. Pendant ce repas plufieurs Dames de la ville, par une pétulence & une curiofité ordinaires au fexe, ayant trouvé la porte ouverte, ou peut-être forcé une foible clôture de pieux, entrerent dans le Couvent, allerent au réfectoir, & quêterent le long des tables. Les Récollets en furent mortifiés, mais le Gouverneur & l'Intendant s'en firent un jeu, & au lieu de les renvoyer, leur firent donner des rafraîchiffemens.

Cette aventure fit grand bruit dans la ville, & l'Evêque ne tarda pas à en être inftruit; fans doute on lui exagéra & on empoifonna la chofe. Il étoit piqué; fon zele s'anime, & il interdit l'Eglife des Récollets le 13 mai 1694. Ces Peres furent dociles, fermerent les portes, & garderent l'interdit pendant deux mois. Dans cet intervalle l'affaire fut mife en négociation. L'Evêque demandoit que le Gouverneur particulier renonçât par écrit à fa prétention du prie-dieu jufqu'à ce que la Cour eût prononcé. Il le refufa conftamment : le Gouverneur général & l'Intendant s'y oppoferent auffi, & l'interdit fubfifta. Mais les Récollets, las d'être en pénitence, inquiets fur la défertion de leur Eglife, animés par leurs confreres de Quebec & par M. de Calieres, qui en étoit l'occafion, crurent avoir affez fait, & cefferent de l'obferver. Leur vénérable Difcrétoire s'affembla le 16 juillet

1694, & là, disoient-ils, *le saint nom de Dieu invoqué, après avoir beaucoup gémi sur l'injustice qu'on leur a faite, il fut résolu, arrêté & décreté qu'on n'auroit aucun égard à l'interdit, & ordonné, sous peine de désobéissance, au Gardien & à tous les Religieux de faire publiquement leurs fonctions, comme auparavant.* Le décret, scellé du sceau de l'office, fut signifié à l'Evêque, & aussi-tôt exécuté. Les portes de l'Eglise furent ouvertes, le service se fit, les sacremens furent administrés plus solemnellement que jamais. Les Récollets prirent même ce singulier prétexte, qu'ils ne faisoient que suivre les intentions secrettes du Prélat, lequel fâché d'avoir fait tant d'éclat, étoit bien aise qu'on le tirât d'intrigue, & pour son repos n'auroit qu'à dissimuler. Cela pouvoit être vrai. En effet dans ce même temps, par une conduite assez peu conséquente, il approuva quelques Récollets pour travailler ailleurs, sans parler d'interdit, & il leur fit bien des caresses, quoiqu'il n'ignorât ni leur conduite ni le décret de leur Discrétoire.

Cependant un mois après, soit qu'il eût fait de nouvelles réflexions, ou que des gens inquiets, dont les maisons des Grands sont toûjours pleines, l'eussent fait changer, il parut irrité à l'excès, leur fit trois monitions juridiques, & prononça un second interdit contre leurs personnes, leur ôtant tout pouvoir de prêcher & de confesser, sous peine d'excommunication, *ipso facto*, les déclare irréguliers pour avoir célébré malgré la censure, & leurs absolutions nulles, même celles données aux Freres & aux Sœurs du Tiers-Ordre Le Discrétoire s'assembla une seconde fois. C'est là que ces bons Peres lâchant toutes les écluses, font déborder cet océan immense de graces & de privileges par eux rassemblés dans la fameuse bulle *Mare magnum*. Ils mettent sans façon l'Ordre séraphique

au niveau de la Hiérarchie, leurs Provinciaux à côté des Evêques, & se regardent, disent-ils dans leurs écrits, comme les confreres de tant de Papes, Cardinaux, Patriarches, Archevêques & Evêques qui leur donnerent l'être spirituel, & en conséquence par un nouveau décret rendu le 2 octobre 1694, signifié à l'Evêque quelques jours après, le Discrétoire *déclare l'interdit nul dans le fond & dans la forme, & ordonne à tous les Religieux de continuer leurs fonctions.* Il se répand une foule d'écrits, les chaires retentissent d'anathemes, toute la ville n'est occupée que de l'interdit. Les uns regardent les Récollets comme excommuniés, & soûtiennent qu'on ne peut sans péché aller dans leur Eglise : les autres affectent de s'y rendre plus assidûment ; tels furent M. de Calieres personnellement intéressé, & le Gouverneur général, qui vint alors à Montréal, & qui, soit par aversion pour l'Evêque, soit par amitié pour les Récollets, soit par l'intérêt de dignité, prit le parti de son subalterne.

Cette affaire en fit naître deux autres. Malheureusement M. de Quebec avoit donné prise. Il disoit dans sa premiere monition que par charité pour l'honneur de leur Ordre, il n'avoit pas exposé dans l'interdit les vrais motifs qui le faisoient agir. Cette réticence injurieuse offensa les Récollets. Par un écrit qu'ils lui signifierent ils lui donnent formellement le défi de pouvoir rien avancer contre l'honneur de leur Ordre. Le Prélat, piqué à son tour, fit dans la derniere monition le détail de ses raisons secrettes, telles qu'étoient l'entrée des femmes dans leur Couvent, & l'amitié trop marquée du Gardien pour le Gouverneur, *amitié*, dit le Prélat, *injurieuse pour le Gardien, & contraire à son devoir, pour des intérêts que tout le monde sait, qu'on n'oseroit exprimer, de peur de faire rougir le*

papier. Cette monition fut publiée au prône, & déclarée nulle par le Difcrétoire. Ces termes peu mefurés, ou plûtôt outrageans, choquerent infiniment le Gouverneur, qui fit afficher à tous les carrefours & publier au fon du tambour dans toute la ville une proteftation pleine d'injures & de menaces contre l'Evêque : il en porta juridiquement fa plainte au Confeil Souverain, & il demanda réparation d'honneur ; mais l'affaire ne fut pas pourfuivie en Canada, & elle fut portée à la Cour, où le Prélat fe rendit peu de temps après. Les troubles durerent pendant fon abfence, jufqu'à ce qu'enfin le Roi les termina par fon autorité.

Cependant le Gouverneur général, qui prit le parti du Gouverneur particulier, & faifoit par-tout éclater fon mécontentement, s'avifa, pour jouer & le Clergé & l'Evêque, de faire repréfenter chez lui à Quebec la comédie du Tartufe. Il n'y a point en Canada de troupes de Comédiens ; il fallut former des Acteurs & faire des habits. Pendant trois ou quatre mois la maifon du Gouverneur fut un théatre, où on les exerça. Toute la ville, ou plûtôt toute la Colonie, y fut invitée, & la piece fut repréfentée avec tout l'éclat dont on pût s'avifer. Il ne fe contenta pas de la faire jouer au château, il voulut que les Acteurs & les Actrices, les Danfeurs & les Danfeufes, avec les violons, allaffent tout habillés la repréfenter dans toutes les Communautés Religieufes, à l'exception des Récollets. Il les mena d'abord aux Jéfuites, où tout le monde entra avec lui, enfuite à l'Hôpital dans la falle des Pauvres, où les Religieufes eurent ordre de fe rendre. Il vint enfin au parloir des Urfulines, fit affembler la Communauté, & fit jouer la piece en leur préfence. Il voulut de là venir au Séminaire, pour y donner le même fpectacle, & mettre le comble à l'infulte. On étoit prévenu, on

alla au-devant de lui pour le prier de n'y pas venir : il n'osa passer outre, & se retira fort mécontent. Les Femmes & les Filles de la Congrégation de la Sainte Famille, élevées dans des principes bien différens, se refuserent constamment à toutes les invitations du Gouverneur : elles ne voulurent être ni actrices ni spectatrices. Toutes les promesses, les menaces, les artifices, que leur résistance même rendoit plus vifs, ne pûrent engager que trois à se trouver à quelque représentation. Elles furent aussi-tôt exclues de la Sainte Famille, ce qui fut pris pour une nouvelle offense.

Il est aisé de comprendre que cette comédie, qui avoit trouvé tant de contradiction quand elle parut en France, n'en trouva pas moins en Canada, sur-tout dans des circonstances où l'on ne pouvoit méconnoître & où on ne laissoit pas ignorer quels en étoient les masques. Il n'y avoit pas là d'Eglise à interdire, mais à la place l'Evêque ayant inutilement prié M. le Gouverneur de s'en abstenir, fit un mandement, qu'on publia au prône & qu'on afficha de tous côtés, par lequel il condamne la comédie, comme contraire aux bonnes mœurs, & défend de la représenter & d'y assister. Le Théologal à la Cathédrale, & le Recteur des Jésuites au College, prêcherent là-dessus par son ordre, & traiterent de péché mortel d'assister à cette représentation. La rupture éclatante du Gouverneur & du Prélat en fut la suite. Le Gouverneur à son tour traita cette conduite de tyrannie & d'inquisition plus sévere qu'en Italie & en Espagne, cita le Théologal & le Recteur des Jésuites chez lui, comme perturbateurs du repos public : il leur demanda leur sermon, ce qu'ils refuserent, & les menaça de les mettre en prison, ce qu'il ne fit pas ; il se contenta de porter ses plaintes au Conseil Souverain, pour en faire informer, & d'appeler

comme d'abus du mandement. Le Prélat ſe défendit, & la cauſe fut inſtruite ; mais le Conſeil la trouva trop délicate pour ſe mêler de la juger. Par deux arrêts des 24 mars & 28 juillet 1694 il fut ordonné que les Parties ſe pourvoiroient par-devant Sa Majeſté, & que toutes leurs pieces lui ſeroient envoyées, pour être par elle ordonné ce qu'il appartiendroit. Toute cette affaire y fut aſſoupie. Le Roi ordonna aux Parties de bien vivre enſemble, & il ne fut queſtion ni de comédie ni de mandement.

M. de Laval n'eut dans ces dernieres affaires d'autre part que de donner des conſeils modérés, & de travailler à adoucir les eſprits & à les réunir : & ſans doute par ſa douceur & ſa prudence il arrêta bien d'autres éclats auxquels vrai-ſemblablement on ſe feroit porté. Il ne vit qu'avec douleur le trouble dans ſa chere Egliſe ; mais comme il n'y avoit plus d'autorité, il ne pût que répandre des larmes, & offrir des vœux au ciel pour la paix.

Fin du premier Tome.

09730

E761
L359m